



universität
wien

DIPLOMARBEIT

Titel der Diplomarbeit

Les tensions entre le complexe d'infériorité linguistique et le désir d'affirmation des Québécois

Verfasserin

Marion Mayrhofer, Bakk.phil.

angestrebter akademischer Grad

Magistra der Philosophie (Mag.phil.)

Wien, 2010

Studienkennzahl lt. Studienblatt:

A 236 346

Studienrichtung lt. Studienblatt:

Diplomstudium Romanistik Französisch UniStG

Betreuer:

o. Univ. Prof. Dr. Georg Kremnitz

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

Tout d'abord, je voudrais adresser ma profonde reconnaissance au directeur de ce mémoire, le professeur Georg Kremnitz, pour sa confiance, son encouragement, la pertinence de ses critiques et sa bonne humeur.

Je tiens également à témoigner toute ma gratitude à mon français préféré, Mathieu, pour tout le temps consacré aux multiples relectures, ses précieuses corrections, son sens critique, ainsi qu'un soutien et une patience infaillibles qui m'ont aidé dans l'accomplissement de ce travail. Ses origines françaises m'ont fourni un bon exemple de l'image que peuvent avoir les Français des Québécois.

Sans oublier les personnes que j'ai rencontrées au Québec : Myriam, Julie, Jean, Priscilla et bien d'autres Québécois qui ont contribué à rendre mon séjour très agréable et qui m'ont surtout fait découvrir cette langue chaleureuse, avec toutes ses particularités si charmantes et qui, à travers leur amour sincère pour cette langue, m'ont transmis l'envie de approfondir le sujet.

Je n'oublie pas non plus mes parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience.

Merci à toutes et à tous.

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION - PROBLEMATIQUE	1
1. CULTURE, LANGUE ET IDENTITE	4
1.1. Des concepts d'identité	5
1.1.1. L'identité comme objectif de développement: le modèle de phases d'Erik H. Erikson	5
1.1.2. L'identité comme résultat de l'interaction transmettant des symboles: l'approche psychosociale de G. H. Mead	6
1.1.3. L'identité en tant que patchwork: le modèle de l'identité multiple dans le postmodernisme	7
1.1.4. Le rôle de la langue dans les théories d'identité	8
1.2. Langue et identité	9
1.3. Être unique ou comme les autres ? – Des aspects d'identité	11
1.3.1. L'identité individuelle	12
1.3.2. L'identité collective – le «Nous» communautaire	13
1.3.2.1. La cohésion du groupe et la démarcation envers d'autres groupes	14
1.4. L'identité nationale, ethnique et culturelle	15
2. LES ATTITUDES LINGUISTIQUES	17
2.1. Langue et société	18
2.2. De l'origine et du sens des attitudes linguistiques	19
2.3. Les différents types d'attitudes linguistiques	20
2.3.1. L'insécurité linguistique	20
2.3.1.1. Développement du concept d'insécurité linguistique	21
2.3.1.2. Les préjugés sur les langues	23
2.3.1.3. Le phénomène de l'hypercorrection	25
2.3.2. La conscience linguistique	25
2.3.2.1. Le conditionnement de la conscience linguistique	26
2.3.2.2. La conscience linguistique dans des sociétés uni- et multilingues	26
2.3.3. L'accommodation linguistique	27
2.3.3.1. L'accommodation linguistique par l'accent	28
2.3.4. Loyauté et antipathie linguistique	29

3. APERÇU HISTORIQUE ET CONTEXTE SOCIOLINGUISTIQUE	31
3.1. La période française (début XVIIe siècle – 1760)	31
3.1.1. La Nouvelle France	31
3.1.2. Les débuts du français au Canada	32
3.2. La période anglaise (1760 – milieu XIXe siècle)	32
3.2.1. La conquête britannique	32
3.2.2. Le développement ultérieur du français	33
3.3. L'époque de la Confédération	35
3.3.1. L'unification des deux Canadas	35
3.3.2. La confédération	35
3.3.2.1. Les Canadiens français	36
3.3.2.2. La langue gardienne de la foi	37
3.3.2.3. La position du français	37
3.3.2.4. Le mythe du patois	38
3.4. Le tournant de la Révolution tranquille	38
3.4.1. L'aménagement linguistique au Québec	39
3.4.1.1. La Commission Laurendeau-Dunton	40
3.4.1.2. La Commission Gendron	40
3.4.2. Les lois linguistiques	41
3.4.2.1. L'époque des lois linguistiques : La politique linguistique avant 1977 ...	41
3.4.2.2. La Charte de la langue française	43
3.4.2.3. Les séquelles de la Charte de la langue française	44
3.4.3. Les affaires majeures dans la politique québécoise de 1980 à nos jours	45
3.5. L'époque contemporaine	46
4. DU STATUT, DE LA NORME ET DU PRESTIGE DU « FRANÇAIS D'ICI »	50
4.1. La situation politique du Québec	50
4.1.1. Les lois, règlements et politiques en général	51
4.1.2. Les principes de la Charte	52
4.2. La perception de la qualité et le prestige du français québécois	53
4.2.1. Le développement du québécois au fil de temps	53

4.2.2. La qualité, le statut et la Charte de la langue française	56
4.2.3. Les perceptions internes et externes du français québécois.....	57
4.2.3.1. Une question de qualité	59
4.2.3.2. L'influence de la Charte de la langue française	60
4.3. L'établissement d'une norme québécoise	61
4.3.1. Identifier et décrire un standard pour le français québécois	61
4.3.2. De la défense à la codification du français du Québec.....	63
4.3.3. La politique de la normalisation linguistique.....	64
4.3.3.1. L'Office québécois de la langue française (OQLF).....	65
4.3.4. L'édification d'une norme du français québécois standard.....	65
4.3.4.1. La normalisation du « français parlé »	66
4.3.4.2. La normalisation du « français écrit »	67
4.3.5. Les caractéristiques principales du lexique québécois.....	68
4.3.5.1. Emprunts à l'anglais.....	69
4.3.6. Conclusion.....	69
5. DES ATTITUDES LINGUISTIQUES ET DE L'INSECURITE LINGUISTIQUE ...	71
5.1. La langue québécoise : symbole d'identité d'un peuple	71
5.1.1. Formation et transformations de l'identité québécoise	72
5.1.1.1. La perception de la différence	73
5.1.1.2. La période de 1876 à 1910 : menace identitaire pour les Canadiens français	73
5.1.1.2.1. Les premières traces d'une conscience linguistique	74
5.1.1.3. Le réveil linguistique : les années 1960 et transformation de l'identité québécoise	76
5.1.1.3.1. Les répercussions de la Loi 101 sur l'identité québécoise.....	78
5.1.2. Les conséquences de la nouvelle conscience linguistique québécoise.....	79
5.1.2.1. Une nouvelle classe moyenne.....	79
5.1.2.2. Une nouvelle conception de la communauté linguistique.....	79
5.1.2.3. Une nouvelle conception de la langue	80
5.1.2.4. Le rôle sociologique et social de la langue française au Québec	81
5.1.2.4.1. Les effets au rôle social.....	81

5.1.3. L'état des lieux de l'identité québécoise	82
5.1.3.1. La langue commune d'une collectivité	82
5.1.3.2. La conscience linguistique d'aujourd'hui.....	83
5.2. « Est-ce qu'on parle bien, nous autres? » L'insécurité linguistique au Québec	85
5.2.1. Problématique de l'insécurité linguistique au Québec	86
5.2.1.1. Causes de l'insécurité linguistique des francophones du Québec.....	86
5.2.1.2. La détérioration de l'image du français québécois	88
5.2.1.3. L'état et le point de vue du français québécois de 1759 à 1960	89
5.2.1.4. La qualité de la langue québécoise et les circonstances entre 1960 à 1993	91
5.2.2. Le développement d'insécurité linguistique dans des études d'attitudes linguistiques	92
5.2.2.1. L'étude classique de Lambert et al.: la technique du locuteur masqué	92
5.2.2.1.1. Discussion des résultats.....	94
5.2.2.2. Le point de vue de la population en général en 1970.....	95
5.2.2.3. Après la promulgation de la loi 101 : L'étude de Genesee et Bourhis ...	95
5.2.2.4. Recherche de dialogues simulés en 1977 et 1979.....	97
5.2.3. Les manifestations d'insécurité linguistique dans les années 1990	98
5.2.3.1. L'étude de Genesee et Holobow	98
5.2.3.2. L'enquête du Conseil de la langue française de 1990.....	99
5.2.3.3. Le point de vue de la population en général en 1993.....	100
5.2.3.4. L'étude longitudinale de Bouchard et Maurais (2001)	101
5.2.3.5. L'étude de Boulé en 2002.....	102
5.2.4. La composition des manifestations d'insécurité linguistique au Québec	103
5.2.4.1. Réactions des Québécois face à la situation conflictuelle d'insécurité	105
5.2.5. Manifestations d'affirmations linguistiques.....	106
RESUME ET CONCLUSION.....	108
ZUSAMMENFASSUNG.....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	116

INTRODUCTION - PROBLEMATIQUE

L'importance de la langue pour chacun dépend probablement du rapport personnel avec elle et on prend conscience seulement au moment où l'environnement sociolinguistique autour de nous change. Au commencement de la conquête du Canada par les européens, les colons français et anglais doivent avoir ressenti cette réalité, tout comme leur descendants doivent affronter les défis d'aujourd'hui. Depuis quelques siècles maintenant, les démêlés autour de la langue et de l'identité tourmentent les Québécois. On peut observer des situations semblables dans d'autres pays où les communautés francophones sont conséquentes. La situation politico-linguistique des communautés francophone et néerlandophone en Belgique est actuellement conflictuelle. En Océanie, la multitude de langues et d'ethnies sur le territoire néo-calédonien a longtemps entravée la cohésion de l'identité Kanak. Sur le continent africain, le ministre de l'Éducation nationale du Rwanda a édicté l'abandon de l'instruction du français pour 2011, alors que le français y est toujours reconnu en tant qu'une des langues officielles. (voir Turp 2010)

La langue est notre instrument principal de communication mais il n'y a jamais une relation neutre entre le locuteur et sa langue. Elle est même un des plus importants vecteurs cognitifs de l'être humain qui rend possible, au-delà de l'interaction, l'identification de soi-même et des autres. Un peuple comme celui du Québec est, au-delà de tout, uni par une langue commune. La langue est au cœur du quotidien, dans les échanges oraux ou écrits, les pensées et les rêves, et ce, partout, tant en public qu'en privé. (voir Beaudin 2010)

Le Québec est une société plurilingue dans un état à majorité anglophone ce qui pose nécessairement des questions quant au rapport entre les individus et l'équilibre entre les langues.

« Au Québec, le français est l'outil unificateur qui nous permettra de redresser l'échine et d'orienter ensemble notre destinée. Sans le français, nous nous diluerons et serons absorbés par l'anglais. » (Beaudin 2010)

Les querelles entourant l'identité linguistique des québécois durent déjà très longtemps. La conquête de la colonie par les anglais en 1763 marque le début de l'inquiétude quant au maintien du bien culturel français au Québec. À l'époque, les français eurent peur de perdre leur langue qui mettrait par conséquent leur identité en péril. Étant immergé dans un monde anglophone, les francophones durent sans cesse défendre leur langue. Comme partout dans le monde francophone, le français de référence – celui usité en France – eut une grande influence sur le développement

du québécois en tant que forme de prestige. Cependant, « de même que le français est exposé à l'anglais, le français québécois l'est au français de France. » (Meney 2010) Il n'est pas à nier que l'influence de l'anglais sur la langue française au Québec est toujours très forte de nos jours. En ce qui concerne le français « standard », l'influence perdure tant que les racines du québécois se trouvent liées à la France mais au fil des décennies, l'éloignement s'est accentué.

« On parle le français avec des différences. Alors cessons d'être complexés sur cette langue si nous voulons que ce français vive au Québec, qu'il ne se laisse pas submerger par l'anglais ou d'autres langues. Il faut absolument qu'on prenne les moyens de valoriser la langue, que des gens aient confiance en leur langue, qu'ils l'aiment assez pour la préférer à l'anglais, qu'ils l'aiment assez pour vouloir la parler plus correctement, qu'ils s'y intéressent, qu'ils l'aiment [...]» (Laurent Santerre dans Martel/Cajolet-Laganière 1996)

La relation des québécois avec leur langue comporte encore et toujours un caractère ambigu. D'un côté, elle est souvent dénoncée pour le fait qu'elle soit autant différente du français usité en France. D'un autre côté, c'est justement en raison de son unicité qu'elle est appréciée. Il est épuisant voire destructeur d'être toujours en proie à une menace latente de son identité et d'être obligé de se battre pour sa survie linguistique. Dans ce cadre l'insécurité linguistique se développe et par conséquent, les Québécois se mettent à la recherche d'une légitimité linguistique. Le peuple québécois a souffert d'un sentiment de malaise, d'un complexe d'infériorité face aux locuteurs français. L'étude de cet état d'insécurité linguistique et de son évolution, associé avec l'identité et autres attitudes linguistiques, représente le cœur de ce mémoire.

Comment le prestige et la réputation de la langue française au Québec ont-ils évolué au cours des dernières décennies et quel impact eut cette transformation sur les comportements linguistiques? Quel rôle la langue joue-t-elle dans l'identité québécoise? Quels ressentiments et attitudes les québécois ont-ils envers leur langue et dans quelle mesure se sont-ils métamorphosés? Le document présent a pour but d'élucider ces questions, à l'aide de l'étude de l'histoire québécoise et en tentant de reconstituer l'image que les Québécois se sont façonnés d'eux-mêmes. La langue joue à toutes les étapes un rôle fondamental, que ce soit explicitement ou implicitement. L'opinion que les Québécois ont de leur langue et la manière dont cela affecte leur identité collective peuvent être exposées en étudiant « la société d'une manière aussi globale que possible : tous les aspects comptent, qu'ils soient économiques, sociaux, institutionnels, événementiels ou psychologiques ; » (Bouchard 2002, p. 40)

One can hardly pretend to have any deep understanding of the identity issues of people among whom one has not lived and interacted [...].
(Joseph 2004, p. xi)

Comme John Earl Joseph le dit d'une façon juste dans l'introduction de son livre « Language and identity », il faut vivre avec des gens qui se trouvent dans un conflit identitaire et linguistique pour pouvoir comprendre les tensions et se mettre à leur place. Pendant mon séjour de quelques mois au Québec, il est apparu assez nettement que les Québécois se trouvent toujours dans une situation linguistique convalescente. D'une part, on perçoit encore un léger sentiment d'infériorité, d'autre part, certains assument avec fierté leur identité québécoise, une identité principalement véhiculée par la langue. Le français, ou plus justement le québécois aux accents français, représente un pilier fondamental de l'identité nationale au Québec. (voir Poulin-Litvak 2007)

Le **1^{er} chapitre** du présent travail se penche sur la notion de l'identité et la relation entre langue et identité. Après avoir abordé les théories classiques d'identité, puis la notion d'identité postmoderniste, le rapport entre identité et langue sera décrypté : la fonction de la langue qui contribue à l'émergence d'une identité et les effets qui en résultent.

Ensuite, une synthèse historique sera donnée dans le **2^e chapitre** puisqu'il est impératif de revisiter le passé du Québec pour comprendre la situation actuelle.

L'objet principal du **3^e chapitre** est d'introduire le cadre théorique des attitudes linguistiques, y compris l'insécurité linguistique. Les tendances majeures que ce champ a connues, le contexte de l'insécurité linguistique et toutes les attitudes linguistiques qui y sont associées seront exposées.

Dans le **4^e chapitre**, il s'agit des usages, du standard et de l'aménagement linguistique au Québec à travers le traitement du statut, du prestige et de la norme du français québécois.

Le **5^e chapitre** représente le fond de ce mémoire. En se penchant sur les événements historiques, on montrera comment les transformations successives du français québécois ont influencé les attitudes et comportements linguistiques, l'identité collective ainsi que la conscience linguistique des Québécois. Des études scientifiques effectuées depuis la Révolution tranquille aideront à développer ces sujets.

Enfin, la conclusion résume la problématique du rapport entre le peuple québécois et sa langue, en rassemblant tous les facteurs influents. Pour finir, l'état des lieux de la société québécoise d'aujourd'hui est examiné pour dresser un bilan le plus complet possible et tenter d'esquisser les perspectives d'avenir.

1. CULTURE, LANGUE ET IDENTITE

Pour qu'un groupe humain puisse se reconnaître comme une communauté il faut plusieurs choses. Sans aucun doute, les membres doivent partager un certain nombre de caractéristiques: le fait de vivre dans un même espace, des coutumes et des croyances communes, la possibilité de communication entre les membres du groupe, etc. Par conséquent, la culture implique un code de significations, «qui organise le réel et favorise son interprétation, est aussi un code permettant à l'individu de se définir dans l'univers.» (Bouchard 2002, p. 26) Le partage des significations culturelles rend possible la vie sociale. Grâce à la culture, en agissant sur les états mentaux ainsi que les types de comportement, les savoir-faire comme p.ex. la langue, et sur les institutions d'organisations collectifs, il est possible pour l'individu de se définir comme membre d'un groupe. Tout cet ensemble de significations se construit à travers l'expérience commune d'une collectivité au fil du temps et il n'est pas fixé puisque chaque groupe est confrontée au changement, donc à l'adaptation. De plus, le concept de culture contient aussi l'héritage et le patrimoine transmis par les générations. (voir Bouchard 2002, p. 23 sqq.)

La culture et l'identité sont fortement liées: avec l'aide des catégories de pensée, introduites par la culture, l'individu est capable de se situer par rapport aux autres et par conséquence, peut construire son identité. L'individu a le choix entre plusieurs éléments pour s'y identifier; ce sont entre autres des catégories comme l'ethnie, la religion, la langue et la nationalité. (voir Bouchard 2002, p. 26)

La construction de l'identité se déroule dans un environnement complexe et susceptible de changement, dans lequel chaque être humain est obligé de s'adapter aux conditions mouvantes de son milieu et d'y ajuster l'image qu'il se fait de lui-même. De plus, l'individu doit s'attribuer une valeur par rapport à un moi idéal ainsi que par rapport à l'autre. (voir Bouchard 2002, p. 27)

Comment la langue est-elle alors reliée à la thématique identitaire du point de vue linguistique?

«Sprache muss nicht konstitutiv für den Aufbau einer Identität sein, aber sie ist es sehr häufig.» (Oppenrieder/Thurmair 2003, p. 42)

Quel rôle joue-t-elle en ce qui concerne le développement de l'identité? Comment la langue peut-elle influencer la formation de groupes ? Pour répondre à ces questions, il est indispensable de clarifier d'abord la notion d'identité .

La notion d'identité est originaire du domaine de la mathématique et de la logique et fut adoptée au fil du temps par la psychologie, puis par la sociologie. (voir Schwarze 2006, p. 128) D'une perspective psychologique, la notion d'identité veut dire « être soi-même ». L'identité consiste en un équilibre subtil de continuité et de changement. En outre, l'identité représente le résultat de la perception de soi et de l'autre, elle ne peut donc pas fonctionner indépendamment du contexte social. (voir Kremnitz 1995, p. 3)

Il existe de nombreuses théories sur la connotation élémentaire de l'identité, en précisant qu'il faut différencier les perceptions d'identité traditionnelles ou plutôt postmodernes.

1.1. Des concepts d'identité

1.1.1. L'identité comme objectif de développement: le modèle de phases d'Erik H. Erikson

Selon cette théorie, il s'agit de résumer les expériences qu'une personne a collectées à un sentiment d'entité et de totalité. La composition et le développement de l'identité forment le contenu principal de la vie humaine. Développer une identité signifie pour Erikson qu'on se reconnaisse soi-même et qu'on accepte la société dans laquelle on vit. (voir Erikson 1966, p. 106 sqq.)

«Das Gefühl der Ich-Identität ist das angesammelte Vertrauen darauf, dass der Einheitlichkeit und Kontinuität, die man in den Augen anderer hat, eine Fähigkeit entspricht, eine innere Einheitlichkeit und Kontinuität [...] aufrechtzuerhalten» (Erikson 1966, p. 107).

La notion de «l'identité du moi» est fondamentale dans ce concept. Il y a deux composantes qui contribuent à l'identité du moi: une de nature intrapsychique, l'autre de nature sociale. La composante sociale consiste en un développement dans le cadre d'une certaine réalité sociale qui présente à l'individu des devoirs de développement d'ordre culturels. Dès lors, les deux éléments sont d'une importance centrale: l'aspect intérieur au sens d'un sentiment de soi et l'aspect extérieur comme reconnaissance de sa propre identité par les autres ainsi que l'intégration dans une certaine identité de groupe. (voir Kresic 2006, p. 69 sq.)

Erikson a étudié le développement de l'identité pendant le cycle entier de la vie, l'adolescence représente cependant la phase clé selon lui. L'adolescent se voit

confronté à la tâche d'acquiescer clairement un point de vue sur lui-même, l'autre sexe et les valeurs culturelles et sociales de son environnement. (voir Fix 2001, p. 64) La découverte d'identité dépend donc du fait que l'adolescent arrive à satisfaire les attentes partiellement contradictoires qui sont présentées à lui en étant porteur de divers rôles sociaux. (voir Erikson 1966, p. 107 sq.) En outre, il est nécessaire d'intégrer des identifications reprises de l'enfance dans une identité complète afin de gérer au mieux les nouveaux besoins, capacités et objectifs. Si l'intégration ne réussit pas, on parle d'une diffusion d'identité. (voir Erikson 1966, p. 109 sq.)

Dans la théorie d'Erikson, « l'amour-propre » d'un individu est fortement connecté avec l'identité. Pendant l'enfance, l'individu se renforce dans la conviction que le « moi » doit apprendre à faire des pas essentiels vers un avenir collectif et se développer en lien avec une réalité sociale. Il se construit donc déjà à partir de l'enfance le besoin d'appartenir à un groupe. La famille, la société, la nation, des communautés de langue ainsi que de religion marquent l'individu par leurs idéologies et valeurs dès l'enfance. (voir Erikson 1966, p. 17 sq.)

1.1.2. L'identité comme résultat de l'interaction transmettant des symboles: l'approche psychosociale de G. H. Mead

Pour Mead, le processus à travers lequel se développe l'identité est de nature sociale: il suppose l'influence réciproque des membres du groupe, donc il présume a priori l'existence du groupe comme tel. (voir Mead 1968, p. 207)

Lorsqu'une identité s'est développée, elle fait en quelque sorte elle-même des expériences sociales. (voir Mead 1968, p. 182) Il est nécessaire pour l'identité que la personne réagisse à soi-même. Cet agissement social est la source du comportement dans lequel l'identité se produit.

« Außer dem sprachlichen kenne ich kein Verhalten, in dem der Einzelne sich selbst Objekt ist, und soweit ich sehen kann, ist der Einzelne solange keine Identität im reflektiven Sinn, als er nicht sich selbst Objekt ist. Diese Tatsache gibt der Kommunikation entscheidende Bedeutung, da sie ein Verhalten ist, bei dem der Einzelne in dieser Weise auf sich selbst reagiert. » (Mead 1968, p. 184)

Toutes les attitudes des autres qui sont organisées et impliquées dans la propre identité constituent le «Me»¹. Si cela était l'identité entière, la représentation serait extrême et simpliste parce qu'il ne resterait pas d'espace pour l'activité créative. Pour

¹ Pour reprendre les mots de Mead, le « Me » et le « I » ne sont pas traduisibles

former une identité complète, Mead ajoute au «Me» le «I». Le «I» symbolise le principe de l'action et de l'impulsion qui entraîne dans ces actes un changement de la structure sociale. Selon Mead, l'individu ne doit pas être considéré comme appendice de la société : il forme la société tout comme la société forme l'individu. (voir Mead 1968, p. 27)

Par analogie avec la théorie d'Erikson, Mead souligne aussi que l'identité d'un individu se développe pendant le cycle de vie. Mais on ne trouve chez Mead que deux stades de développement: le jeu enfantin et la compétition. Lors du jeu, l'enfant adopte des rôles de personnes et d'animaux qui sont d'une grande importance dans sa vie. L'enfant s'en approche petit à petit et inconsciemment, il imite dans ces moments les types de comportement de cette personne que Mead appelle «l'autre signifiant». Pendant la compétition, il s'identifie par contre avec tous les autres individus qui font partie de l'activité collective. La compétition représente dans la vie de l'individu la transition de la prise ludique du rôle des autres au rôle organisé qui est décisive pour la conscience d'identité. (voir Mead 1968, p. 194) La différence principale entre jeu et compétition réside dans le fait que pendant cette dernière, l'enfant doit intégrer l'attitude de tous les autres participants. En absorbant en même temps différents rôles et attitudes, « l'autre signifiant » devient « l'autre généralisé ». Ce procès représente une étape clé dans la formation de l'identité. (voir Mead 1968, p. 196)

L'identité organisée est la composition des attitudes qu'un groupe a en commun. Selon Mead, un être humain a une personnalité parce qu'il fait partie d'une communauté. La langue est le médium avec lequel il développe sa personnalité. (voir Mead 1968, p. 204 sq.)

1.1.3. L'identité en tant que patchwork: le modèle de l'identité multiple dans le postmodernisme

Dans la conception classique on admet qu'un individu a trouvé à la fin de l'adolescence son identité personnelle et sociale qui se manifeste dans une identité de moi stable et homogène. Dans le postmodernisme, il s'oppose de nouvelles définitions d'identité comme «concepts de soi», pour ainsi dire comme des éléments du moi face à ce concept classique d'identité. (voir Fix 2001, p. 64)

« Identität ist [...] heute partizipative oder multiple Identität, da aufgrund individuell arrangierter räumlicher, zeitlicher, sachlicher und sozialer Rollentrennungen mehrere (Teil-)Identitäten und Selbstdarstellungen neben- und nacheinander existieren. » (Vogelgesang 2000, p. 247)

La société moderne – d'un point de vue postmoderniste – se caractérise par une transformation continue et rapide, ce qui a pour conséquence que le sujet doit se redéfinir en permanence et ce, parce que les gens sont libérés des formes sociales de la société industrielle telles qu'exemple classe, couche ou famille et des formes de vie individualisées sont mises au premier plan. (voir Bahl 1997, p. 23) Par conséquent, l'identité représente aujourd'hui une structure complexe qui se compose d'éléments différents, lesquels sont mis en avant selon les situations. On ne parle plus de la « véritable identité », mais on met l'accent sur la multiplication des identités partielles liées à des groupes, des rôles, ou des activités qui ne composent pas un tout homogène mais un patchwork qui est soumis à un développement permanent. (voir Döring 2003, p. 235 sq.)

Par opposition au concept d'identité d'Erikson et de Mead, le modèle de Keupp ne considère plus l'identité comme la formation d'un noyau interne. Le trait caractéristique du modèle de Heiner Keupp est la notion d'«l'identité de patchwork» :

«Es war ein Versuch, sich von einer substantialistischen Vorstellung von Identität zu verabschieden, die als 'Akkumulation innerer Besitzstände' zu charakterisieren wäre, und eher die alltägliche 'Identitätsarbeit' ins Zentrum zu rücken, in der Subjekte ihr Gefühl für beziehungsweise Verständnis von sich selbst suchen und konstruieren.» (Keupp 1997, p. 12)

Il y a surtout l'idée du «brouillon de projet de sa propre vie» au premier-plan: l'identité se constitue par une suite de projets, par la poursuite simultanée de projets différents et partiellement contradictoires qui posent dans leur multiplicité la question de la cohérence et de la durabilité des orientations significatives de sa propre vie.

Malgré la modification du concept d'identité, Keupp souligne aussi que l'adolescence est une phase spécifique pour la formation de l'identité: dans cette phase, l'individu doit parcourir des processus importants de recherche et de réalisation de soi et surmonter des crises ontogénétiques. (voir Körber/Schaffar 2002, p. 81)

1.1.4. Le rôle de la langue dans les théories d'identité

La langue comme facteur de constitution d'identité se situe plutôt à la périphérie des théories d'identité traitées. Lorsque les théoriciens s'y réfèrent, ils lui donnent seulement la fonction d'un moyen de communication.

Dans l'ensemble du modèle d'Erikson, la langue et le développement langagier ne

jouent guère de rôle. Néanmoins, on trouve dans sa théorie quelques remarques à propos de l'importance de la langue pendant le développement enfantin. Un enfant qui apprend à parler acquiert avec la capacité d'expression linguistique un des moyens les plus importants de soutenir son autonomie individuelle ainsi que d'élargir ses façons d'agir. (voir Kresic 2006, p. 73 sq.)

George Mead expose dans sa théorie que c'est le moyen de la langue qui permet le développement de l'identité. Il voit le trait distinctif de l'identité dans la capacité de l'organisme pensant. Le mécanisme qui rend cela possible se compose de la prise en charge de rôles accompagné de l'utilisation des symboles langagiers. Pour autant qu'on puisse prendre le rôle de l'autre, il est possible de se regarder soi-même à travers cette perspective – donc de réagir sur soi-même – et par conséquent devenir un objet pour soi-même. Pour cette raison, l'identité ne peut se développer que lors du procès social. (voir Mead 1968, p. 26 sq.) En outre, il est remarquable que Mead lie l'apprentissage d'une langue obligatoirement à l'appropriation des traits collectifs, des attitudes de la communauté de langue. Pour lui, la langue est d'une importance capitale pour la forme de vie socioculturelle. (voir Kresic 2006, p. 81 sq.)

Keupp a souligné l'importance centrale de la langue et des interactions langagières en ce qui concerne la construction d'identité dans les conditions sociales du postmodernisme. (voir Kresic 2006, p. 130) La formation d'êtres humains en société est indissociable de la langue. (voir Kresic 2006, p. 133)

Les théories évoquées sur l'identité dans ce chapitre insistent sur l'importance de la dimension sociale de l'identité. Erikson, ainsi que Mead et Keupp soulignent le besoin de l'individu de faire partie d'un groupe. L'importance de la relation entre langue et identité collective est détaillée dans la section suivante.

1.2. Langue et identité

«Thinking about language and identity ought to improve our understanding of who we are, in our own eyes and in other people's, and consequently it should deepen our comprehension of social interaction.» (Joseph 2004, p. 13)

Evidemment, la langue prend une fonction centrale dans la constitution de l'identité, ce que la citation suivante de Kremnitz montre bien:

« Sprache bestimmt das Selbstverständnis jedes Menschen mit: er definiert sich u.a. als Sprecher dieser oder jener Sprache(n). Damit bekommt die sprachliche Praxis erhebliche Bedeutung für die Konstitution der Identität, wenn auch die Beziehungen zwischen beiden Größen [...] möglicherweise nicht als notwendige zu charakterisieren sind. » (Kremnitz 1994, p. 54)

Kremnitz souligne également qu'il n'est pas automatique que la langue représente le facteur le plus important de détermination et de perception des identités collectives. L'importance de la langue dépend de la communauté linguistique dont elle est l'outil. Le fait que la communauté linguistique implique jusqu'à un certain degré un indicateur pour la communauté dans d'autres pratiques culturelles est encore plus important. Cependant, il existe aussi des sociétés, qui se sont organisées dès le début en tant que multilingues; dans ce cas, il faut éclaircir s'il s'agit d'une société multilingue ou bien de plusieurs sociétés unilingues, qui se trouvent en coexistence. Toutefois on voit bien que la critère de la langue ne représente pas toujours inévitablement le facteur pour déterminer une identité collective. (voir Kremnitz 1995, p. 10)

La question centrale concernant l'enquête des rapports entre langue et identité s'occupe de la définition, la présentation et l'interprétation du soi dans la société, donc avec le rôle de la langue dans le procès d'apprentissage sous le rapport du soi et d'autrui. En outre, il ne faut pas négliger le processus par lequel on apprend le comportement « correct » et comment ce comportement constitue une base d'interprétation pour les autres afin d'évaluer le rôle social de l'individu ainsi que le rapport des rôles. La langue est donc indispensable pour la construction sociale de l'identité qui se développe dans l'interaction dont ce n'est pas seulement le plan micro-social qui est important mais aussi le contexte général dans lequel la langue peut être comprise comme symbole de l'identité. (voir Bartholy 1992, p. 113)

L'identité se compose toujours d'un aspect personnel et d'un aspect social. Ces deux parties se complètent mutuellement par le biais de la communication et pour cette raison la langue fait donc partie intégrante de la vie sociale. (voir Kremnitz 1995, p. 11) Par le jeu d'interaction, on conclut souvent de la langue aux autres traits constitutifs d'une personne – comme individu et en tant que membre d'un groupe. (voir Thim-Mabrey 2003, p. 1 sq.) Surtout dans cette perspective, les attitudes envers des langues et variétés contiennent des notions stéréotypées sur le locuteur. (voir Thim-Mabrey 2003, p. 3)

Chaque individu se définit comme locuteur d'une ou de plusieurs langues. Le concept de «l'identité par la langue» s'interprète comme constitué par la langue et sous-entend son utilisation. La langue peut être impliquée d'une manière instrumentale à la formation de l'identité d'un individu. En étant locuteur d'une langue, l'individu devient membre d'une certaine communauté de langue et se distingue d'autres groupes linguistiques. La communauté et ses membres se trouvent dans une interdépendance et s'influencent mutuellement. (voir Thim-Mabrey 2003, p. 3)

La langue constitue une base principale de la perception de soi non seulement pour peuples et minorités ethniques mais aussi pour les petits ou grands groupes régionaux et sociaux. Elle peut être comprise et instrumentalisée comme moyen social, culturel ou politique pour la fondation et l'assurance d'identité ou, en cas de conflit, pour la protection de l'identité. Le besoin de se sentir représenté au niveau linguistique ainsi que le besoin de l'identité de langue est de nature humaine et d'ordre social. (voir Thim-Mabrey 2003, p. 5)

Dans la mesure où la langue du locuteur révèle son appartenance à un groupe, l'identité linguistique

« [...] se manifeste plus clairement dans des territoires multi-ethniques et plurilingues où l'usage natif d'une langue donnée permet à ceux qui l'entendent et la reconnaissent d'inférer l'affiliation ethnique du locuteur. »
(Mufwene 1997, p. 161)

Bien que dans des environnements multilingues, la liaison entre identité et langue soit souvent plus intense que dans un milieu unilingue, elle est aussi existante chez des personnes monolingues. L'identité linguistique s'active dès que l'individu se trouve dans un autre environnement linguistique. Cette notion s'applique également au langage, donc à des échelles sociales plus réduites.

1.3. Être unique ou comme les autres ? – Des aspects d'identité

Dans la discussion précédente sur l'identité on remarque l'idée d'unicité qui constitue l'identité individuelle. En même temps on souligne que l'être humain vise à trouver la reconnaissance ou bien l'appartenance sociale: dans un sens, il veut être comme les autres. L'identité signifie donc d'une part se sentir comme un individu indépendant, d'autre part être membre d'un groupe.

1.3.1. L'identité individuelle

L'identité individuelle représente le résultat d'un développement qui est marqué par le souhait d'autonomie et d'individualité; elle est à la fois influencée de l'extérieur par l'interaction avec les autres. L'identité de chaque individu peut donc aussi être considérée comme phénomène social: elle est liée aux autres et à leurs attentes. Lors de cette interaction, la langue est d'une importance essentielle car l'interaction avec la société n'est pas possible sans la communication.

« Jeder präsentiert sich anderen und sich selbst und sieht sich in den Spiegeln ihrer Urteile. Die Masken, die er der Welt und ihren Bürgern zeigt, sind nach seinen Antizipationen ihrer Urteile geformt. Auch die anderen präsentieren sich; sie tragen ihre eigenen Masken und werden ihrerseits eingeschätzt. » (Strauss 1968, p. 7)

La source de l'identité personnelle est de nature sociale. Une identité est donc toujours le produit de l'interaction sociale entre des individus et d'autres membres de la société. (voir Riley 2007, p. 16) Il fait partie de la formation d'identité que chaque individu éprouve par lui-même et prenne conscience de soi. (voir Zimmermann 1992, p. 81) Le jugement des autres est d'une grande importance: le groupe est le miroir dans lequel l'individu se voit lui-même. (voir Zimmermann 1992, p. 91 sq.) L'identité peut donc seulement être traitée en référence aux autres, ou avec les mots de Sartre: 'Il suffit qu'on me regarde pour que je sois ce que je suis'. (voir Riley 2007, p. 87)

Concernant la définition de l'individualité on distingue d'abord des constantes importantes comme le sexe et d'autres qualités biologiques. On y ajoute également la religion et la langue ainsi que des constantes secondaires comprenant la plupart des comportements. (voir Kremnitz 1995, p. 4) D'autre part, «être identique» nécessite un rapport avec l'extérieur. Cette externalisation pose le concept d'identité au niveau social: on ne peut pas seulement faire la dichotomie entre l'identité du «moi» et du «nous», il existe aussi la distinction entre le «moi individuel», le «moi personnel» et le «nous collectif». L'identité individuelle se réfère à la contingence d'une vie avec ses informations de la naissance à la mort, à l'incarnation de l'être et ses besoins. L'identité personnelle se réfère à la reconnaissance sociale, c'est-à-dire la position de l'individu dans un groupe. La notion d'identité collective dénote l'image qu'un groupe se constitue de lui-même et à laquelle les membres s'identifient. (voir Schwarze 2006, p. 129)

1.3.2. L'identité collective – le «Nous» communautaire

Comme discuté plus tôt dans ce chapitre, dans un sens psychologique la notion d'identité signifie «être soi-même». Pour se définir comme soi-même il faut définir aussi des critères de démarcation qui rendent possible une identité collective et la connectent avec des facteurs sociologiques.

«Die kollektive Identität ist ein Grundelement für die Konstituierung sozialer Gruppen und steht immer auch für den Kontrast gegenüber anderen Gruppen. Ein entscheidendes konstitutives Element für die Bestimmung vor allem für die Selbstwahrnehmung relativ stabiler kollektiven Identitäten ist nun die Sprache.» (Schwarze 2006, p. 129)

L'identité collective est l'élément clé pour la constitution des groupes sociaux et marque aussi toujours la délimitation aux autres groupes. C'est ainsi que la langue représente un élément constitutif décisif pour la détermination et surtout pour la perception d'identités collectives par elles-mêmes. (voir Kremnitz 1995, p. 9 sq.)

Une identité de groupe se manifeste lorsque ses membres adoptent la même identité individuelle. On attend d'eux qu'ils se comportent loyalement en tant que membre de groupe, donc qu'ils soutiennent essentiellement les traits qui contribuent à l'émergence d'une identité du groupe. Des différents types d'identité collective se superposent et traversent la formation de l'identité individuelle. (voir Oppenrieder/Thurmair 2003, p. 40 sq.)

«Un groupe humain quelconque éprouve le sentiment de former une entité différente de toutes les autres, quand les membres de ce groupe partagent certains caractères communs auxquels chacun attribue une valeur dans la définition de sa propre identité.» (Bouchard 2002, p. 30)

Le fait de vivre sur le même territoire peut contribuer à l'identité collective d'une communauté, mais ce caractère n'est pas indispensable. La définition identitaire d'une collectivité représente un ensemble hiérarchisé de caractères communs. Le rôle de ces caractères et leur valeur sont définis par chaque communauté. (voir Bouchard 2002, p. 30)

Quelle contribution la langue peut-elle donc apporter à la formation de l'identité collective? Les membres d'une société choisissent des valeurs spécifiques de l'ensemble des traits culturels de cette société, ils les hiérarchisent et finalement ils en construisent leur identité collective. Il y a des caractères qui jouent un rôle central pour déterminer l'identité collective, dont l'ethnie, la religion et aussi la langue. La langue peut être très importante pour l'identité de groupe parce qu'elle «transcende les autres éléments dans la mesure où elle a le pouvoir de les nommer, de les

exprimer et de les véhiculer». (Bouchard 2002, p. 31) Des groupes se caractérisent par un réseau dense de relations entre les membres. (voir Oppenrieder/Thurmair 2003, p. 40 sq.)

Avec la langue, des conditions géographiques, politiques et économiques jouent un rôle important dans la culture et la structure identitaire d'une société.

«Entre le moment où la pression de l'autre, ou la pression du changement socio-économique commencent à s'exercer et le moment où la culture se transforme [...] pour s'adapter à ces changements, une société peut vivre une période plus ou moins longue de déstabilisation, ou de crise identitaire engendrée par ces pressions.» (Bouchard 2002, p. 31 sq.)

Les meilleurs exemples de crises identitaires collectives sont des peuples qui ont vécu la colonisation, puis la décolonisation. Pour beaucoup de ces peuples l'histoire coloniale n'a toujours pas fini de produire ses effets néfastes. En conséquence, pour mieux comprendre l'histoire d'une communauté, il est aussi indispensable de connaître le développement de l'identité collective et du savoir; comment cette identité a réussi à s'adapter aux pressions et changements qu'elle a subis. (voir Bouchard 2002, p. 33)

1.3.2.1. La cohésion du groupe et la démarcation envers d'autres groupes

La perception d'identité de groupe présente deux aspects très distincts: la cohésion vers l'intérieur et la démarcation contre d'autres groupes. (voir Schlieben-Lange 1991, p. 101)

Un aspect important de la relation entre les groupes est la valeur symbolique des langues pour leur existence et leur cohésion. Il est entendu que la perception linguistique du groupe par lui-même et par les autres représente un aspect important pour la constitution et démarcation. (voir Oppenrieder/Thurmair 2003, p. 42)

Une des fonctions principales de la langue comme trait commun consiste à faire émerger une forte cohésion entre les membres d'un groupe. Cette relation entraîne normalement des sentiments et attitudes positives envers les locuteurs de cette communauté linguistique. En réduisant la distance à l'intérieur du groupe, cette cohésion signifie également un agrandissement de la distance aux autres groupes. Il en résulte la délimitation entre groupes qui peut être corrélée avec des attitudes négatives envers les locuteurs d'autres groupes linguistiques. (voir Bartholy 1992, p. 55)

La langue représente une unité fermée et contrairement aux autres langues elle occupe un rang élevé dans l'échelle de valeurs. Par conséquent, les deux effets - cohésion et délimitation - sont décisifs pour le rapport entre les groupes: plus proche et influent est le groupe étranger, plus intense est la préoccupation et le besoin de cohésion. (voir Bartholy 1992, p. 57)

1.4. L'identité nationale, ethnique et culturelle

Même si la langue n'est pas impérativement constitutive pour la formation de l'identité, elle l'est souvent. Surtout dans des groupes politiques sociaux comme des nations, on considère souvent une seule langue comme contribuant à l'émergence d'une identité. Il est vrai que la langue unitaire a aussi une valeur fonctionnelle en permettant la communication avantageuse à l'intérieur de ces formations mais elle symbolise surtout l'unité de cette formation même, à l'intérieur et vis-à-vis de l'extérieur. (voir Oppenrieder/Thurmair 2003, p. 42) Justement ce cas de formation d'identité qui souligne fortement la démarcation par des traits caractéristiques donne l'impression qu'une identité collective saine est basée sur le monolinguisme. De sorte que la formation d'identité de langue fonctionne au niveau du groupe selon cette idée que chaque membre est aussi obligé de reconnaître ce facteur linguistique fondamental pour l'identité. Sans une connexion à l'identité au sens d'une image de soi positive en démarcation avec l'extérieur, il serait difficilement compréhensible pourquoi on fait grand cas de la préservation de la langue maternelle en particulier. (voir Oppenrieder/Thurmair 2003, p. 43)

Surtout dans la tradition européenne, on assimile nation avec unité de langue. La langue représente ici l'élément identitaire le plus important. Une identité collective est la condition nécessaire qui rend possible la formation d'un état.² Dans le cas où ce point commun linguistique n'est pas donné, l'existence d'autres groupes de communication est dévalorisée. Seulement peu d'états européens arrivent à échapper à cette tendance. Une autre conséquence de ce développement s'illustre dans le fait que tous les communautés linguistiques avec une forte identité collective essaient d'atteindre l'indépendance étatique dans le but de mettre en œuvre la communication autodéterminée. (voir Kremnitz 1995, p. 7)

Dans le cas de minorités, des facteurs comme l'ethnie, la religion ainsi que la langue représentent des constantes fortes qui sont responsable d'une identité collective. De nos jours, la plupart de minorités sont de nature linguistique. Ils peuvent donc être

² La Suisse en est une exception notable

définis comme des nations sans attachement politique-territoriale sur la base d'une langue commune. (voir Schwarze 2006, p. 130)

«Menschen, die sich einer Okkupation oder Aggression ausgesetzt fühlen, halten meist äußerst hartnäckig an ihrer Kultur und Sprache fest. (Janson 2006, p.252)»

Dans les pays coloniaux, la langue constitue fréquemment un problème lors de la lutte pour l'indépendance nationale. Pour atteindre la souveraineté dans le cadre de la gestion d'identité collective, la direction politique se trouve souvent devant la problématique de savoir à quelle langue il faut accorder le rang de langue nationale, donc qui représentera un symbole d'identité nationale, ensemble avec d'autres emblèmes comme le drapeau, l'hymne et des monuments nationaux. (voir Bartholy 1992, p. 136)

L'identité culturelle correspond partiellement à l'identité ethnique ou nationale. Surtout sous l'influence d'une situation coloniale, l'identité culturelle peut devenir un problème : on y trouve une diffusion des éléments culturels de la culture dominante et l'identité ethnique autochtone court le risque d'être marginalisée ou bien opprimée. Dans ce type de situation, la minorité se sert de son identité culturelle – dont la langue est un aspect central - comme arme symbolique en cas de conflit, avec laquelle la puissance du groupe peut être garantie. (voir Bartholy 1992, p. 141)

L'identité culturelle se rapporte à la dimension collective de l'identité. La langue comme mécanisme de cohésion peut contribuer au consensus et ce en vertu d'une perception de communauté liée au partage du moyen de communication. Elle y contribue aussi sous forme d'une influence socioculturelle par le biais de la politique linguistique. (voir Bartholy 1992, p. 140) La langue est toujours porteuse de l'histoire sociale de sa communauté linguistique et de ses locuteurs. Ainsi, la culture est en partie déterminée par la langue qui la sous-tend. (voir Bouchard 2002, p. 34 sq.)

2. LES ATTITUDES LINGUISTIQUES

« Il existe [...] tout un ensemble d'attitudes, de sentiments des locuteurs face aux langues, aux variétés de langues et à ceux qui les utilisent, qui rendent superficielle l'analyse de la langue comme un simple instrument.» (Calvet 1993, p. 42)

Le champ d'attitudes linguistiques est d'une nature très complexe et un domaine de recherche qui tente de décrire comment les rôles cruciaux de la société sont reconnus et internalisés par tous les membres d'une société spécifique. Par conséquent il faut identifier les structures sociales et clarifier l'importance de la langue et ses enjeux relatifs à la langue, qui elle-même revêt diverses facettes. (voir Smit 1996, p. 31) Les attitudes linguistiques jouent un rôle important puisque les réactions des gens envers des variétés de langue peuvent révéler leur perception des interlocuteurs. Ainsi, les attitudes linguistiques sont liées aux concepts d'identité. (voir Edwards 1985, p. 146)

Étant donné que la perception de la langue, écrite ou parlée, déclenche automatiquement une certaine image du locuteur, les jugements sur la langue concernent également le locuteur.

« Tout individu a tendance à évaluer la personnalité de ses locuteurs et à classer ceux-ci dans telle ou telle catégorie sociale selon le code linguistique qu'ils utilisent. » (Méar-Crine/Leclerc 1976, p. 155)

Des attitudes jugeant d'une langue sont par conséquent rarement des traits déduits de la langue elle-même mais des sentiments et opinions sur le groupe des locuteurs qui emploient cette langue. L'identification de «jugement sur la langue » avec « jugement sur le locuteur» rend possible des évaluations indirectes concernant des groupes uniquement en émettant des jugements sur la langue. (voir Scherfer 1983, p. 49) Les attitudes envers une certaine catégorie de locuteurs sont généralement partagées par les membres du groupe linguistique.

« Si elles deviennent l'apanage d'une majorité de la population, elles donnent lieu à des stéréotypes ou opinions toutes faites d'une collectivité vis-à-vis d'une autre collectivité. » (Méar-Crine/Leclerc 1976, p. 155)

Par conséquent, il est possible de revaloriser un certain groupe par des remarques positives concernant sa langue ou d'en discriminer un autre avec des remarques négatives. Des facteurs historiques et idéologiques sont toujours inclus dans l'évaluation. (voir Scherfer 1983, p. 49 sq.)

2.1. Langue et société

Au centre des attitudes linguistiques se trouve l'individu en tant qu'être social. Chaque individu a des attitudes envers chaque objet et action dans son environnement. De nature complexe et multiple, les attitudes linguistiques et la pensée s'influencent mutuellement et se fondent sur l'expérience. En corrélation avec les changements d'expérience, ils peuvent aussi évoluer. Par conséquent, une attitude donnée n'existe pas pour elle-même mais se trouve toujours en relation avec d'autres attitudes ainsi que d'autres influences en général. (voir Smit 1996, p. 33 sq.)

Chaque être humain s'aide de la langue de diverses manières, qu'on peut résumer dans les trois fonctions clés de la langue. Premièrement, elle est l'outil principal de communication. De plus, elle aide à comprendre et à internaliser son environnement et finalement, la langue est associée avec les groupes sociaux et sert donc à son identification. (voir Smit 1996, p. 34)

La langue représente le moyen principal de communication et d'interaction humaine, donc les attitudes linguistiques ont un potentiel pour influencer cette interaction à un très haut degré. Il y a une forte connexion entre l'attitude et le comportement linguistique pendant l'interaction sociale. (voir Lasagabaster 2004, p. 402) Les comportements envers la langue peuvent par conséquent seulement exister parce que la langue remplit une fonction sociale. C'est pour cette raison que la troisième de ces fonctions de la langue est la plus intéressante concernant les attitudes linguistiques. L'agissement envers la langue en tant que marqueur de groupe dépend du domaine dans lequel cette langue est employée. (voir Smit 1996, p. 34) Étant donné que les comportements d'un individu sont influencés par celles d'autres personnes, surtout des autres membres du groupe, on peut supposer que ces attitudes de base sont assez stéréotypés. (voir Smit 1996, p. 35)

La société est en principe structurée par deux critères généraux: l'identité sociale et le pouvoir. Pour ces deux forces, la langue joue un rôle clé en tant que transmetteur. (voir Smit 1996, p. 12). En fonction de ce qu'un individu veut accentuer dans sa communication, il choisit la variété linguistique appropriée. D'autres critères qui contribuent à la relation entre langue et société sont la standardisation et la vitalité qu'on peut considérer en relation avec le pouvoir et l'identité (voir Ryan, Giles & Sebastian 1982, p. 3)

On dit qu'une variété linguistique est standardisée si une série de normes qui définit l'usage «correct» a été codifiée et acceptée au sein de la communauté linguistique. La relation de vitalité et d'identité sociale sert en vertu de la langue comme moyen d'identification. Si la vitalité d'une variété augmente, plus de gens utiliseront cette variété particulière dans des contextes différents. (voir Ryan, Giles & Sebastian 1982, p. 3)

Le statut social et la solidarité de groupe sont aussi importants en déterminant le rang d'une langue dans la société. Ces concepts sont particulièrement significatifs lorsqu'il s'agit de l'évaluation des variétés linguistiques. (voir Smit 1996, p. 44) La solidarité de groupe peut être comprise comme la valeur de la variété de langue pour l'identification avec un groupe. Le statut social signifie la valeur de cette variété pour l'avancement social.

Tous les concepts présentés se trouvent dans une relation réciproque. Le pouvoir et l'identité sociale sont les forces principales dans une société. La standardisation et la vitalité aident à déterminer la position d'une variété de langue en relation avec ces forces. Les variétés linguistiques sont évaluées à l'aide du statut social et la solidarité de groupe. C'est pour cette raison que ces dimensions reflètent les attitudes des gens envers des variétés dans un contexte social spécifique. Les attitudes linguistiques dépendent par conséquent fortement de la position sociale particulière d'une variété linguistique. Globalement, on peut donc constater que la formation d'attitudes linguistiques n'est jamais indépendante des certaines conditions sociales, mais les reflète. (voir Smit 1996, p. 44 sq.)

2.2. De l'origine et du sens des attitudes linguistiques

Il est bien évident que les gens expriment des attitudes, sentiments et intentions négatives ou positives au moment où ils entrent en rapport avec différentes langues ou variétés. Pourquoi ces attitudes existent-elles?

Comme montré dans le premier chapitre, la langue représente un symbole et est porteur d'identité à l'intérieur du groupe ainsi que de démarcation contre d'autres groupes. Si un tel groupe est très fort extérieurement et puissant, sa langue de groupe probablement gagnera du prestige dans la société entière et ensuite être standardisée. De fait, il y a au moins deux variétés concurrentes pour les membres des groupes avec un statut inférieur: d'un côté, la variété du groupe dont le statut est

élevé représentant la réussite sociale, d'un autre côté la variété de son propre groupe comme signe de son identité sociale impliquant des sentiments de solidarité. (voir Smit 1996, p. 36 sq.) La différence entre ces variétés produit des sentiments en corrélation avec leur statut et rôle perçus: les attitudes linguistiques prennent forme. (voir Smit 1996, p. 37)

Les études d'attitudes linguistiques montrent que les membres d'une certaine communauté linguistique peuvent catégoriser précisément leur variété selon des catégories sociales, culturelles, nationales et géographiques. En plus, ils sont capable d'attribuer des traits personnels spécifiques aux locuteurs de certaines variétés linguistiques. On peut admettre que ces attributions reflètent les stéréotypes qui dominent dans une communauté concernant un groupe. La variété linguistique joue donc un rôle clé dans le processus de perception et d'orientation sociale. Le simple fait d'utiliser une langue entraîne chez le partenaire de communication un jugement et ensuite un classement social. Certaines attitudes qui sont connectées avec ces classements peuvent de nouveau déclencher des attentes et actions. (voir Scherfer 1983, p. 48)

2.3. Les différents types d'attitudes linguistiques

Dans le domaine de recherche d'attitudes linguistiques on s'occupe surtout du fait que la variable «attitude» représente, en rapport avec les communautés linguistiques, la loyauté, le maintien et l'accommodation linguistique ainsi que d'autres phénomènes qui résultent de la langue et de son emploi, un facteur d'influence essentiel. En général, les théoriciens sous-entendent que des attitudes à l'égard d'une langue réagissent aussi sur elle comme signal des valeurs et positions sociales.

2.3.1. L'insécurité linguistique

La sécurité et l'insécurité linguistique traitent le rapport que les locuteurs peuvent avoir à certaines prononciations de leur langue.

« On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. À l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas. » (Calvet 1993, p. 47)

L'insécurité linguistique signifie donc un sentiment de malaise occasionné par la pratique d'une langue ou d'une variété qui est provoqué par des rapports inégaux ou même conflictuels entre des groupes linguistiques. (voir Tupin 2002, p. 77) La perception d'incapacité à conformer son parler au modèle normatif déclenche donc un sentiment d'insécurité sur le plan linguistique. On peut dire que le locuteur se trouve en quête non-réussie de légitimité qui se manifeste par les deux facteurs suivantes. D'une part, le locuteur se soumet à un modèle linguistique perçu comme «exogène», qui est élaboré et véhiculé à l'extérieur de sa communauté linguistique et auquel «le bien parler» prescrit de se conformer. D'autre part, cela se manifeste par des attitudes et représentations ambivalentes envers des variétés endogènes de son groupe linguistique, de sa région, de sa condition sociale etc. (voir Bretegnier 2002, p. 11) Les locuteurs qui se trouvent dans une situation d'insécurité linguistique sont conscients de la distance entre la norme dominante du marché linguistique et celle dont ils ont héritée. Par contre, l'état de sécurité linguistique caractérise les locuteurs qui estiment que leurs pratiques linguistiques correspondent aux pratiques légitimes. (voir Francard 1997, p. 171 sq.)

On peut également décrire l'insécurité linguistique comme un sentiment socialisé de double aliénation, «d'une part, par rapport à un modèle qu'on ne maîtrise pas, et d'autre part, par rapport à sa propre production, qu'on veut refouler ou forclore.» (Swiggers 1993, p. 22) Il s'agit d'un sentiment qui peut se montrer dans des attitudes explicites ainsi que dans un comportement linguistique et dans l'écart entre le comportement linguistique et le discours epilinguistique. (voir Swiggers 1993, p. 22 sq.)

2.3.1.1. Développement du concept d'insécurité linguistique

L'origine du concept d'insécurité linguistique se base dans le monde francophone et on y trouve les recherches les plus nombreuses dans cet environnement. Plus le parler régional est vivace, plus l'insécurité linguistique est manifeste, «les interférences de celui-ci étant réputées 'abâtardir' le français 'pur'». (Francard 1997, p. 172 sq.)

En 1966, c'est William Labov qui aborde pour la première fois la notion d'insécurité linguistique dans ses travaux sur la stratification sociale des variables linguistiques. Il situe l'insécurité linguistique du point de vue d'un double indice: d'un côté, il y a l'écart entre ce que les locuteurs déterminent comme le modèle normatif et leur propre manière de parler. De l'autre côté, il y a l'essai de ces locuteurs, de s'adapter aux

styles socialement légitimes. Cette adaptation se caractérise par une forte tendance à se corriger, voire à l'hypercorrection. (voir Bretegnier, 2002a p. 123) William Labov souligne que l'insécurité linguistique est une donnée quantifiable, mettant en rapport un comportement linguistique, des jugements de nature normative et des auto-évaluations. (voir Bretegnier 1996, p. 905) Selon Labov,

«[...] est en état de sécurité linguistique un locuteur évaluant son comportement comme A et considérant que la norme de prestige est A. En état d'insécurité celui qui s'évalue comme faisant B et considère A comme la référence de prestige. » (voir Houdebine 1993, p. 32)

Son étude a découvert qu'il existe un écart entre la prononciation effective de certains locuteurs et ce que ces mêmes locuteurs prétendent prononcer. Cette discordance entre la performance observée par le sociolinguiste américain et l'auto-évaluation des locuteurs représente un cas typique d'insécurité linguistique. (voir Francard 1997, p. 170)

Pour Labov, l'insécurité linguistique repose sur la stratification sociale et les tensions que cette dernière induit entre les différents groupes sociaux. (voir Tupin 2002, p. 80) Ce sentiment d'insécurité signifie un état caractéristique des locuteurs des groupes sociaux intermédiaires qui se trouvent en recherche de promotion sociale. Par conséquent, ils s'efforcent donc à adapter des modèles linguistiques véhiculés par les catégories sociales supérieures dont ils cherchent à être considérés comme membres légitimes. (voir Bretegnier 2002a, p. 123) L'insécurité linguistique se manifeste chez les locuteurs par une hypersensibilité à des traits stigmatisés qu'ils emploient, une perception fautive de leur propre discours et surtout une forte variation de style qui amène à des corrections nombreuses en style soutenu. (voir Bretegnier 1996, p. 905) Dans ses travaux, Labov se concentre seulement sur les traits linguistiques liés à la prononciation. On trouve deux aspects fondamentaux dans son approche: premièrement le degré de conscience du locuteur concernant ses propres performances linguistiques et deuxièmement sa place dans la hiérarchie sociale. (voir Tupin 2002, p. 80)

Pierre Bourdieu propose une analyse similaire quelques années plus tard. Lui aussi, il décrit la communauté linguistique comme une stratification de groupes sociaux. Selon lui, il y a les dominants, définis comme tels étant donné qu'ils sont en possession du capital économique, culturel et linguistique, donc qu'ils parlent la langue «légitime». Les autres se trouvent dans un état de domination parce qu'ils ne possèdent aucun pouvoir reconnu sur le marché linguistique. (voir Bretegnier 1996, p. 909 sq.)

«Les locuteurs de la classe dominée [...] sont maintenus dans cet état de domination avec leur propre complicité, ce qui se traduit notamment dans leur discours par des corrections, ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés soumettent, consciemment ou inconsciemment, les aspects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique et de leur syntaxe [...]» (Francard 1997, p. 171)

Ce qui diffère de l'approche de Labov c'est que Bourdieu introduit l'idée d'une insécurité linguistique ne se manifestant pas seulement au niveau phonologique mais aussi aux niveaux lexical et syntaxique. (voir Bretegnier 1996, p. 909 sq.)

En 1993, c'est Michel Francard qui fait enfin le premier essai de théorisation et de conceptualisation de l'insécurité linguistique. (voir Bretegnier 2002a, p. 124) Dans son approche, il remarque que l'insécurité ne se manifeste pas automatiquement chez des locuteurs d'une langue «minorée» mais qu'elle est en rapport avec la connaissance et la conscience qu'un locuteur a de la norme linguistique. Plus le locuteur en a conscience, plus il a également conscience du fait que ces énoncés en sont éloignés et donc plus il se trouve en état d'insécurité linguistique. L'insécurité linguistique est conditionnée à la prise de conscience des locuteurs de la distance entre leur idiolecte et une langue reconnue, par eux et les autres, comme légitime. La langue reconnue est dans ce cas la langue de la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle une langue «pure», qui n'est pas abâtardie par des interférences avec un autre idiome. (voir Bretegnier 1996, p. 910 sq.) En outre, Michel Francard inclut le facteur de la scolarisation qui représente un déclencheur de conscience linguistique par une confrontation avec la norme langagière scolaire. Finalement, il ajoute aussi le sentiment d'ambivalence dans les représentations des locuteurs qui pratiquent une langue régionale à l'égard de celle-ci. (voir Tupin 2002, p. 81)

2.3.1.2. Les préjugés sur les langues

Des stéréotypes vis-à-vis d'une langue ne concernent pas seulement des langues différentes mais aussi des variétés linguistiques géographiques ou culturelles. De plus, la classification des formes linguistiques en langues, dialectes et patois est considérée comme une division sociale fondée sur une image péjorative. (voir Calvet 1993, p. 44)

Il y a de nombreux stéréotypes en ce qui concerne le 'beau parler'. Dans tous les pays, par exemple, on trouve soi-disant un endroit où la langue nationale est «pure» et qu'on trouvera des accents désagréables et d'autres harmonieux. Ce qu'on constate derrière ces stéréotypes, c'est la notion de bon usage, donc la pensée qu'il

existe des manières de bien parler la langue simultanément qu'il y a aussi des façons de parler qui sont à condamner. Selon la norme linguistique en vigueur, au sens officiel du terme, il existe effectivement des formes correctes et incorrectes. Lors d'un changement d'usage, soit de nature géographique, historique ou bien social, la norme, au sens pratique du terme, varie de la même façon, les locuteurs n'éprouvent par exemple pas les mêmes attitudes linguistiques dans la bourgeoisie et dans la classe ouvrière, à Paris et au Québec, aujourd'hui et il y a un siècle. (voir Calvet 1993, p. 44) Cette norme peut entraîner des comportements sociaux différents.

«Elle peut en fait avoir deux types de retombées sur les comportements linguistiques: les unes concernent la façon dont les locuteurs considèrent leur propre parler, les autres concernent les réactions des locuteurs au parler d'autrui.» (Calvet 1993, p. 45)

Dans le premier cas, les locuteurs valorisent leur pratique linguistique ou bien au contraire, ils tentent de la modifier pour se mettre conforme à un modèle prestigieux. Dans l'autre cas, les gens sont jugés en fonction de leur façon de parler. (voir Calvet 1993, p. 45)

Dans chaque société on trouve des regards sur la langue, des images, des normes qui peuvent être partagées par tous ou différenciées selon certaines variables sociales. Par conséquent, ces variables provoquent des attitudes, des sentiments et des comportements eux-mêmes différenciés. (voir Calvet 1993, p. 47 sq.) Des images péjoratives d'une certaine langue peuvent déclencher chez le locuteur de cette langue des fluctuations stylistiques, une hypersensibilité à des traits stigmatisés qu'il emploie lui-même ainsi qu'une perception erronée de son propre discours et tous ces phénomènes dénotent la présence d'une profonde insécurité linguistique: le locuteur éprouve une forte répugnance pour «l'accent» de sa langue ou variété. De plus, il croit qu'il existe une langue «correcte» et ils essaient d'atteindre cette forme linguistique souvent dans leur conversation soignée. (voir Calvet 1993, p. 48)

Il existe différentes façons de dévaloriser une langue ou une variété. L'énoncé «c'est une prononciation de paysan» est «typique du mépris social que l'on peut avoir face aux ruraux, mais il faut immédiatement signaler que l'on peut rencontrer le phénomène exactement inverse.» (Calvet 1993, p. 50) Parfois, l'urbanisation est considérée comme un danger pour l'identité, par conséquent, dans de telles situations, la façon de parler des paysans, étant plus proche de la langue traditionnelle, sera valorisée. Un autre exemple est le préjugé d'une prononciation laide. Cela est uniquement affectif, néanmoins, cette attitude est fort répandue tant face aux formes locales de parler que face aux langues étrangères. (voir Calvet 1993, p. 50)

En résumé, ces attitudes et comportements sont à la fois de nature linguistique et sociale. Derrière ces comportements on trouve des rapports de forces s'exprimant par des assertions sur la langue, qui au fond visent les locuteurs de cette langue.

« Et, quelles que soient les formes stigmatisées, refusées, classées comme illégitimes (au nom de critères de prestige, de classes sociales, d'anormalité congénitale, etc.) elles le sont par référence à une forme considérée comme légitime. » (Calvet 1993, p. 51)

2.3.1.3. Le phénomène de l'hypercorrection

Comme réaction à des attitudes péjoratives envers une langue ou des locuteurs, on tente d'acquérir la façon prestigieuse de parler pour se rapprocher de la norme à l'aide de l'hypercorrection.

« (...) elle est surtout manifeste dans la volonté de certains locuteurs d'imiter la forme prestigieuse et 'd'en rajouter'. Cette pratique peut correspondre à des stratégies différentes: faire croire que l'on domine la langue légitime ou faire oublier son origine.» (Calvet 1993, p. 52)

De plus, l'hypercorrection peut être considéré comme ridicule par les locuteurs de la langue 'légitime'. En revanche, ils vont juger de façon dévalorisante ceux qui tentent d'imiter une prononciation valorisée. (voir Calvet 1993, p. 53)

2.3.2. La conscience linguistique

La notion de «conscience linguistique» est fortement connectée avec celle d'identité. La conscience linguistique englobe le savoir des interlocuteurs relatif à leur langue, l'appartenance à une communauté linguistique, et des réflexions à propos de l'utilisation sociale. La conscience linguistique peut donc être comprise comme instance de contrôle pour la production linguistique selon des normes sociales. (voir Cichon 1995, p. 21 sq.)

Cichon définit la conscience linguistique comme instance de commande interne et centrale de notre comportement linguistique entier. Celui-ci résulte de la collaboration de certains éléments de savoir et d'évaluation. La conscience linguistique accorde l'orientation de sa propre production linguistique. Elle représente également un produit et un régulateur du procès d'acquisition d'une langue. L'individu acquiert la capacité d'effectuer des délimitations qui vont dans deux directions. Elle régit surtout la séparation entre le langage correct et incorrect dans le sens des normes grammaticales et sociales. À l'autre côté, elle effectue la délimitation envers des locuteurs d'autres variétés de sa propre langue ainsi qu'envers des locuteurs d'autres

langues. (voir Cichon 1995, p. 37.) Cette fonction double de la conscience linguistique se trouve aussi dans la paire conceptuelle de Hans-Martin Gauger de la conscience linguistique «interne», c'est-à-dire en ce qui concerne le fonctionnement de la langue, et «externe», donc l'attitude des locuteurs envers la langue qu'ils se sont appropriée. En outre, le sujet de l'auto-évaluation linguistique joue un rôle clé : le moment différentiel devient visible en soulignant que je parle cette langue et pas celle-là. Cette forme de conscience linguistique s'accroît surtout chez les membres des communautés linguistiques minoritaires, comme cela est par exemple le cas de la francophonie au Québec. (voir Gauger 1976, p. 51 sq.)

2.3.2.1. Le conditionnement de la conscience linguistique

La conscience linguistique s'acquiert lors de la socialisation et enculturation³; d'une certaine manière elle est inculquée par l'éducation. Néanmoins, ça ne veut pas dire que la conscience linguistique est déterminée par la langue comme système, donc par sa structure. Elle est plutôt définie par la façon dans laquelle la communauté linguistique formule les informations pertinentes sur sa langue ou variété. (voir Scherfer 1983, p. 33)

En outre, la conscience linguistique est historique: elle se développe dans le cadre de la communauté linguistique dans laquelle elle existe. Cette caractéristique peut remonter à des temps lointains même si les conditions sociales actuelles sont différentes. La perception cognitive est soumise à l'histoire des traditions et conventions sociales de la communication langagière. On peut ressentir des changements par la communication entre les générations. (voir Scherfer 1983, p. 34 sq.)

2.3.2.2. La conscience linguistique dans des sociétés uni- et multilingues

En ce qui concerne les caractéristiques de la conscience linguistique il est important de différencier si celle-ci agit dans une société unilingue ou plurilingue. En général, dans les sociétés plurilingues le degré de conscience de la langue et du langage est plus élevé. La conscience linguistique externe ainsi qu'interne contiennent des références très concrètes et sont accentuées. (voir Cichon 1995, p. 55)

³ L'enculturation est un terme proposé par Margaret Mead pour définir le processus par lequel le groupe va transmettre à l'enfant, dès sa naissance, des éléments culturels, normes et valeurs partagés. L'enculturation traduit le processus de transmission de la culture du groupe à l'enfant. (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Enculturation>)

Normalement, le contrôle de l'intégration et l'interaction communicative sur la conscience linguistique se passe plutôt sans problèmes dans des sociétés unilingues. La connaissance linguistique pour les décisions de jugement et d'action de la conscience linguistique est la plupart du temps congruente et entraîne conformément des articulations cohérentes. Cela n'est pas le cas dans des communautés plurilingues. Une partie du savoir de sa propre langue devient un savoir concrétisant de délimitation contre l'autre langue. (voir Cichon 1995, p. 55 sq.)

Dans des sociétés multilingues, il y a deux indicateurs importants du savoir idéologique linguistique : le statut et le prestige de la langue. Le statut, qui concerne le domaine de l'action linguistique, englobe les modes d'utilisation des langues qui sont socialement négociés. Le concept de prestige, qui cerne l'évaluation linguistique, représente la réputation de la langue, c'est-à-dire sa valeur sociale. (voir Cichon 1995, p. 56 sq.) Dans des sociétés unilingues, le statut de langue n'a pas besoin d'une formulation explicite parce qu'il comprend tous les domaines de communication et le prestige de la langue est également développé proportionnellement au statut. Dans les sociétés multilingues ces deux éléments prennent de l'ampleur dans la conscience linguistique. Le prestige de la langue est surtout un produit de la pertinence sociale ainsi que de l'efficacité communicative des langues. Alors que la standardisation est de nature constitutive pour le statut de la langue, le prestige donne généralement l'impression d'être riche en variantes. Cela est surtout possible parce qu'il se constitue à l'aide de la conscience linguistique individuelle et collective. (voir Cichon 1995, p. 57 sq.)

2.3.3. L'accommodation linguistique

Chaque individu possède une certaine mobilité de dialecte ou d'accent: les locuteurs choisissent leur répertoire conformément à des contraintes et demandes qui dominent dans une situation donnée. On appelle ce fait l'accommodation linguistique. (voir Edwards 1985, p. 151) L'essence de la théorie de l'accommodation linguistique est basée sur la recherche socio-psychologique d'attraction de similarité. Un individu peut donc faire en sorte que les autres l'évaluent plus favorablement en réduisant les différences entre eux. Le procès de l'accommodation linguistique représente comme tel un reflet du désir de reconnaissance sociale. (voir Giles 1975, p. 157)

La théorie de l'accommodation linguistique traite des choix linguistiques d'un locuteur qui peuvent affecter le comportement linguistique immédiat de son interlocuteur. La théorie suppose que les individus emploient des stratégies linguistiques comme la convergence, le maintien ou la divergence pour atteindre une distance sociale souhaitée entre eux. L'emploi conscient ou inconscient des stratégies communicatives reflètent l'influence des normes sociolinguistiques concernant les choix appropriés de langue ainsi que les besoins cognitifs et émotionnels des locuteurs d'interagir entre eux. (voir Bourhis/Maas 2005, p. 1590)

Basée sur la théorie d'identité sociale, la théorie d'accommodation explique le maintien et la divergence linguistiques comme le désir de différenciation vis-à-vis un membre du groupe extérieur. Dans le cas où la langue est considérée comme la plus importante dimension de l'identité de groupe, le maintien et la divergence linguistique peuvent être employés pour affirmer l'identité du groupe, pour revaloriser une identité sociale et accentuer les frontières entre groupes. (voir Bourhis/Maas 2005, p. 1591)

La sympathie et l'attraction augmente avec la ressemblance à autrui. D'une manière générale, la réduction des différences existantes amène à une évaluation plus positive. On assume que le besoin et le souhait de reconnaissance sociale représente le cœur de l'accommodation sociale. (voir Edwards 1985, p. 151 sq.)

En outre, l'accommodation linguistique peut être considérée comme accommodation identitaire pour améliorer le statut du groupe et la faveur. Il faut mentionner que le locuteur n'est pas toujours conscient de son accommodation. L'effet de cette convergence est que le locuteur peut être perçu comme plus ressemblant à l'auditeur que s'il n'avait pas adapté son style langagier. (voir Giles 1975, p. 158) La stratégie de convergence reflète ainsi le souhait de reconnaissance. Il apparaît quand le bénéfice perçu compense les «coûts» et varie en intensité en fonction du répertoire linguistique disponible et du degré de besoin de reconnaissance. La convergence est vue d'une façon positive par les auditeurs à l'ampleur à laquelle cette intention est attribuée. (voir Edwards 1985, p. 152)

2.3.3.1. *L'accommodation linguistique par l'accent*

Le changement de prononciation et d'accent englobe des aspects interpersonnels de la situation. Certains théoriciens assument que chaque individu possède un répertoire langagier dans lequel il peut choisir la forme appropriée à une situation. Une partie de ce répertoire peut être celui de l'accent qui a deux composantes. Dans

le continuum d'accents possibles le modèle standard de la prononciation occupe une place prépondérante. L'accent local, régional ou ethnique le plus vaste y sont également représentés. (voir Giles 1975, p. 171) Chaque individu a son propre accent habituel et les théoriciens sous-entendent que la plupart de gens sont aptes à modifier leur prononciation pour s'approcher à l'accent standard. (voir Giles 1975, p. 171)

En général, les modèles standards de la prononciation possèdent le plus haut prestige. Pour confronter ces deux extrêmes on parle d' «acrolecte» pour nommer la forme de langage la plus prestigieuse et de «basilecte» pour la forme la moins prestigieuse. Cela est par exemple le cas au Canada entre le français européen et le joul. Entre ces deux extrêmes se trouvent des niveaux intermédiaires de prononciation ainsi que des valeurs intermédiaires de prestige social. (voir Giles 1975, p. 173 sq.) D'après cela, si un locuteur a l'impression pendant l'interaction sociale que le modèle de prononciation de l'auditeur a un prestige plus haut que son propre idiolecte et s'il a l'intention d'obtenir de l'intégration ainsi que de la reconnaissance de l'auditeur, il va modifier son accent pour qu'il ressemble plus à celui de l'auditeur. Au Canada français par exemple, des passages de langage du basilecte vers l'acrolecte améliorent le statut et la compétence perçue, la qualité du message ainsi que sa puissance de persuasion en présence d'un interlocuteur qui a un prestige plus haut. Dans certains cas, cela peut être une tactique qui a pour effet non seulement de réduire des différences linguistiques entre les partenaires de communication mais aussi de présenter le locuteur et son énoncé plus favorablement. (voir Giles 1975, p. 174)

2.3.4. Loyauté et antipathie linguistique

« Most importantly, a certain amount of language loyalty is natural in every language user because of the inescapable emotional involvement with one's mother tongue as one learned it in childhood. » (Ryan 1979 : 148, in : Zimmermann 1992, p. 122)

Cependant, l'attache affective n'est pas tout, étant donné que dès l'enfance, on se comporte loyalement envers certaines choses, et pas envers d'autres. Un individu peut seulement développer une relation affective positive à des faits qui jouent un rôle important dans sa propre conception identitaire. À l'observation qu'un individu ou une communauté se comporte loyalement envers sa langue doit être ajoutée la question de ces motivations. Les notions de loyauté et d'antipathie doivent être complétés avec celle de l'identité puisque le fait de se sentir loyal envers une langue

- quand on a l'alternative d'une nouvelle langue qui amène plus de statut et de profit - peut s'expliquer par l'identité à la langue de l'individu ou de sa communauté. (voir Zimmermann 1992, p. 123)

Si la langue joue un rôle clé dans l'identité d'un individu, en occupant un rôle positif et symbolisant du groupe dans le cadre de cette identité, l'individu éprouve certainement une loyauté linguistique concernant cette langue. Les conditions préalables sont qu'une identité collective - donc une conscience de l'existence d'un groupe spécifique avec une langue spécifique - existe et que la langue occupe la fonction d'un symbole de groupe. (voir Zimmermann 1992, p. 123) Pour cette raison, dès que l'affiliation à un groupe ethnique revêt une grande importance pour les individus et dès que le style ethnolinguistique, soit la langue, la variété ou le patois, est considérée comme composante de cette identification, les individus veulent assumer une différenciation positive le long de la dimension linguistique en recherche d'une identité ethnique positive. (voir Zimmermann 1992, p. 124)

3. APERÇU HISTORIQUE ET CONTEXTE SOCIOLINGUISTIQUE

Pour bien comprendre le contexte sociolinguistique du présent travail, il est indispensable de traiter les événements historiques qui influencèrent le développement de la situation linguistique. Commenant avec les racines du français ainsi que de l'anglais au Québec, l'accent est mis sur les changements politiques, sociaux et économiques qui se sont produits dans le cadre de la Révolution tranquille dans les années 1960. Finalement, la dernière partie de ce chapitre est consacrée à la situation sociolinguistique actuelle au Québec.

3.1. La période française (début XVIIe siècle – 1760)

La présence française en Amérique du Nord commence en 1534. Provenant de Saint-Malo, le marin français Jacques Cartier découvre de nouvelles terres et en prend officiellement possession. Lorsqu'il atteint la péninsule de Gaspé, il y plante une croix avec l'inscription „Vive le Roy de France“. (voir Bourhis 1994, p. 15)

3.1.1. La Nouvelle France

Le 3 juillet 1608, Samuel de Champlain débarque à Québec et fonde le premier établissement permanent français en Amérique du nord. Le Québec relie alors, grâce à sa situation au cœur du continent, l'Ancien et le Nouveau Monde. Ce sont Jacques Cartier, puis Samuel de Champlain – actuellement reconnu comme le père de la Nouvelle-France – qui ont ouvert les portes du continent. Durant les siècles suivants, explorateurs et aventuriers arriveront au Québec à la conquête d'espaces plus vastes au nom du Royaume de France. (voir Mathieu 2008, p. 47 sq.) En 1665, Jean Talon arriva avec des « chargements de colons » pour établir l'agriculture ainsi que l'économie mixte. (voir Bourhis 1994, p. 15) En 1673, le gouvernement royal fut établi dans la Nouvelle-France sous Louis XIV. Les mariages et les grandes familles sont récompensés par l'état qui avait envoyé « les filles du roi » pour mettre des femmes à la disposition des colons. (voir Dumont, 2008, p. 73 sq.) Malgré tous ces efforts, la population anglophone surpassa rapidement celle des francophones. Cela est une des raisons principales de la perte de pouvoir du côté français. L'instauration d'une puissance maritime colossale par les Britanniques a également contribué dans ce sens. (voir Bourhis 1994, p. 15 sq.)

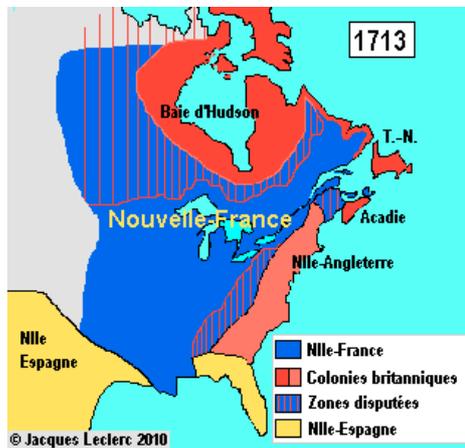


Figure 1: La Nouvelle-France en 1713.

© Jean Leclerc 2010

3.1.2. Les débuts du français au Canada

Sous le régime français, les colons français se sont majoritairement implantés sur les rives du Saint-Laurent. Ils provenaient en général de grandes villes métropolitaines où le français était déjà bien implanté. Pourtant, l'origine géographique de ces colons a laissé des traces dans la langue française au Québec. On trouve une foule de documents sur leur origine parce qu'ils devaient signer des contrats à leur embarquement. (voir Bouchard 2002, p. 43)

«Ainsi, certains traits qui caractérisent la variété québécoise contemporaine trouvent leurs origines dans les dialectes et les patois parlés dans les régions d'où étaient originaires les premiers colons français (Nord-Ouest, Ouest et Île-de-France notamment). » (Remysen 2003, p. 28 sq.)

Étant donné que la majorité des gens formant la première société française au Canada faisait partie du « petit peuple », leur langue était probablement un français populaire. Ainsi, le français parlé au Québec fut à l'origine très similaire de la langue parlée dans les couches populaires de la région Ile-de-France. (voir Bouchard 2002, p. 46)

3.2. La période anglaise (1760 – milieu XIXe siècle)

3.2.1. La conquête britannique

Les Anglais, déjà fortement présents en Amérique du Nord, s'imposent dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Cet événement bouleverse profondément l'histoire politique, économique, sociale et linguistique de la Nouvelle-France. (voir Remysen 2003, p. 29) Le 13 septembre 1759, les généraux Wolfe et Montcalm s'affrontent au Québec, sur les Plaines d'Abraham. Cette bataille prend fin après cinq jours lorsque le major de Québec capitule ; un tournant historique qui confortera les Anglo-américains dans la conquête de la Nouvelle-France. (voir Vaugeois 2008, p. 110) En

1763, le traité de Paris est signé et la France cède la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne. Ce traité met définitivement fin à l'empire français en Amérique. La loi britannique est établie dans la Province de Québec à travers l'introduction du système britannique de « Common Law ». Paradoxalement, le document faisant du Canada une colonie britannique fut rédigé en français. Néanmoins, l'Acte de Québec de 1774 a permis aux Français de maintenir leurs droits civiques et leurs coutumes, ainsi leur a-t-on laissé la liberté de religion et d'éducation. L'Acte constitutionnel de 1791 divisa le Canada en deux provinces : le Haut-Canada anglophone (l'Ontario d'aujourd'hui) et le Bas-Canada francophone⁴ (qui deviendra en 1867 la province du Québec). Les deux territoires sont marqués par des régimes juridiques différents et des institutions parlementaires indépendantes. (voir Bourhis 1994, p. 16)

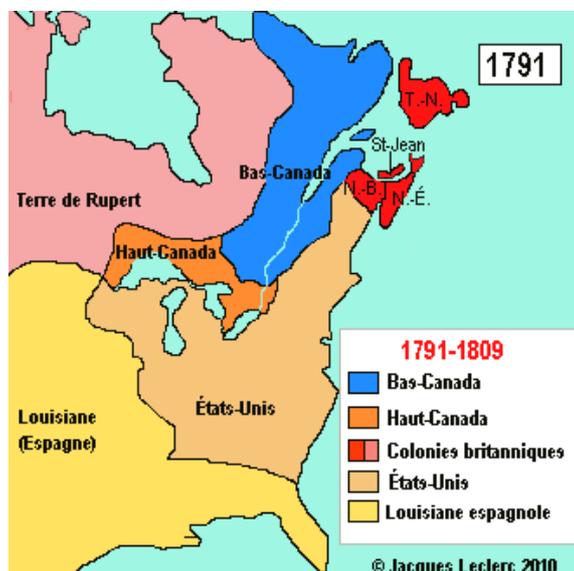


Figure 2: En 1791, la Nouvelle-France est divisé en deux parties: le Québec (Bas-Canada) et le territoire à l'ouest de l'Outaouais (Haut-Canada). © Jean Leclerc 2010

Tout en sachant qu'il s'est développé une certaine forme de bilinguisme dans l'administration ainsi que dans la justice et dans la presse, les députés britanniques ont ignoré la question linguistique lors de la préparation de l'Acte. Cette problématique fut soulevée peu après grâce au président de la Chambre du Bas-Canada qui était francophone. En janvier 1793, la Chambre convient de présenter les motions dans les deux langues. (voir Vaugeois 2008, p. 114 sqq.)

3.2.2. Le développement ultérieur du français

Pendant ce temps, l'écart entre le français québécois et le français de métropole s'intensifie. Au XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, le dialecte de l'Île-de-France – le francien – s'est lentement imposé sur le territoire français en repoussant pas à pas toutes les autres variétés dialectales au Moyen Âge. Après que le latin comme langue administrative eut suffisamment décliné, le besoin d'une normalisation de la langue française devint plus fort. La forme normalisée de la langue française fut impulsée

⁴ On retrouve la domination anglophone aussi dans le champ lexical de l'élévation (haut et bas)

par des intellectuels du XVI^e et XVII^e siècles et est à l'origine de la langue parlée par la couche sociale supérieure de la région parisienne, l'aristocratie, la cour et les lettrés de ce temps. Ainsi est né le français dit « classique ». (voir Bouchard 2002, p. 48) À partir du XVIII^e, on parle de français « moderne ».

« C'est donc précisément au moment où émerge le français moderne que la cession du Canada vient rompre pour longtemps presque tous les liens entre la colonie et la France. » (Bouchard 2002, p. 48)

Sous le coup de la domination anglaise, la situation du français en Amérique du Nord devient relativement précaire, son statut est remis en question et des conséquences considérables émergent sur le plan linguistique :

« D'abord, la conquête marque une rupture avec la France de sorte que le français au Canada connaît une évolution en vase clos, parallèle à l'évolution que le français connaît en Europe. » (Remysen 2003, p. 29)

À partir du moment où la France cède le Canada à l'empire britannique avec le traité de Paris, la langue française commence à évoluer indépendamment au Québec et en France jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Les deux variétés se distinguent surtout sur le plan phonétique et lexical. Concernant le lexique, on trouve des archaïsmes et des provincialismes qui sont d'une part la conséquence du changement d'environnement et d'autre part, on trouve beaucoup d'emprunts aux langues amérindiennes. (voir Bouchard 2002, p. 48 sq.) L'implantation graduelle d'emprunts à l'anglais joue cependant le rôle le plus important pour l'évolution du lexique franco-québécois :

«[...] les liens étant pratiquement coupés avec la France à partir du XVIII^e siècle, toutes les innovations tant techniques qu'institutionnelles parviennent par l'intermédiaire des Anglais, puis des Américains.» (Bouchard 2002, p 50)

Au moment où la population des campagnes commence à migrer vers les villes, l'anglicisation s'intensifie considérablement, p.ex. dans l'administration et le commerce. La situation à la campagne est par contre toute différente vu que le français y domine grâce à l'Eglise catholique, la force démographique de la population francophone ainsi que l'émergence du français comme véritable symbole national des Canadiens. (voir Remysen 2003, p. 29) Cela n'empêche pourtant pas l'écart entre le québécois et le français normatif de grandir. (voir Bouchard 2002, p. 50)

3.3. L'époque de la Confédération

3.3.1. L'unification des deux Canadas

Un demi-siècle après l'Acte constitutionnel, d'importants soulèvements en Haut et Bas-Canada furent réprimés par l'armée britannique, à la suite de quoi, l'empire britannique décida d'unir les deux Canadas par la proclamation de l'Acte d'Union en 1840. (voir Bourhis 1994, p. 16 sqq.) L'article 41 de cet Acte définit l'anglais comme la seule langue officielle de la législature. Toutefois, la réalité s'est rapidement montrée bien différente. Il s'en suivit toute une série de résolutions pour restituer le bilinguisme, promulguées par l'Assemblée. (voir Noël 2008, p. 128)

3.3.2. La confédération

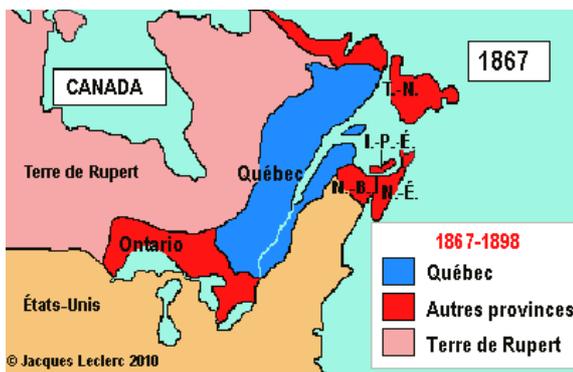


Figure 3: La Confédération de 1867: le Québec retrouve son identité propre et sa frontière occidentale sur l'Outaouais. © Jean Leclerc 2010

Au cours de l'année 1867, les Actes de l'Amérique du Nord britannique instaurèrent le Dominion du Canada, se composant de quatre provinces : l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Sur le plan linguistique, il y eut deux réglementations intéressantes. Premièrement, le français et l'anglais furent considérés comme langues officielles de la législature fédérale et du Québec. Cette réglementation donnait le droit d'employer les deux langues dans n'importe quelle cour fédérale du Canada ainsi que dans les cours provinciales du Québec. Deuxièmement, l'éducation fut déclarée comme relevant du gouvernement provincial, ce qui laissa le choix de langue d'enseignement. (voir Bourhis 1994, p. 17) Avec la Confédération du Canada, le français fut donc finalement reconnu dans sa constitution même. Toutefois, l'industrialisation croissante dessina un paysage social déséquilibré ayant des répercussions sur la situation linguistique du Bas-Canada. D'un côté, l'anglais était la langue des cadres et des patrons – donc assimilé à la réussite sociale –, de l'autre côté la majorité de la main d'œuvre était francophone. (voir Remysen 2003, p. 29 sq.)

La période suivant la confédération jusqu'aux années 1950 est marquée par des changements de divisions territoriales et l'accession à l'indépendance en 1949 du fait de la dissolution de l'Empire britannique. En outre, on observe quelques modifications mineures concernant le développement linguistique, comme l'introduction des timbres bilingues en 1927, et la production des billets de banque bilingues à partir de 1936. (voir Bourhis 1994, p. 20) Toutefois, ces améliorations sont loin de résoudre les conflits dormants entre les francophones et les anglophones.

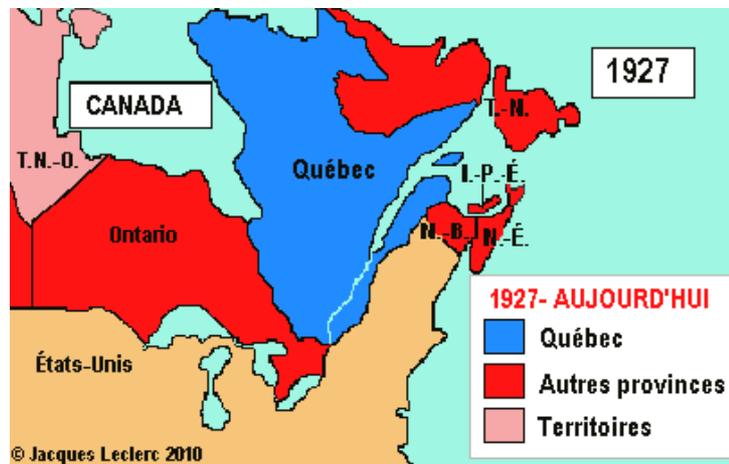


Figure 4: En 1927, le Conseil privé de Londres rattache à Terre-Neuve, qui ne fait alors pas partie du Canada, près du quart du territoire revendiqué par le Québec. © Jean Leclerc 2010

3.3.2.1. Les Canadiens français

Une transformation majeure de la société québécoise commence avec l'adoption du régime constitutionnel fédératif du Canada en 1867. A cette époque, la déstructuration de la société rurale traditionnelle et l'urbanisation progressent. De plus, c'est le début de la prise de conscience des élites de l'écart entre le français normatif et le parler québécois. (voir Bouchard 2002, p. 71) Également, une modification des rapports de force prend forme entre Canadiens français et Anglo-Saxons, qui, au début du Régime britannique, vivaient pratiquement sans contacts côte à côte. Par contre, à partir du mouvement d'urbanisation de la fin du XIXe siècle, la situation change radicalement. Étant donné que les Canadiens français furent obligés de travailler dans l'industrie, ils **devinrent** les employés des Canadiens anglais.

« A la domination politique que ces derniers exerçaient déjà et que l'Acte d'Union puis la Confédération avaient accentuée s'ajoutent désormais la domination économique [...] et la domination sociale qui s'ensuit. Progressivement, ils en viennent à associer leur identité collective aux conditions dans lesquelles les place une série de circonstances.» (Bouchard 2002, p. 78)

Ce fut donc le début de la crise identitaire des québécois dont les prolongements sont encore perceptibles dans la société contemporaine. (voir Bouchard 2002, p. 78) D'un point de vue démographique, les Canadiens français furent clairement mis en minorité depuis l'Acte d'Union et ce statut s'enracina dans l'identité des Canadiens

français, avec ce que cela suppose d'impuissance politique dans un système où les majorités gouvernent. (voir Bouchard 2002, p. 79)

3.3.2.2. *La langue gardienne de la foi*

À la fin du XIX^e siècle, toute une idéologie défensive se trouve associée à l'image traditionnelle qu'on trouve chez les québécois. L'idéal ancien se résumait grossièrement au fait d'être fier de sa culture étant donné qu'elle

« [...] descend de l'une des cultures les plus brillantes de l'histoire de l'homme [...] mais en plus le destin (ou Dieu) a donné aux Canadiens français une mission à accomplir sur la terre d'Amérique, celle d'y diffuser les lumières de l'esprit français et de la religion catholique. » (Bouchard 2002, p. 82)

Au tournant du XX^e siècle, les Canadiens français commencent à abandonner l'espoir d'exercer de l'influence sur les Canadiens anglais, d'où cette exaltation des valeurs spirituelles de la culture franco-canadienne de masquer en quelque sorte l'échec de nature politique et économique. Pendant des décennies, les élites et surtout le clergé, se sont mis à convaincre les Canadiens français que leur situation de pauvreté est une vertu et que leur culture, d'un point de vue intellectuel et spirituel, domine l'anglo-saxonne. En conservant leur langue, ils pourraient maintenir leur supériorité morale, ou au moins l'espoir qu'elle suscite. (voir Bouchard 2002, p. 83 sq.) C'est seulement à partir de la prospérité générale de l'après-Seconde Guerre mondiale que les Canadiens français commencent à s'arracher à la pauvreté dans laquelle ils étaient tombés. Au fil des ans, une image fortement négative s'est installée chez les Canadiens français et leur identité traditionnelle fut un mélange de mentalité de vaincu et d'un comportement de colonisé. Cette vision dépréciative eut également des conséquences sur la langue. (voir Bouchard 2002, p. 84 sq.) « Jamais plus que dans les années 1940-1960 aura-t-on une vision aussi noire du français que l'on parle. » (Bouchard 2002, p. 85)

3.3.2.3. *La position du français*

Même si la langue française n'occupait pas une position dominante dans les domaines de la vie privée comme publique (enseignement, travail, vie religieuse, etc), elle joue néanmoins un rôle important pour la plupart des francophones du Québec pour la simple raison que la majorité des gens de la campagne ne connaissait que cette langue. La situation dans les villes est par contre différente – l'anglais ayant déjà une position dominante comme langue de commerce et des affaires. (voir Bouchard 2002, p. 85 sq.)

Au début du XX^{ème} siècle, l'anglais avait déjà pénétré presque tous les milieux et les activités. Il est devenu la langue du travail pour une forte proportion de la population ainsi que la langue de l'environnement quotidien un peu plus tard. On se rend compte petit à petit du statut indispensable de l'anglais, tandis que le français représente plutôt une « langue de luxe ». De plus en plus, les gens deviennent diglossiques et le français se parle surtout dans la vie privée. (voir Bouchard 2002, p. 86 sq.)

En résumé, le période de 1867 à 1960 marque surtout le recul constant de la position du français dans les domaines importants de la vie sociale. En outre, pendant cette période, « l'image de la langue va se détériorant dans l'esprit des Canadiens français eux-mêmes, conséquence directe de la dégradation de l'image identitaire. » (Bouchard 2002, p. 88)

3.3.2.4. Le mythe du patois

Au milieu du XIX^e siècle, les Américains et les Anglo-Canadiens se sont persuadés que les Canadiens français ne parlaient pas le français, mais plutôt un patois incompréhensible. Dans de nombreux ouvrages, le Canadien français était montré comme un être illettré, pauvre, simple et au grand cœur. Ce sont ces ouvrages qui contribuèrent probablement à intensifier le mythe du French Canadian Patois. (voir Bouchard 2002, p. 96 sq.) Dès lors, les franco-canadiens furent confrontés à cette mauvaise réputation de leur langue. La détérioration de l'image de la langue française au Canada s'accompagne d'attaques de la part des lettrés : ceux-ci reprochaient à la bourgeoisie de la ville son anglicisation, alors que le français archaïsant de la campagne était valorisé comme français du Grand Siècle par les uns, dénigré par les autres. Néanmoins, la plupart des Canadiens français n'était pas vraiment consciente de ces querelles qui se déroulent dans les cercles intellectuels.

« C'est donc dans la bourgeoisie [...] que commence, vers le dernier tiers du XIX^e siècle, l'histoire du complexe linguistique des Canadiens français. La langue avait été jusque-là un caractère positif de l'identité collective, elle va progressivement se charger de valeurs négatives. » (Bouchard 2002, p. 98)

3.4. Le tournant de la Révolution tranquille

« La Révolution tranquille marque un tournant décisif dans l'histoire des Canadiens français, appelés dorénavant „Québécois“. Ces derniers s'affirment sur tous les plans (politique, socio-économique et culturelle) et la langue n'y échappe pas. » (voir Remysen 2003, p. 30)

L'année 1960 marque le début de la Révolution tranquille, le mouvement qui a

entraîné des changements profonds de la société du Québec. Après l'effondrement des valeurs traditionnelles pendant les années 1950, le Québec essaya fortement de rattraper les standards de l'Amérique du Nord. Cette adaptation représente la modernisation des aspects comme l'éducation, le transport, l'énergie, etc. de la société québécoise. La population rurale fut attirée par l'industrialisation rapide et l'urbanisation croissante. La Révolution tranquille coïncidait en plus avec l'émergence d'un revival de la culture québécoise distinctive. Le porteur de cette Révolution tranquille était le Parti Libéral du Québec qui arriva au pouvoir en 1960. (voir Bourhis 1994, p. 21 sq.)

Avec les changements sociaux qui accompagnèrent la Révolution tranquille, les Québécois se rendaient compte de la menace posée à la langue française du fait de sa coexistence avec l'anglais, ultra-majoritaire en Amérique du Nord. La modernisation de la société québécoise signifiait aussi que la langue française était peut être devenue le dernier symbole de la distinction franco-québécoise dans une société qui était organisée sur la base du matérialisme et orientée vers la consommation. Par conséquent, il devint inévitable que les gouvernements québécois trouvaient nécessaire d'intervenir dans le domaine linguistique. Entre 1969 et 1977, trois lois linguistiques différentes furent promulguées pour résoudre les problèmes de la langue au Québec. (voir Bourhis 1994, p. 329 sq.)

3.4.1. L'aménagement linguistique au Québec

La province de Québec a vécu une importante période de transformation sociale pendant les années 1960 et 1970 qui s'est accompagnée d'une montée des sentiments nationaux et séparatistes. (voir Conrick/Regan 2007, p. 55) Puisque les questions ethniques se trouvent au premier plan pendant la Révolution tranquille, le gouvernement québécois n'est pas vraiment préoccupé par les problèmes linguistiques et l'objectif était essentiellement de placer plus de Franco-canadiens aux postes-clé de l'état et de l'économie. La véritable prise de conscience linguistique s'est produite dans le domaine de l'éducation car il y eu de plus en plus de pression de l'opinion publique et l'état fut obligé de réagir. (Linteau/Durocher/Robert/Ricard 1990, p. 70 sq.)

La langue française a toujours été au centre de l'identité spécifique des Canadiens francophones et la volonté de défendre une langue et une culture a toujours existé. À partir de 1960 survient pourtant une importante modification de cette détermination :

« [...] la question linguistique au Québec cesse d'être une question de langue pour devenir une question économique et politique, un élément de la stratégie des Québécois pour échapper à leur condition de peuple dominé et participer de plain-pied à la vie économique et industrielle du pays et du continent. » (Corbeil 1980, p. 31)

Les partis politiques introduisent un volet « politique linguistique » dans leurs programmes et commencent à légiférer en la matière. (voir Corbeil 1980, p. 31 sq.) Cette nouvelle approche avait pour objectif principal de promouvoir le français en tant que langue primaire d'éducation et de travail. (voir Conrick/Regan 2007, p. 55)

3.4.1.1. La Commission Laurendeau-Dunton

La Commission Laurendeau-Dunton a été constituée le 19 juillet 1963, sous le titre officiel de *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Le but principal était de satisfaire les aspirations des québécois ainsi que de régler le problème de l'usage de la langue française dans la perspective de l'unité canadienne et comme facteur de l'avenir de la Confédération. (voir Corbeil 1980, p. 41 sq.) La Commission était en charge

« [...] de faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, [...]» (Corbeil 1980, p. 42)

En étant conscient que la situation linguistique au Canada représente le résultat de de facteurs qui dépassent largement la langue, la Commission démontra que les francophones étaient sous-représentés dans l'économie du Canada et du Québec. De plus, elle aborda la difficulté et l'ambiguïté du bilinguisme au Canada. (voir Corbeil 1980, p. 43 sq.) La plus importante contribution de la Commission est certainement le vote de la Loi sur les langues officielles du Canada. « L'article 2 stipule que l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada. » (Corbeil 1980, p. 47)

3.4.1.2. La Commission Gendron

Le gouvernement québécois initia en décembre 1968 la Commission Gendron pour examiner le statut de la langue française au Québec. Selon cette Commission, le français en Amérique est une langue bordière, donc son emploi est restreint même dans les environnements où elle est parlée par la plupart de la population. Cette situation nécessite une politique claire :

« French can survive and flourish on the North American continent only

with a maximum of opportunity and protection throughout Québec ; and this can be accomplished only by making it a useful communication instrument for all people in this area.» (Conrick/Regan 2007, p. 56)

La Commission s'occupe alors de l'identification et de l'analyse des facteurs qui sont responsables de l'importance d'une langue dans des environnements multilingues, en l'occurrence le Québec. L'enquête porta sur la situation du français en tant que langue d'usage au Québec afin de pouvoir fournir des recommandations pour assurer à la fois les droits linguistiques de la majorité et la protection des droits de la minorité. De plus, la Commission pris en charge le développement de la langue française dans les secteurs éducatif, culturel, économique et social. (voir Corbeil 1980, p. 49) Selon la Commission, il y a plusieurs obstacles au plein épanouissement et à la diffusion de la langue française dans tous les domaines d'activité, comme entre autres l'intégration de l'économie québécoise à l'économie canadienne et l'organisation sociale, donc « le double réseau d'institutions et de services qu permettent à toute personne se trouvant en dehors des circuits de travail de vivre sa vie tout en n'ayant à apprendre ou à utiliser soit que le français, soit que l'anglais. » (Corbeil 1980, p. 52)

3.4.2. Les lois linguistiques

Les années entre 1960 et 1980 représentent une période de politique linguistique extensive au Québec avec pour but la protection officielle de la langue française. Le premier pas important était la création de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* en 1963. (voir Bourhis 1994, p. 22)

« [...] les gouvernements québécois successifs ont, sous la pression de l'opinion publique francophone et au milieu de tensions considérables, élaboré une véritable politique linguistique. » (Linteau/Durocher /Robert/Ricard 1990, p. 73)

Trois lois importantes représentent cette élaboration de la politique linguistique : La « Loi pour promouvoir la langue française » (Loi 63), la « Loi sur la langue officielle » (Loi 22), et la « Charte de la langue française » (Loi 101). On note une continuité ainsi qu'un élargissement progressif des préoccupations concernant la langue.

3.4.2.1. L'époque des lois linguistiques : La politique linguistique avant 1977

En 1969, la *Loi sur les langues officielles* fut adoptée par le gouvernement fédéral du Canada en définissant non seulement l'anglais mais aussi le français comme langues officielles du Canada. (voir Bourhis 1994, p. 23) Le domaine de l'éducation concentra

principalement les discussions. En 1969, de violentes manifestations eurent lieu lorsque la direction de l'établissement scolaire de St. Leonard à Montréal eu décidé d'imposer l'enseignement en français pour les enfants d'immigrants alors que le gouvernement avait introduit la Loi 63 – initialement pour promouvoir la langue française au Québec – mais qui avait pour objectif de consacrer le libre-choix des parents entre le français et l'anglais pour l'éducation de leurs enfants au Québec. (voir Conrick/Regan 2007, p. 56 sq.) Cette loi instaura en plus l'obligation du français comme deuxième langue dans les écoles non-francophones et mentionna pour la première fois l'objectif de faire du français la langue de travail ainsi que le devoir de favoriser le français dans l'affichage public. L'Office de la langue française contrôla l'application de cette loi. (voir Bourhis 1994, p. 23). Cette Loi rencontra pourtant une large opposition et la controverse politique parmi la population francophone. Bien que rudimentaire et controversé, le texte représentait néanmoins un pas en direction d'une politique linguistique plus forte. (voir Conrick/Regan 2007, p. 56 sq.) Néanmoins, les Québécois vécurent un changement profond de conscience collective, cherchant à exercer un plus grand contrôle sur leurs institutions économiques, sociales et politiques. Par conséquent, les francophones aspirèrent à plus de reconnaissance de leur langue et leur société en général, volonté qui se retrouva entre autre dans le mouvement indépendant qui amena à la formation du Parti Québécois sous la houlette de René Lévesque en 1969, défenseur de l'indépendance politique du Québec. (voir Saywell 1994, p. 95)

En 1972, la *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec* déposait ses rapports sur le statut de la langue française au Québec. (voir Remysen 2003, p. 30) Deux ans plus tard, en juillet 1974, une loi symboliquement cruciale fut adoptée par le gouvernement libéral québécois: la *Loi 22* fit alors du français la seule langue officielle du Québec, avec suffisamment de flou toutefois pour concilier les demandes des francophones et des anglophones. (voir Bourhis 1994, p. 24) Cette loi intégra également plusieurs mesures destinées à améliorer le statut du français, non seulement au niveau gouvernemental mais aussi dans le domaine du commerce et de l'éducation. Des entreprises furent obligées de se soumettre aux procédures de francisation et l'affichage commercial fut généralisé en français. Cette loi eut des conséquences pour les immigrants qui désiraient plutôt fréquenter des écoles anglophones ; ils furent obligés de passer des examens d'anglais. (voir Conrick/Regan 2007, p. 58) En toute logique, les catégories anglophones reprochèrent au texte sa trop grande portée restrictive. (voir Bourhis 1994, p. 24) De l'autre côté, les Québécois trouvèrent que la loi n'était pas assez forte en direction d'un Québec monolingue. Il fallut attendre la Charte de la langue

française en 1977 pour une position plus engagée, p.ex. en ce qui concerne la limitation d'accès à l'éducation en anglais. (voir Conrick/Regan 2007, p. 58)

3.4.2.2. La Charte de la langue française

La défaite des libéraux québécois et l'élection au gouvernement du Parti Québécois mené par René Lévesque le 15 novembre 1976 marqua une nouvelle période et un changement radical de la politique linguistique. (voir Conrick/Regan 2007, p. 59) En novembre 1976, le Parti Québécois est élu au pouvoir. Le premier acte législatif de ce gouvernement fut l'introduction de la Loi 101: *La Charte de la langue française* fit définitivement du français la seule langue officielle du Québec. (voir Bourhis 1994, p. 25) Le texte concrétise le résultat du débat produit par la Loi 63 en 1969 et la Loi 22 en 1974, un tournant historique dans la promotion officielle du monolinguisme au Québec et une forte déclaration d'intention concernant le statut et le développement du français dans la province de Québec. En préambule de la charte, on trouve la preuve du lien intrinsèque entre la langue et l'identité des Québécois à travers l'affirmation que la langue de la population dont la majorité est francophone permet au peuple québécois d'exprimer son identité. Par conséquent, le français est défini à la fois en tant que langue d'État et langue habituelle du travail, du commerce, des affaires, de l'enseignement et des communications. (voir Conrick/Regan 2007, p. 59)

Mais tandis que la charte soutient les droits linguistiques du français, elle restreint d'autant ceux de l'anglais. Elle lança des changements majeurs à l'égard de la langue d'éducation. Selon la « clause Québec », tous les enfants devaient suivre leur enseignement en français, mais les enfants dont les parents avaient reçu une majeure partie de leur éducation primaire en anglais au Québec étaient exclus de ces régulations. Cette loi garantît aux francophones de pouvoir s'adresser en français en ayant affaire avec l'administration provinciale, les services de santé, sociaux, etc. L'affichage public ainsi que la publicité devaient seulement apparaître en français. De plus, il y eut des programmes *de francisation* qui obligèrent les entreprises de plus de 50 employés à utiliser le français comme langue de travail. (voir Bourhis 1994, p. 25) En résumé, la Loi 101 peut être comprise comme l'application, certes tardive, de la loi linguistique la plus forte : le droit de vivre dans sa langue. (voir Coulombe 1995, p. 115) En conséquence des restrictions pour la langue anglaise, la Charte fut souvent critiquée, ce qui eu pour effet quelques modifications de celle-ci.

« Les principaux points litigieux concernent l'affichage public, la surveillance de l'application de la législation linguistique, la tendance au bilinguisme institutionnel, l'accès à l'école de langue anglaise et la législation face à la justice. » (Razafimandibimanana 2005, p. 36)

Malgré quelques ajustements, le principe reste la protection de la langue française vis-à-vis de l'anglais. Le but de ces lois successives fut donc toujours de favoriser l'utilisation du français au sein de la population québécoise, avec l'objectif secondaire de promouvoir son développement : «[...] l'idée est d'assurer l'existence de la culture et de la langue française au Québec. » (Razafimandibimanana 2005, p. 36 sq.)

La nouvelle structure de l'administration en charge de la politique linguistique depuis la Loi 101 se concentre sur trois autorités. *L'Office de la langue française* est responsable pour l'aménagement linguistique concernant le statut et le corpus du français au Québec. *Le Conseil de la langue française* est l'instance de surveillance des évolutions et conseille le gouvernement conformément. La *Commission de surveillance et des enquêtes* s'occupe essentiellement des violations de *la Charte de la langue française*. (voir Coulombe 1995, p. 114) En 2002, la Loi 104 a réuni la Commission de protection de la langue française avec l'Office de la langue française, appelé dès lors l'Office québécois de la langue française (OQLF). L'Office, ensemble avec le Conseil supérieur de la langue française et l'ancien Conseil de la langue française, représentaient les deux organisations en charge de la surveillance de la bonne application de la loi, et dans le cas de l'OQLF, aussi de l'exécution des sanctions contre ceux qui ne respecteraient pas les conventions de la Charte de la langue française. (voir Conrick/Regan 2007, p. 61)

3.4.2.3. Les séquelles de la Charte de la langue française

L'introduction de la Loi 101 entraîna des changements substantiels dans la vie de la population du Québec. La plupart des francophones furent satisfaits parce qu'ils sentirent que leur langue et leur culture étaient désormais protégées. Sans surprise, les réactions des anglophones étaient bien différentes : la Loi 101 constituait une attaque envers leur communauté dans la province et un nombre considérable de ce groupe minoritaire quitta le Québec. Les allophones, c.à.d. les locuteurs avec d'autres langues maternelles que l'anglais ou le français devaient accepter le français comme langue d'éducation. (voir Bourhis 1994, p. 25) Il est intéressant de mentionner que la loi était introduite essentiellement pour enrichir le français en tant que dimension fondamentale de l'identité des franco-québécois, mais elle a aussi eu pour conséquence la dégradation de l'anglais, faisant de cette langue un symbole encore plus fort de l'identité anglo-québécoise. (voir Bourhis 1994, p. 332)

Diverses études qui furent effectués après l'adoption de *la Charte de la langue*

française ont montré que cette loi eut un impact sur l'emploi des deux langues dans la province, y compris une altération du prestige du français vis-à-vis de l'anglais au Québec. (voir Bourhis 1994, p. 332) Ces études sont détaillées ci-après.

3.4.3. Les affaires majeures dans la politique québécoise de 1980 à nos jours

En 1980, le Parti Québécois propose un referendum sur la « souveraineté-association » qui devrait accorder au Québec l'indépendance tout en maintenant des liens économiques privilégiés avec le Canada, mais 60 % de la population québécoise rejeta cette proposition. (voir Bourhis 1994, p. 26) Malgré cet échec des indépendantistes, le Québec commence à vivre d'autres changements politiques cruciaux. Deux ans plus tard, une nouvelle constitution était adoptée. Une des parties majeures était la *Charte canadienne des droits et libertés* qui déclarent l'anglais et le français comme les deux langues officielles du Canada. (voir Bourhis 1994, p. 27) Alors que les Actes de l'Amérique du Nord britannique représentaient un document du parlement britannique, la nouvelle constitution était maintenant incarnée par le Canada. Cependant, le Québec était fortement opposé à ce document étant donné qu'il avait perdu certains droits avec la nouvelle constitution. De plus, la Charte canadienne des droits et libertés accordait moins de droits aux gouvernements des provinces et garantissait les droits des anglophones au Québec. (voir Saywell 1994, p. 106) C'est pour cette raison que le Québec refusa de signer les Actes de Constitution de 1982. (voir Bourhis 1994, p. 27)

L'acte avait un impact considérable sur les droits linguistiques au Québec. En 1983, la législature québécoise adoptait des amendements à la Loi 101. On s'est rendu compte que certaines régulations de la Loi 101 étaient incompatibles avec l'Acte de constitution. Par exemple la clause de Québec qui forçait des enfants canadiens provenant de l'extérieur à recevoir leur éducation en français. Cette clause était déclarée inconstitutionnelle en raison de la section 23 de la Charte canadienne des droits et libertés assurant la liberté d'enseignement. Ce cas eu comme résultat un amendement de la Loi 101 permettant aux enfants de parents qui ont reçu une éducation anglophone n'importe où au Canada de fréquenter des écoles anglophones. (voir Bourhis 1994, p. 27 sq.) Dans les années suivantes, il y eut plusieurs tentatives pour convaincre le Québec d'accepter la nouvelle constitution. Un amendement important fut adopté dans l'accord du lac *Meech* en proposant une nouvelle section dans l'acte de constitution mentionnant que le Québec constitue une

société distincte à l'intérieur du Canada. Puis en 1988, suit la Loi sur les langues officielles (Loi C-72) qui contient des clauses portant sur les services au public, la langue du travail ainsi que la participation des anglophones et francophones dans les institutions fédérales. De plus, la loi contient l'obligation du gouvernement d'encourager la vitalité des minorités françaises et anglaises en coopération avec les gouvernements provinciaux et les municipalités. (voir Bourhis 1994, p. 30)

En 1992, l'Accord de Charlottetown, proposant des changements plus profonds que l'accord du lac Meech, fut instauré. Dans ce document, la reconnaissance du Québec en tant que société distincte concerne seulement la langue, la culture et certains pouvoirs législatifs. Remarquablement, la province fut assurée de 25 % de représentation dans la Chambre des communes du Canada quelque soient les changements futurs dans la population provinciale. Néanmoins, les Québécois furent majoritairement opposés à cet accord, dont ils espéraient plus de pouvoir pour leur province alors que les Canadiens anglophones lui reprochaient précisément l'inverse. (voir Bourhis 1994, p. 32 sq.)

La culture distincte du Québec et sa position stratégique sur le continent nord-américain ont longtemps été sources de conflits dans l'histoire. D'ailleurs, le Québec n'a toujours pas signé l'Acte de Constitution jusqu'à présent. Le dernier referendum pour la souveraineté avait lieu en 1995 et était rejeté par 50,58 % de la population québécoise. (voir Le Directeur général des élections du Québec, 22 Mai 2010) Tandis que l'opinion des Québécois concernant la souveraineté est toujours divisé, ceux-ci semblent tous être conscients de leur caractère particulier et ceci joue un rôle très important pour l'identité et la culture québécoise.

3.5. L'époque contemporaine

Pour avoir un bon aperçu de la situation sociolinguistique actuelle au Québec, il faut également se pencher sur les chiffres du dernier recensement en 2006. On assume que les changements intervenus dans les quatre dernières années sont mineurs, donc négligeables.

Pour commencer, il est pertinent d'analyser la distribution actuelle des langues maternelles au Québec. L'organisme *Statistique Canada* définit la langue maternelle comme la première langue apprise à la maison pendant l'enfance et toujours comprise par l'individu au moment du recensement. (voir Statistique Canada 2006) 22,1 % de la population canadienne indiquent le français comme langue maternelle.

Au Québec, ce taux atteint 79,6 %, alors que les anglophones y représentent seulement 8,2 %. (voir Razafimandibimanana 2005, p. 20)

« [...] en raison de la forte immigration allophone et des faibles pertes anglophones dans les échanges migratoires avec le reste du pays, la proportion de la population ayant le français comme langue maternelle passe sous la barre des 80 % en 2006, situation qui n'a pas été observée depuis 1931.» (Statistique Canada 2006)

Néanmoins, les francophones représentent toujours la majorité absolue au Québec⁵, à l'inverse du Canada, où les anglophones sont nettement plus nombreux. La représentation des francophones a cessé d'augmenter dans la région métropolitaine de Montréal depuis 1986, le poids de la population de langue maternelle française est même en baisse, passant de 68,3 % en 2001 à 65,7 % en 2006. Le groupe anglophone, essentiellement présent dans cette métropole est relativement stable. Ces renseignements intéressants concernant la composition sociolinguistique des Québécois et la présence notable de presque 80 % de francophones expliquent clairement ce qui confère à la langue française un statut spécial dans cette province.

À l'inverse de ces deux groupes linguistiques au Québec, le taux des allophones est en constante hausse depuis 1951. Ce groupe de la population québécoise est très hétérogène, « [...] il regroupe les populations autochtones et immigrantes qui ont toutes deux une langue maternelle autre que le française ou l'anglais. » (Razafimandibimanana 2005, p. 20) Le groupe des allophones se constitue de plus d'une trentaine de nationalités remarquables et forme environ 11 % de la population au Québec.

Fait intéressant, le recensement de 2006 montre que le transfert linguistique des allophones vers le français plutôt que vers l'anglais est un phénomène récent.

« La population anglophone du Québec a longtemps bénéficié de la quasi-totalité des transferts linguistiques des allophones vers l'anglais. Toutefois, en 2006, pour la première fois, une majorité d'allophones ont adopté le français comme principale langue d'usage à la maison. » (Statistique Canada 2006)

En 2006, 51 % des allophones avaient adopté le français comme langue parlée à la maison, contre 46 % en 2001. Ces chiffres sont particulièrement importants puisque la langue parlée dans le cercle privé est avec une grande probabilité la langue maternelle de la prochaine génération. On peut donc remarquer que les enfants des allophones tendent plutôt à devenir francophones qu'anglophones.

⁵ Leur proportion diminue mais leur nombre augmente continuellement

Un autre facteur caractéristique de la population québécoise est l'augmentation du bilinguisme. Le taux des bilingues français-anglais augmente en fonction de l'intérêt pragmatique de l'anglais, ce qui a une certaine influence non négligeable sur la part du français en tant que langue d'usage et langue de travail. (voir Razafimandibimanana 2005, p. 20) Même si le français est la seule langue officielle, le Québec est clairement la province la plus bilingue du Canada et il semble que la population québécoise soit plus ouverte à l'anglais que par rapport au niveau de 1996.

Le taux de bilinguisme des francophones est de 35,8 % au Québec, comparé à 83,6 % dans le reste du pays. Quant aux anglophones, près de sept sur dix sont compétents dans les deux langues, comparativement à moins d'un sur dix à l'extérieur du Québec. Concernant les allophones, le bilinguisme français-anglais doit être considéré séparément puisque cette qualité les rend trilingues : 50,2 % d'entre eux indiquaient en 2006 être capable de soutenir une conversation, hormis dans leur langue maternelle, également en anglais et en français. (Statistique Canada 2006) Ces chiffres reflètent un développement très positif du caractère multiculturel de la région, vraisemblablement accompagné d'une ouverture d'esprit voire d'une prise de conscience de l'enrichissement que cela implique.

En 2008, le rapport de contrôle quinquennal de la situation linguistique au Québec fut publié par l'office québécois de la langue française. L'office regroupa 19 études avec le recensement de 2006. Son interprétation est très contrastée. (voir Oakes/Warren 2009, p. xxi) D'un point de vue positif, le report présente une faible hausse du nombre des gens qui connaissaient le français, à savoir 94,3 % en 2006 comparé à 93,6 % en 1991. Par contre, parmi ceux dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais, ce pourcentage est passé de 68,6 % en 1991 à 75,3 % en 2006. Cela est sans aucun doute une conséquence directe de la politique d'immigration au Québec qui favorise les demandeurs ayant un minimum de connaissance de la langue française. Parmi les gens dont la langue maternelle est l'anglais, la connaissance du français a encore plus fortement progressé de presque 10% en 10 ans, à un niveau de 70,4 % en 2006. En outre, on observe que le français est employé par 94,3 % de toute la population québécoise au travail, un taux stable depuis 2001. (voir Oakes/Warren 2009, p. xxi)

Néanmoins, d'autres statistiques montrent un portrait moins positif de la situation linguistique au Québec. Même si le poids des francophones natifs est en légère baisse, de 81,5 % en 1996 à 79,6 % en 2006, le déclin est plus marquant sur l'île de Montréal : la proportion des locuteurs français natifs est passé sous le seuil symbolique des 50 %, il y en a seulement 49,8 % en 2006 comparé à 53,2 % en

2001. En outre, il semble que le français soit aussi en diminution comme langue d'usage. En 1996, cela concernait encore 82,8 % des résidents, en 2006 ils ne sont plus que 81,8 %. À Montréal, ce sont à peine 54,2 % en 2006 comparé avec 56,4 % en 2001. Pourtant, ces diminutions ne sont pas en faveur de l'anglais mais des langues tierces. (voir Oakes/Warren 2009, p. xxi sq.) Là encore, l'immigration explique ces changements de part relative dans la population.

Les conclusions de ce rapport présentent une situation difficile pour ceux qui aimeraient assurer la prédominance du français, particulièrement alarmés par la valeur symbolique des 50 %. Dans son étude sur les nouvelles perspectives démographiques à Québec et à Montréal de 2001 à 2051, Marc Termote envisage que la proportion des francophones sur l'île de Montréal décroisse à environ 48 % d'ici 2026, et atteigne entre 39,7 % et 46,5 % en 2051. Toujours selon lui, le gouvernement sera donc par conséquent obligé d'adopter des mesures contraignantes s'il veut reverser cette tendance : Il faudrait freiner l'immigration – scénario peu probable – ou imposer l'unilinguisme français sur le territoire du Québec (cf. la « loi du sol »). Cependant, les discussions concernant la baisse du poids des citoyens dont la langue maternelle est le français sur l'île de Montréal sont parfois alarmistes étant donné que le poids de l'île dans la démographie montréalaise diminue et qu'il y a toujours 69 % de la population qui a le français comme langue maternelle dans la métropole. Néanmoins, le pouvoir d'attraction de l'anglais à Montréal reste une question importante, particulièrement dans le système scolaire pour les jeunes francophones. (voir Oakes/Warren 2009, p. xxi, sq.)

4. DU STATUT, DE LA NORME ET DU PRESTIGE DU « FRANÇAIS D'ICI »

L' « état » d'une langue dépend de plusieurs facteurs, dont la situation politique ou légale, la situation sociale, son statut ou le prestige qui y est associé, et la situation sociolinguistique qui participe à sa normalisation. Dans ce chapitre, l'état de la langue usitée au Québec est examiné à travers ces facteurs pour esquisser la situation globale du français québécois.

4.1. La situation politique du Québec

Le terme « statut » signifie la situation légale d'une langue. Normalement le statut est défini dans des textes de haut rang, comme la constitution et la loi, et s'applique à un territoire précisément délimité. Cependant, dans le cas où le statut n'est pas défini dans les textes officiels, il devient naturellement plus flou. (voir Kremnitz 2004, p. 121 sq.)

« La politique linguistique québécoise est le fruit d'un long processus amorcé il y a une quarantaine d'années pour protéger et promouvoir la langue française sur le territoire du Québec. » (Secrétariat à la politique linguistique 2010)

Suivant la première vague de lois linguistiques, le statut du français québécois s'est amélioré à partir de 1969, grâce à des mesures comme l'instruction en français pour la majorité des enfants des immigrants ou la place faite au français dans le monde du travail. Néanmoins, le statut est resté une question précaire : p.ex. la francisation dans les entreprises était inachevée et le français occupait une position relativement faible dans les communications scientifiques et techniques. (voir Conseil de la langue française 1991, p. 6)

Le long processus de la politique linguistique au Québec englobe tous les actes législatifs, essentiellement mis en place à partir de la Révolution tranquille, pour se rapprocher lentement de la promotion du statut du français. Les plus importantes d'entre eux ont été détaillés dans le 3^{ème} chapitre sur le développement historique et sociolinguistique du Québec.

Bien que la politique linguistique du Québec essaye d'assurer de plus en plus le statut du français au Québec, les tâches de l'Office de la langue française se sont concentrées sur les priorités suivantes :

« avant de polir la langue commune, on devait s'assurer que les Québécois puissent parler français et [...] on avait dû se rendre à l'évidence qu'il fallait mettre en œuvre une politique d'intervention parfois coercitive pour assurer le statut du français comme langue principale du Québec [...]» (Conseil de la langue française 1991, p. 6)

Le but principal de la législation linguistique québécoise était que le français puisse représenter la langue commune servant naturellement de moyen de communication publique pour la population québécoise, quelque soit la langue maternelle ou l'origine. Concernant les principes de la politique linguistique, le plus important est certainement la protection et la promotion de la langue française sur le territoire québécois. En parallèle, il faut aussi s'assurer du respect de la communauté anglophone au Québec ainsi que des communautés culturelles, y compris les peuples amérindiens et Inuit. Enfin, il est important de garantir la promotion du français en tant que langue d'intégration des immigrants. (voir Secrétariat à la politique linguistique 2010)

4.1.1. Les lois, règlements et politiques en général

La politique linguistique du Québec repose principalement sur la Charte de la langue française qui a été adoptée le 26 août 1977. Elle fait de la langue française

« la langue normale et habituelle de la vie publique du Québec, soit celle de l'Administration, des communications, des ordres professionnels, du travail, du commerce et des affaires et de l'enseignement. » (Secrétariat à la politique linguistique 2010)

Une dizaine de règlements d'application, complétant la Loi 101, précisent la portée des différentes mesures. En plus, il y a *la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de l'Administration*, adoptée en 1996, qui renforce la Charte et essaie de faire en sorte que l'administration publique du Québec joue un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte. Finalement, *la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications* a été revue en 2006 et *la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* est entrée en vigueur en 2008. Ces deux politiques aident au renforcement de la place du français dans l'administration publique au Québec. (voir Secrétariat à la politique linguistique 2010)

Le gouvernement québécois détermine le statut du français par rapport aux autres langues au Québec. Il est donc important d'examiner à quel point l'affirmation du

français comme « langue officielle » tend à imposer une notoriété solide face à l'anglais. Cela est démontré à travers la Charte de la langue française. (Razafimandibimanana 2005, p. 39)

4.1.2. Les principes de la Charte

La Charte se compose de différents articles pour tous les domaines de la vie sociale et, malgré plusieurs aménagements faites sur les modalités d'application, les principes de la Charte restent affirmés.

Dans le premier article de la Charte, le principe de la territorialité définit le français comme langue officielle du Québec. Par conséquent, le bilinguisme institutionnel proposant aux autorités provinciales de laisser leurs citoyens utiliser librement la langue de leur choix est rejeté. Cela représente la plus grande différence législative entre le Québec et les autres provinces au Canada: le Québec est la seule province à être officiellement uniquement francophone. Le principe de la liberté de choix de la langue dans les communications privées est aussi pris en considération en marge de la volonté d'unification de la vie publique en utilisant uniquement la langue française. (voir Razafimandibimanana 2005, p. 41)

Un autre principe imposait initialement que l'affichage public et la publicité commerciale soient uniquement en français. Pourtant, en raison de protestations des marchands anglophones, cet article fut modifiée en 1993 et stipule dorénavant que l'affichage public et la publicité commerciale « [...] peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. » (article 58 de la Charte de la langue française)

Puis, le principe d'épanouissement des minorités culturelles encadre l'utilisation des langues minoritaires dans les établissements scolaires privés, les médias et dans les manifestations culturelles. (voir Razafimandibimanana 2005, p. 42)

En résumé, les principes généraux de la Charte essaient d'imposer l'emploi général de la langue français dans la vie sociale au Québec. « L'existence de telles mesures paraît généralement légitime pour les citoyens, mais la mise en place de mécanismes de surveillance et de vérification demeure un sujet polémique. » (voir Razafimandibimanana 2005, p. 42) Les lois linguistiques doivent être respectées par l'ensemble de la population ; pour contrôler leur application, la Charte a prévu certaines mesures avec l'aide de plusieurs organismes dont l'Office québécoise de la langue française.

La politique linguistique se trouve donc devant l'enjeu de maintenir un équilibre entre, « d'une part, l'affirmation claire du caractère français de la société québécoise majoritairement francophone [...] et, d'autre part, le respect des communautés anglophones [...] et des allophones [...] qui vivent sur son territoire. » (Secrétariat à la politique linguistique 2010)

4.2. La perception de la qualité et le prestige du français québécois

Si plusieurs langues cohabitent dans une société, les locuteurs donnent évidemment à ces langues des évaluations différentes. Chaque langue possède donc un certain prestige. Le terme « prestige » signifie l'implicite évaluation sociale d'une langue ou d'une variété et ce terme revêt un rôle symbolique pour les locuteurs en question. On différencie le prestige interne, c'est-à-dire l'évaluation de sa propre langue, et le prestige externe, c'est-à-dire l'évaluation des autres langues. Ces deux valeurs sont souvent assez différents l'une de l'autre. (voir Kremnitz 2004, p. 129 sq.)

4.2.1. Le développement du québécois au fil de temps

Grâce à une grande proportion de canadiens francophones au Québec, le français peut maintenir sa position de langue officielle et conjointement être assuré d'une protection contre l'assimilation linguistique et culturelle. Etant donné le rôle signifiant que le français a joué dans la préservation de la continuité de la culture québécoise, il n'est pas surprenant que les questions linguistiques occupent une place de premier plan sur les plans politique et éducatif du Québec. (voir Giles 1975, p. 46 sq.)

« La perception de la qualité de la langue suit un parcours à peu près semblable à celui de son statut. » (Plourde 2008, p. 32) En outre, les jugements externes, ne se basant pas nécessairement sur un échantillon représentatif de la population, sont souvent décisifs pour cette perception. A la fin du Régime français, les observateurs étrangers s'accordaient pour dire que le français parlé au Canada était *pur* et sans accent. Mais cela changea sous le Régime britannique, quand ces mêmes témoins furent surpris d'être confrontés à une sorte de mélange de français et d'anglais qui fut interprété comme une curieuse sorte de jargon. (voir Plourde 2008, p. 32) L'évolution du français québécois fut effectivement marqué par la conquête des britanniques et le départ de l'élite francophone. Coupé des centres francophones influents, la langue

française usitée au Canada est devenue archaïque et incapable de résister à l'influence de l'anglais. À la fin du 19^e siècle, celle-ci était la plus forte et on estima que le français canadien avait perdu sa qualité initiale. « En stigmatisant alors le *French Canadian patois*, les Anglo-Saxons ne font que souligner les effets dépréciatifs, sur la langue française et sur ses locuteurs, d'une confrontation de deux siècles avec l'anglais. » (Plourde 2008, p. 32)

On s'est préoccupé de la question de la qualité de la langue française bien avant l'intervention officielle et l'instauration des lois d'aménagement linguistique. Dans les années 1930, on déplore déjà la qualité du français utilisé à la radio ou par les enseignants. Vingt ans plus tard, la presse écrite, ensemble avec l'enseignement du français et le système scolaire en général sont sous le feu de la critique. Finalement, la querelle du jocal marque les années 1960 et débouche sur une immobilisation de toute tentative de statuer sur la norme d'enseignement. (voir Lepicq/Bourhis 1994, p. 418 sq.) À la même époque, le débat sur la notion de qualité de la langue constitue un essai pour convaincre les gens de mieux parler et de mieux écrire. « Cet intérêt porté à la qualité de la langue s'est maintenu depuis, même si l'intervention de l'État pour assurer le statut du français a attiré davantage l'attention. » (Conseil de la langue française 1991, p. 5) Jusqu'en 1960, les Québécois n'avaient pas vraiment de soucis majeurs à s'exprimer comme ils l'avaient toujours fait. Mais en cette année, la province connut un séisme avec la parution du livre « Les insolences du frère Untel » de Jean-Paul Desbiens, portant un jugement de valeur virulent sur la langue parlée par les québécois. Il dénonçait la langue québécoise comme une langue désossée, une décomposition, voire une absence de langue et il donne à cette pseudo-langue le sobriquet de jocal. Cette idée, certes pas nouvelle, fit tout de même pénétrer pour la première les pensées articulées de M. Desbiens dans la conscience des Québécois. (Benoît 1993, p. 20) A la fin de cette décennie, le premier ministre du Canada Pierre Trudeau critiqua à la télévision anglaise le soi-disant « lousy French » du peuple québécois, dans la continuité des détracteurs de l'époque. (voir Benoît 1993, p. 19) Il y eut néanmoins une forte résistance des Québécois face au cliché selon lequel le français usité au Québec est « not as nice as » le français européen et que le dialecte parisien est supérieur à tous les autres. (voir Giles 1975, p. 49)

«French Canadians regard their own French Canadian speech styles as socially less desirable than the European standard. However, at the conscious level of expressed attitude, subjects displayed a reluctance to accept this standard as the more prestigious variant. » (Giles 1975, p. 50)

Il est donc compréhensible que les Canadiens français ressentent une insécurité concernant leur « patois non standard ». Par conséquent, les Canadiens français tendent, comme cela est souvent le cas pour les minorités, à dévaluer leur propre mode d'expression. (voir Giles 1975, p. 48) Les Québécois ont souvent honte de leur langue et un bon nombre d'entre eux la méprisent. Une raison importante de ce désaveu est, entre autres, que la langue québécoise est continuellement repoussée au profit de l'anglais, surtout dans le monde du travail. « L'identification, ou plutôt la volonté d'identification des Québécois avec leur langue était à son plus bas. » (Benoît 1990, p. 26) La position dominante de l'anglais dans le monde du travail et dans l'économie en général affaiblit à la fois fortement le statut de la langue française et ses locuteurs. Le peuple québécois doit attendre les années 1970 pour reprendre en main cette situation délicate et enfin redonner au français son statut de langue officielle et assumée au Québec. (voir Plourde 2008, p. 31 sq.) On peut donc conclure qu'à partir des années 1960, le prestige interne du français québécois se détériore.

Un bon nombre de facteurs socioéconomique, politique et psychologique entrent en jeu pour décrire le développement ultérieur de la langue française au Québec ainsi que son prestige. Sur le plan psychologique, l'identification ou plutôt la non identification d'un peuple avec sa langue représente le problème central et est principalement responsable de sa survie ou de sa disparition. (voir Benoît 1990, p. 25)

En faisant le bilan de l'aménagement linguistique au Québec, il apparaît que la qualité du français n'a pas aussi nettement progressé que son statut. A la fin des années 1980, la qualité du français écrit et parlé pose toujours des difficultés. « Les gens sont de plus en plus exigeants et pensent qu'une langue de qualité est essentielle à la survie du français au Québec. » (Conseil de la langue française 1991, p. 6) Par exemple, il est obligatoire de passer un examen de français avant de pouvoir accéder aux universités afin de s'assurer de la maîtrise d'un français de qualité. Par conséquent, le Conseil cherche à élaborer une nouvelle stratégie sur la qualité de la langue et le peuple québécois approuve la mise en place de nouvelles mesures pour arriver à un bon niveau du français au Québec, et cela dans le cadre d'une politique linguistique qui définira ce français de qualité en tant que « langue de chez nous et défini par nous ». (voir Conseil de la langue française 1991, p. 6 sq.)

Néanmoins, autant qu'on peut définir le statut d'une langue par la législation linguistique, il n'est pas possible d'obliger les gens à « bien » parler ou à écrire d'une

façon correcte, c'est-à-dire qu'il est impossible de légiférer et de sanctionner en la matière. L'aménagement de la qualité se fait donc par la production d'outils qualitatifs qui sont nécessaires à une langue tels les grammaires, les dictionnaires, les ouvrages sur la prononciation correcte, etc. (voir Conseil de la langue française 1991, p. 7)

4.2.2. La qualité, le statut et la Charte de la langue française

La qualité et le statut de la langue française constituent les deux principaux piliers de la législation linguistique du Québec et représentent le cœur de la Charte de la langue française, bien qu'à des degrés très inégaux.

« La promotion du statut et celle de la qualité de la langue française au Québec jouissent donc d'un traitement fort différent dans l'énoncé de la Charte, même si ces deux objectifs sont indéniablement reliés. » (Laur 2002, p. 147)

Les fondements de la Charte se concentrent autour de trois aspects qui revêtent une importance particulière pour la vie sociale du Québec dans les années 1970. Premièrement, le taux de natalité des francophones diminuant et l'assimilation anglophone augmentant, un fort sentiment d'inquiétude concernant la situation sociodémographique du français au Québec se développe.

« La menace démographique que font peser la dénatalité croissante des francophones, d'une part, et la forte assimilation des immigrants au milieu anglophone, d'autre part, est amalgamée à un défaitisme face au 'patois' canadien-français qui persiste au-delà de la fameuse polémique autour du « joul » dans les années 1960. » (Laur 2002, p. 148)

Par conséquent, il en résulte une dégradation de la situation déjà peu glorieuse de la langue française au Canada. L'aspect socioéconomique concerne la faible représentation des francophones dans les échelons les plus élevés de la société, ce qui constitue un déséquilibre flagrant. Puis, il y a également un aspect sociolinguistique, découlant de l'écart manifeste entre le français usité au Québec et celui de France, ressenti à la fois par l'élite canadienne française et par les anglophones. Les origines de cette perception dévalorisante sont anciennes: l'élite francophone du Canada avait déjà à la fin du XIX^e siècle des soucis concernant la qualité de la langue française au Québec, ce qui déclencha des réactions diverses pour la défense de la langue française en Amérique du Nord. (voir Laur 2002, p. 148) Par conséquent, la survie et la qualité du français vont de pair. Il faudrait donc un soi-disant français « correct », de valeur et de qualité. La question qui se pose est alors de définir ce que l'on entend par qualité. Dans le domaine linguistique, la notion de

qualité à seulement un sens par rapport à une norme. Étant donné qu'une langue ne peut qu'être évaluée à travers un repère social, la nature de la qualité linguistique se produit aussi par la perception de cette norme. « Plus un parler s'écarte de la norme, moins on lui accorde le sceau de la 'qualité'. » (Laur 2002, p. 149) Même si la législation québécoise avait déjà annoncé dans les années 1960 l'instauration d'une norme publique de la langue parlée du Québec, le standard du français parlé en France est accepté et perçu comme norme linguistique au Québec. Le québécois est donc jugé par rapport à la norme écrite, loin de son usage, aussi bien dans le sens géographique que social. Le français québécois est donc « porteur de la position sociale de ses locuteurs – évaluée par rapport à celle occupée par une certaine élite française, parisienne, lointaine. » (Laur 2002, p. 149)

Pour réussir l'amélioration de la qualité d'une langue, il faudrait la rendre socialement plus acceptable et lui reconnaître une valeur sociale propre en reconnaissant ses particularités linguistiques afin qu'elle puisse remplir les critères d'une norme. Durant tout le XX^e siècle, quelques puristes assimilent le stigmatisme social du français québécois à un stigmatisme linguistique en attaquant les caractéristiques linguistiques au lieu de sa dimension sociale. « En ce sens, la promotion de la qualité de la langue française aboutit à un 'assainissement' linguistique basé sur un jugement de valeur, sur la déconsidération sociale d'un parler. » (Laur 2002, p. 149)

4.2.3. Les perceptions internes et externes du français québécois

L'état d'une langue représente le résultat de son évolution, surtout parce que la langue est devenu un élément clé de l'identité de chaque individu. Au cours de l'histoire, il se peut que la langue comme élément d'identité des collectivités se mette au premier plan, en ce cas elle devient un sujet de préoccupation perpétuelle. Il faut avant tout distinguer d'un côté l'évolution objective de la langue, et de l'autre, l'évolution de la perception que la communauté en a. L'opinion de sa propre langue se définit dans son tout

« par des facteurs sociaux et, en premier lieu, par ce qu'on nous a appris à reconnaître comme modèle linguistique. Les opinions sur la langue [...] relèvent les sentiments de la personne qui les formule à l'égard de la société à laquelle appartient cette personne. » (Bouchard 2002, p. 14 sq.)

Il faut alors se demander si le français québécois est susceptible d'atteindre l'affirmation et la reconnaissance publique, voire officielle. Pour examiner si

l'évolution des perceptions linguistiques envers le français québécois a parcouru des changements considérables pendant les dernières décennies, de nombreuses études ont été effectuées. (voir Laur 2002, p. 150) Le développement de la perception et des comportements face au français parlé au Québec sont détaillés dans le 5^{ème} chapitre sur les attitudes linguistiques au Québec.

Diverses études montrent que « dans les années 1960, les perceptions du français québécois reflètent la stigmatisation sociale à l'état brut. » (Laur 2002, p. 153) Il en résulte que la variété québécoise est évaluée négativement non seulement par les anglophones, mais aussi par les Québécois eux-mêmes. Le peuple québécois a longtemps été persuadé de parler une langue déficiente. Cette auto-dévalorisation est grandement une conséquence des préjugés extérieurs:

« Nous surévaluons la présence de certains écarts au Québec et nous la sous-évaluons systématiquement chez les autres francophones. Notre perception auditive est filtrée par nos convictions et nos attitudes sur la langue. » (voir Laforest 1997, p. 131)

De plus, selon Laforest, les ouvrages sur la pauvreté de la langue française du Québec ont eu beaucoup de succès parce que leurs auteurs étaient convaincus de cette pauvreté. George Dor, auteur de « Anna brailée en shot » et proche des idées de son devancier M. Desbiens, en donne un exemple criant. Selon lui, les Québécois parlent une « langue exécration », un « créole incompréhensible » pour les *véritables* francophones, et encore moins par une personne de nationalité étrangère qui avait appris « le » français. (voir Dor 1996, p. 41) En citant la thèse de Dor, Laforest expose le fait d'un prestige très bas du français québécois :

« ce n'est pas une langue, mais un patois, un jargon incompréhensible. Ce parler dépourvu de structures, au vocabulaire pauvre, rend non seulement les Québécois incapables de communiquer avec les autres francophones, mais les rend incapables d'exprimer autre chose que ce qui relève du quotidien le plus immédiat et reflète leur incapacité à réfléchir logiquement et à exprimer émotions et sentiments. » (Laforest 1997, p. 16)

Pourtant, les jugements de la langue ne reposent souvent pas sur des caractéristiques objectives. Laforest compare cela avec l'estime de soi d'un individu en remarquant que le fait de s'aimer un peu, beaucoup ou pas du tout n'a pas vraiment de rapport avec le fait d'être aimable. On pourrait dire que c'est l'« estime de soi collective » qui révèle les jugements sur la langue. (voir Laforest 1997, p. 38 sq.) A propos de cette estime, il est particulièrement attristant de voir l'image désespérément péjorative que ce peuple a de sa langue. La majorité des Québécois ont par ailleurs été longtemps convaincus que nulle part ailleurs dans le monde entier

on ne parle aussi mal que dans leur province, et un bon nombre d'entre eux l'est toujours. (voir Laforest 1997, p. 12) Ce complexe d'infériorité est intensifié par des auteurs comme George Dor qui encouragent ce sentiment en disant qu'ils ne parlent pas, mais ils bredouillent une langue informe, ils vagissent et ils mugissent des phrases qui sont bâtardes et invertébrées. (voir Dor 1996, p. 15 sq.)

4.2.3.1. Une question de qualité

Chaque langue connaît des variations, dans le temps et dans l'espace, et toujours de nature sociale. « LE français n'existe pas. Il existe DES français, correspondant à des époques, des régions et des usages divers. » (Laforest 1997, p. 25) Il y a toujours plusieurs variétés d'une seule langue, et l'idée, qu'une de ses variétés est la seule légitime, par rapport à laquelle les autres variétés seront jugées, est faible.

« Tout écart par rapport à cette variété dite de prestige est sanctionné négativement comme la marque d'une maîtrise insuffisante de la langue. Ceux qui parlent autrement, parlent mal. » (Laforest 1997, p. 35 sq.)

On observe donc que les locuteurs de la variété prestigieuse sont jugés comme étant plus intelligents, plus sérieux et plus compétents que ceux d'une variété considérée. (voir Laforest 1997, p. 37)

Pour revenir à la qualité de la langue, sur laquelle se basent la plupart des évaluations du français québécois, il se pose cependant la question de savoir s'il s'agit uniquement d'un problème linguistique. Les linguistes s'accordent pour dire qu'il y a quelque chose de plus profond dans cette notion, de nature sociale et psychologique. (voir Laforest 1997, p. 126 sq.) Pour poursuivre cette réflexion, un grand nombre de chercheurs ont essayé de montrer sur les derniers quarante ans que les jugements portés sur la langue reposent souvent sur des valeurs sociales et pas sur des caractéristiques de la langue elle-même. Ils démontrent que « ce qui est communément considéré comme une désagrégation consécutive à la Conquête n'est souvent au contraire que la conservation des traits archaïques antérieurs à celle-ci. » (Laforest 1997, p. 129) Toutes les formes particulières au Québec, comme les spécificités syntaxiques, morphologiques et phonétiques ont toujours coexistées avec les formes qui sont considérées de nos jours comme les seules formes correctes. (voir Laforest 1997, p. 129) Il n'est donc pas aussi simple d'ériger les caractéristiques du québécois en tant que signes de dégénérescence. Néanmoins, il est bien regrettable que les linguistes n'aient pas réussi à convaincre les Québécois,

« de sorte que l'établissement de rapports directs entre intelligence et maîtrise d'une variété particulière de langue, ainsi que le dénigrement systématique du langage d'un grand nombre d'individus continue de ne choquer personne. On en redemande ! » (Laforest 1997, p. 131)

En résumé, la sous-évaluation du français québécois s'associe au prestige bas qui lui est donné, de l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la communauté. La conséquence logique pour que le français usité au Québec puisse rehausser son prestige, serait de rehausser le statut hiérarchique et social réel de ses locuteurs. (Laur 2002, p. 155)

4.2.3.2. L'influence de la Charte de la langue française

Suivant le changement des perceptions, internes et externes, il est légitime de se demander si la Charte a eu un impact voilé sur cette évolution puisque le contexte

« de la Révolution tranquille [...] fait naître la Charte et prépare le terrain pour une telle évolution des perceptions. C'est surtout l'émergence d'une identité québécoise qui catalyse les deux. » (Laur 2002, p. 159)

L'émergence d'une nouvelle perception de la langue française au Québec a vraisemblablement été renforcée par l'instauration de différentes lois linguistiques, surtout celle de la Charte de la langue française. Cela se constate par exemple par une amélioration visible des conditions socioéconomiques des Québécois francophones. « L'amélioration objective de la position sociale des francophones a produit une 'gentrification⁶ linguistique' qui s'accompagne d'une amélioration du prestige social de leur parler. » (Laur 2002, p. 159 sq.) En outre, le travail intensifié sur le corps de la langue a mené les francophones à une reconsidération et réévaluation de certains aspects, ce qui signifie une transformation du prestige du québécois avec ses particularités linguistiques. Finalement, le fait que de nombreuses recherches sur les perceptions aient été effectuées après l'établissement de la Charte sous-entend qu'il s'est opéré une perception différente de la place que les langues en général – y compris le français québécois – occupent dans la société québécoise. Une prise de conscience sociale vis-à-vis de la langue s'est donc imposé jusqu'au moment où ses origines historiques, à savoir à la fois le souci d'équilibre social entre anglophones et francophones et le déséquilibre linguistique entre le français québécois et celui de France, tendent à s'effacer. (voir Laur 2002, p. 160)

« L'évolution du statut d'un groupe linguistique déclenche forcément celle du statut de sa langue. En améliorant la valeur et le prestige social de ses locuteurs, la Charte aurait indirectement contribué à l'amélioration de la 'qualité' du français québécois. » (Laur 2002, p. 160)

⁶ « gentrification », emprunté de l'anglais « gentry », est synonyme d'anoblissement

La qualité du français québécois et la perception de celle-ci se sont sensiblement améliorées, grâce au plus haut statut socioéconomique, qui déclenche une identification plus positive et une perception plus prestigieuse de la particularité linguistique du québécois. (voir Laur 2002, p. 160)

4.3. L'établissement d'une norme québécoise

La situation sociolinguistique d'une langue n'est pas indépendante de la normalisation ou de la codification d'une langue. Il s'agit de déterminer s'il existe une tradition écrite avec l'orthographe de cette langue ainsi qu'une forme linguistique de référence ou une grammaire normative. (voir Kremnitz 2004, p. 131)

Longtemps, le français québécois a simplement été considéré comme une accumulation d'écarts par rapport au français de Paris. Pourtant, il est nécessaire de trouver des critères définissant la légitimité de son usage à l'intérieur du Québec et pas par rapport à un pays lointain. (voir Conseil supérieur de la langue française 1991, p. 27)

« Au Québec, les étapes d'émancipation ont été parcourues ou sont encore parcourues, c'est-à-dire l'émancipation plus ou moins terminée du français de l'anglais comme première étape, et l'émancipation de la variété québécoise du français de Paris au plan de l'usage exemplaire comme deuxième étape. » (Wolf 2006, p. 181)

Selon la Loi 101, le français représente la langue d'usage au Québec. Il faut statuer quelle variété de la langue française doit être reconnue en qualité de référence. Les normes linguistiques sont des normes sociales qui se sont développées historiquement et elles ont été établies à un certain moment de l'état lui-même. De plus, il faut prendre en compte que des normes linguistiques se trouvent dans le champ de tension entre l'usage linguistique et la conscience linguistique, étant donné que les êtres humains n'ont pas seulement la capacité et le besoin de communiquer mais aussi sont capables d'un maniement réfléchi de la langue. (voir Hoerkens 1998, p. 123)

4.3.1. Identifier et décrire un standard pour le français québécois

D'un point de vue strict, la question de la norme a commencé à se poser dès la création de la Nouvelle-France. À leur arrivée au Canada, les colons parlaient avant tout le patois de leur région, ce qui a eu pour conséquence de voir s'installer au Bas-

Canada un mélange de patois originaires de France. L'unité linguistique qui s'est créée par la suite a été décrite par certains voyageurs comme le « plus beau français du monde ».

«Alors qu'en France, la grande majorité parlait encore le patois, les Canadiens, eux, parlaient déjà une langue commune, et non pas un patois, mais plutôt une variété de français, avec certains mots venant de langues amérindiennes ou de l'anglais. » (Smith 1990, p. 47)

L'unité linguistique en France s'est imposée de façon académique, c'est-à-dire par l'intervention plus ou moins directe de l'état centralisateur. En cédant le Canada à l'Angleterre avec le Traité de Paris de 1763, la France coupe toutes ses relations avec ce pays et le français usité au Canada fut archaïque par rapport à la langue de la France. (voir Smith 1990, p. 48) Des années 1760 à 1840, on trouve ainsi les premières controverses concernant les caractéristiques du français canadien.

« [...] pour résister à la vague anglaise, il fallait que la langue française soit vigoureuse et ait conservé sa capacité d'innover, de digérer les emprunts et de les transformer, au moyen de l'adaptation phonétique et morphologique, en véritables mots français. » (Poirier 1998, p. 143)

Le peuple québécois dénigrerait la langue du conquérant car il disposait d'un français suffisamment solide. Il y avait tout de même le besoin d'enrichir cette langue, que le changement de régime avait coupé de sa source française. Il s'en suivit une entreprise d'épuration qui aida à la langue à inverser la tendance d'anglicisation à partir du début du XIX^e siècle. En faveur de

«l'idéologie qui l'animera et de l'émotivité qui la caractérisera, elle aura par contre l'inconvénient d'accentuer chez les francophones du Québec un sentiment d'infériorité linguistique qui n'a commencé à se dissiper que dans les années qui ont suivi la Révolution tranquille. » (Poirier 1998, p. 144)

Étant donné l'écart qui existe entre le français parlé au Québec et le français officiellement reconnu, certains puristes veulent à la fois faire parler et écrire le peuple québécois d'une manière uniforme et bannir le langage populaire. « Pour éviter de telles positions extrêmes et irréalistes, il faudrait instaurer une norme québécoise. » (Smith 1990, p. 48) Afin de reconnaître le français du Québec, il faudrait encourager l'utilisation de cette variété à l'école, dans les écrits officiels du gouvernement, dans la littérature, etc. Dans cette optique, il ne reste aucune raison de nature linguistique pour justifier l'exigence de la norme strictement « française » au Québec. Cependant, les puristes invoquent la francophonie pour condamner toute tentative de « québéçisation », p.ex. en argumentant que les autres francophones ne comprendront pas les Québécois. On note quelques différences dans le vocabulaire et dans l'accent liés à un conditionnement social différent. (voir Smith 1990, p. 49) Bien que pendant longtemps, le modèle servant à juger l'usage du français

québécois fut uniquement la norme française, mais depuis les cinq dernières décennies, la prise de conscience s'accroît et on convient qu'on

«ne peut pas se juger à partir d'une norme venue de l'extérieur, car un tel comportement ne fait qu'entretenir un sentiment d'infériorité.» (Conseil supérieur de la langue française 1991, p. 29)

Avant que les Québécois ne ravivent leur conscience linguistique, c'est-à-dire avant la Révolution tranquille, il était communément admis qu'il faille respecter la norme française. Mais cette époque représente justement un tournant majeur dans l'histoire linguistique du Québec. Les étapes importantes de l'évolution de l'opinion du peuple québécois face à la norme commencent en 1961, avec la création du ministère des Affaires culturelles et simultanément l'établissement de l'Office de la langue française par le gouvernement québécois. La tâche principale de l'Office est de veiller à la correction de la langue française du Québec, donc en marge de la norme habituellement acceptée en ce temps, les seuls écarts acceptés étant quelques «canadianismes de bon aloi». (voir Martel 1993, p. 233) Les Franco-Québécois commencent alors peu à peu à ne plus accepter aveuglément le français de France en qualité de norme parce que cela s'associerait à l'idée de céder leur propre identité linguistique. Cependant, la volonté de la population québécoise a été traduite dans la politique linguistique et la tradition du bon usage linguistique a été finalement revalorisée à la suite de la Révolution tranquille. (voir Wolf 2006, p. 177)

Pendant les années 1970, la prise de conscience des Québécois vis-à-vis de leur identité et de leur existence en tant que collectivité s'intensifie. Par conséquent, une partie de l'opinion veut faire du joul la langue nationale du Québec, ce qui marque le début de la querelle du joul.

«Mais les Québécois dans leur ensemble ont vite fait de rejeter cette option linguistique [...] et ont choisi clairement et définitivement le français comme langue officielle, parlée et écrite, au Québec.» (Martel 1993, p. 233)

4.3.2. De la défense à la codification du français du Québec

À la suite du débat autour du joul dans les années 1960 et 1970, on constate un nouveau besoin parmi la plupart des Québécois d'exprimer leur autonomie linguistique dans le monde francophone entier. Peu à peu, les Franco-Québécois surmontent l'insécurité linguistique qui les a accablés pendant des décennies. La première vraie démarche est de décrire une variété socialement prestigieuse et localement définie du français. (voir Oakes/Warren 2007, p. 126) En 1973, Michèle Lalonde a publié «La deffence & illustration de la langue québecquoise». Cette

œuvre traite du parallélisme entre la situation du français québécois et celle de France vers la fin de la Renaissance. Lalonde constate aussi que le français du Québec doit être défendu contre une langue étrangère, ainsi qu'il faut une illustration du français québécois. (voir Poirier 1998, p. 131) Ainsi, en 1977, l'association québécoise d'enseignants français a proposé un compromis dans le débat concernant le joul en déclarant que le français enseigné dans les écoles devrait être « le français standard d'ici », un standard du Québec. Ce français standard serait défini comme une variété socialement prestigieuse du français que la plupart des Québécois puissent utiliser sans gêne dans des situations formelles. Ce français standard représenterait donc, en manifestant clairement ses caractéristiques linguistiques, un modèle intermédiaire entre deux modèles extrêmes et difficilement viables : le français standard européen et le joul. (voir Oakes/Warren 2007, p. 119) En se réappropriant une norme, le peuple québécois ne souhaite plus juger ses particularités linguistiques en rapport à une référence externe. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 461) Il est alors crucial

« [...] que les décisions normatives portant sur les usages linguistiques propres au Québec soient prises par des Québécois et que l'on cesse, dans ces cas-là, de s'en remettre à des évaluations et à des jugements effectués à l'étranger. » (voir Maurais 1996, p. 84 sq.)

À l'époque, la proposition était parfaitement louable mais n'eut aucune répercussion étant donné qu'il manquait une description concrète de ce « français standard d'ici ». La décision quant à la question du français à enseigner demeure irrésolu.

Le français standard québécois a un modèle valorisé de bon usage et possède conjointement d'autres usages : des niveaux littéraires et poétiques ainsi que des niveaux plus relâchés, comme le langage courant, voire familier. A ce moment là, il est impératif de décrire l'ensemble de tous ces usages. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 461)

4.3.3. La politique de la normalisation linguistique

Avant de pouvoir établir une politique solide sur la norme du français québécois, il faut d'abord atteindre un certain degré de reconnaissance de la diversité géographique et sociale de la langue. Ensuite, la description représente la première étape dans l'institutionnalisation d'une référence linguistique. Étant donné que la discordance entre la langue usitée au Québec et celle en France est assez marquante, il est indispensable d'établir une nouvelle référence linguistique au Québec. (voir Razafimandibimanana 2005, p. 46 sq.)

4.3.3.1. L'Office québécois de la langue française (OQLF)

De toutes les agences associées avec la politique, l'implémentation et le planning linguistique au Québec, l'Office québécois de la langue française est probablement le corps public le plus central. L'OQLF a été fondé le 24 mars 1961, ses missions et pouvoirs sont définis dans la Charte de la langue française :

« L'Office définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises. L'Office veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises. Il peut notamment prendre toute mesure appropriée pour assurer la promotion du français. » (cité dans Conrick/Regan 2007, p. 70)

Depuis la fondation de l'Office en 1961, la tâche principale consiste en l'instauration du français en tant que « langue commune » dans tous les domaines et en l'amélioration de sa qualité. La normalisation de la terminologie dans l'administration publique et également dans des entreprises privées est d'une priorité absolue. Contrairement au passé, l'opinion publique s'oriente plus favorablement vers la création d'une norme pour cette langue commune. (voir Hoerkens 1998, p. 179 sqq.) L'Office québécois de la langue française a instauré la Banque de terminologie du Québec qui est consultable sur internet (<http://www.granddictionnaire.com>), ainsi que le « Téléphone linguistique » pour répondre aux questions techniques des québécois. Un nombre important de terminologies françaises spécialisées ont été encadrées et plusieurs ouvrages spécialisés ont été publiés pour que les locuteurs puissent les utiliser en tant qu'instruments de référence linguistique. Le Trésor de la langue française au Québec a publié l'un des premiers dictionnaires prenant en compte de la langue standard du Québec. (Razafimandibimanana 2005, p. 53 sq.)

4.3.4. L'édification d'une norme du français québécois standard

« Pour offrir aux Québécois des ouvrages de référence [...] en vue d'améliorer la qualité de leur langue, il faut commencer par une description systématique, complète et scientifique des usages du français au Québec. » (Conseil supérieur de la langue française 1991, p. 26)

Partant du fait qu'il existe plusieurs tendances d'usage au sein même d'une communauté linguistique, dont l'une est plus ou moins reconnue comme « variété officielle », l'OQLF voit sa tâche principale d'établir, sur cette base, une norme nouvelle. Pour assurer l'existence de sa propre langue et culture, malgré la

domination anglo-américaine, l'OQLF prévoit l'adaptation autant que possible du français usité au Québec au « bon usage ». (voir Hoerkens 1998, p. 125) Pourtant, il faut bien reconnaître que, à l'exception de la phonétique qui possède une description assez avancée, il reste encore beaucoup du travail à accomplir. (voir Conseil supérieur de la langue française 1991, p. 26)

4.3.4.1. La normalisation du « français parlé »

L'adaptation du français parlé québécois au bon usage est une entreprise difficile due à plusieurs facteurs. La langue parlée est caractérisée, contrairement à la langue écrite, par sa forte empreinte sociale. Pour permettre la communication verbale, certaines conventions se mettent en place dans une communauté linguistique. Par conséquent, le comportement linguistique de chaque individu est le fruit d'une tradition orale, plus ou moins consciente. (voir Hoerkens 1998, p. 126)

Le modèle de prononciation du français québécois se trouve « entre le modèle rural des générations précédentes et le modèle parisien, jugé 'affecté' et trop 'pointu' dans la bouche des Québécois. » (Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 461) Ce modèle trouve ses racines chez les commentateurs et journalistes de la radio et de la télévision. Il n'existe pas vraiment de formalisation de ce modèle, cependant il s'est rapidement imposé dans la population québécoise et reconnu en tant que façon désormais correcte de prononcer le français au Québec. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 461)

La situation délicate dans laquelle se trouve le Québec résulte, selon l'Office québécois de la langue française, surtout du fait qu'au temps où il aurait fallu développer la norme du français écrit et parlé au Québec, la province était déchirée entre deux camps concernant la conservation de leur langue et leur culture : une partie jugent les efforts de l'OQLF d'une façon positive, une autre partie de la population est contre le réajustement au bon usage et souhaite conserver l'essence de leur langue typiquement canadienne. De plus, beaucoup de Québécois se sentent plus proches des États-Unis que du continent européen et éprouvent l'assomption de la norme du français européen comme menace. (voir Hoerkens 1998, p. 126 sq.) Bien que l'OQLF dénonce aussi l'intonation non idiomatique qui est typique pour le Québec, contrairement à la norme française, il est conscient que malgré tous ces efforts, une conformité complète entre la langue parlée au Québec et le bon usage ne peut pas être atteint. Il fut naturellement accepté que certaines de ces divergences perdureront. (voir Hoerkens 1998, p. 129)

4.3.4.2. La normalisation du « français écrit »

La normalisation du lexique voulue par l'OQLF est assez difficile en raison de l'attitude des Québécois vis-à-vis de leur langue. Ils se sentent français d'origine et québécois de formation et se reconnaissent en tant qu'entité dans une Amérique anglophone. La revalorisation de leur propre langue et culture grâce à la Révolution tranquille est liée aux efforts pour leur autonomie; affrontant la forte domination anglo-américaine et aussi l'intégration du français européen à tout prix au détriment d'une variété spécifique intégrée dans la réalité nord-américaine. (voir Hoerkens 1998, p. 130) Selon OQLF,

« un alignement aveugle sur le lexique parisien ne risquerait-il pas d'inculquer aux sujets parlants québécois le sentiment d'une infériorité culturelle et linguistique, sur des points où elle ne serait nullement justifiée. » (Hoerkens 1998, p. 130)

Basé sur ces réflexions, l'OQLF, partagé entre les anglicismes et le français normatif, décide de donner aux façons de s'exprimer québécoise une place dans la norme visée du bon usage. (voir Hoerkens 1998, p. 130 sq.) Certains mots typiques du français canadien – les canadianismes de bon aloi – expriment la réalité québécoise d'une façon inégalable avec le français européen. En 1969, l'OLF a publié 40 canadianismes acceptés, dont des termes du système d'unités américain (p.ex. once ou pied), des emprunts aux différentes langues indiennes (tels atoca et canot), des mots qui sont en rapport avec l'hiver canadien (bleuetière, poudrerie, etc.) et finalement quelques mots qui décrivent les circonstances de vie spécifique des Québécois, comme entre autres la cabane à sucre, coureur de bois, etc. (voir Hoerkens 1998, p. 133)

Le français québécois possède une des descriptions lexicographiques les plus complètes dans le monde francophone. Le vocabulaire usité au Québec est souvent attaché à l'histoire et la culture de façon intrinsèque, ce qui explique son attachement à la langue. La différence de vocabulaire entraîne parfois un problème de compréhension dans l'interaction avec d'autres francophones et nécessite donc de les saisir et les expliciter. Ainsi, les Québécois peuvent garder leur terminologie tout en se faisant comprendre. (voir Razafimandibimanana 2005, p. 46 sqq.) Cependant, on ne trouve pas encore une description du modèle du français québécois standard. Suite à cette absence de description, certains auteurs prétendent

« [...] qu'en fait, lorsqu'un Québécois écrit, il adopte automatiquement la norme internationale ou française consignée dans les ouvrages européens. Pourtant, plusieurs linguistes ont affirmé son existence. » (Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 464)

On trouve le français standard du Québec dans des textes valorisés et on y constate de nombreuses spécificités québécoises par rapport aux codes orthographique, syntaxique, morphologique et lexical définis dans les œuvres de référence du français standard international. De plus, les conventions d'écritures telles que les symboles et les abréviations présentent aussi des variations entre la France et le Québec. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 464)

4.3.5. Les caractéristiques principales du lexique québécois

La grande majorité des spécificités linguistiques au Québec est observée dans le domaine du lexique. Même si les Français et les Franco-Québécois parlent la *même* langue, ils n'emploient pas nécessairement le même vocabulaire et certains mots peuvent aussi revêtir des sens différents. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 464 sqq.) Dans cette section on va voir quelques autres exemples de variétés linguistiques au Québec. (pour la majorité des extraits suivants, voir Razafimandibimanana 2005, p. 50 sq.)

Les néologismes québécois, les fameux « québécismes », ne sont pas compris par les autres francophones, dont un exemple est donné par l'acronyme « Cégep », désignant le Collège d'enseignement général et professionnel qui existe, sous cette forme, seulement au Québec. Ce qui différencie le vocabulaire québécois de celui de la France est aussi le découplage de leur réalité respective, répercutée d'une façon différente sur la langue.

« [...] la situation du français au Québec reflétant des caractéristiques distinctes, l'emploi de certains termes peut paraître novateur ou au contraire, archaïque par rapport à la norme qui régit en France. » (voir Razafimandibimanana 2005, p. 50)

Les termes usités au Québec qui ne font plus partie au lexique usuel du français standard peuvent donc être perçus comme des archaïsmes par rapport à la langue française normative de la métropole. Des changements de valeur sémantique peuvent être expliqués par les différences socioculturelles qui sont liées aux productions langagières. Les mots « souliers » et « bas » au Québec, qui sont respectivement des « chaussures » et « chaussettes » en français courant, sont de bons exemples d'archaïsmes. « La valeur sémantique d'un mot liée à un contexte socioculturel précis peut être modifiée. » (voir Razafimandibimanana 2005, p. 50) La réalisation québécoise suivante est un exemple d'analogie avec la langue anglaise: le terme « bienvenue » est utilisé à la fois comme salutation d'accueil et en tant que

réplique à un remerciement. Il s'agit dans les deux cas d'une « [...] variation sémantique d'un même terme selon la situation d'énonciation. » (Razafimandibimanana 2005, p. 51)

4.3.5.1. *Emprunts à l'anglais*

Le français québécois contient des emprunts à l'anglais qui ont été, au cours de l'histoire, tour à tour appréciés ou combattus. Cependant, une recherche récente montre que sur 4216 « emprunts critiqués » à l'anglais qui ont été répertoriés, la quasi-totalité (93 %) présentent une fréquence d'emploi très basse. Contrairement à l'idée reçue, au Québec, on rejette dorénavant de nombreux d'anglicismes qui sont acceptés en France. Ainsi, on trouve plus fréquemment les mots traversier, salle de quilles, parrainer et légère (pour la bière), alors qu'en France il est plus habituel de trouver ferry, bowling, sponsoriser et light. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 468)

Étant donné que le statut du français québécois a été renforcé, les Québécois ont retrouvé de l'assurance et se sont protégés contre une intrusion de l'anglais. A présent et pour l'avenir du français québécois, il faut alors continuer à renforcer l'enseignement systématique du français standard en mettant en valeur la norme du français standard d'ici. (voir Cajolet-Laganière/Martel 2008, p. 469)

4.3.6. Conclusion

Sur le plan politique, les Québécois se trouvent partagés entre le désir d'avoir leur propre entité étatique et leur attachement au Canada. En ce qui concerne leur langue, leur attitude est bien similaire: ils sont partagés entre la volonté d'affirmer leur identité sans pour autant couper les liens avec la France. (voir Poirier 1998, p. 148)

Le peuple québécois a

«[...] fait des progrès importants dans la réflexion sur ce qui devrait guider leur pratique de la langue à l'écrit et en public, mais ces progrès sont tangibles surtout par l'illustration qu'ils en ont donnée. » (Poirier 1998, p. 148)

Dans sa promotion d'une identité inclusive et civique, le Québec doit refléter quel variété du français est la plus appropriée pour atteindre ses objectifs. Ce choix est enchâssé dans un contexte historique dans lequel les Franco-Canadiens ont traditionnellement éprouvé un fort degré d'insécurité linguistique envers leur propre

variété vis-à-vis du français standard de l'hexagone. Dans le Québec d'aujourd'hui, cette insécurité est en baisse. On sent à présent la volonté d'arriver à une description et promotion d'une variété qui peut être partagée par tous les membres d'une collectivité et qui exprime en même temps les spécificités locales et le lien fondamental entre les Québécois francophones. (voir Oakes/Warren 2007, p. 197 sq.) La description du français québécois standard « doit se faire en relation avec les usages des autres communautés francophones, particulièrement ceux de la communauté francophone la plus nombreuse, celle de France. » (Conseil supérieur de la langue française 1991, p. 30)

Le processus de la standardisation du français québécois est assurément en cours, bien que le modèle du français standard ne soit pas encore solidement décrit et reste donc implicite dans l'usage québécois.

« La standardisation, intrinsèque à toute variation sociale et géographique assez étendue, est en marche. Un tel standard proprement québécois déplace le stigmatisme social sur ses propres variantes socialement moins prestigieuses, mais en produit aussi une variante socialement valorisée. » (voir Laur 2002, p. 157)

5. DES ATTITUDES LINGUISTIQUES ET DE L'INSECURITE LINGUISTIQUE

5.1. La langue québécoise : symbole d'identité d'un peuple

« Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité. »
Préambule de la Charte de la langue française

L'identité québécoise s'est façonnée pendant quatre siècles sur le continent nord-américain et se distingue considérablement de celle de la France. L'enquête Mareschal-Boudon-Lapierre de 1973 propose la définition suivante de l'identité québécoise :

« linguistiquement, c'est le français, quel qu'il soit; socialement et mythiquement c'est la culture nord-américaine en opposition totale avec celle de l'Europe que très peu de personnes connaissent, vu les distances géographiques. » (Saint-Jacques 1990, p. 230)

Il est évident que le Québec doit son identité culturelle en partie à sa langue, une langue avec des caractéristiques propres au sein de la francophonie. Ce fait est dû à de nombreux facteurs, sociaux et culturels qui ne sont pas les mêmes que ceux de la France. (voir Saint-Jacques 1990, p. 230 sq.) Pour comprendre l'identité des Québécois sous sa forme actuelle, il faut se référer à son histoire pour en comprendre l'évolution. Les éléments historiques ont été traités dans le 3^{ème} chapitre. L'aperçu proposé permet de se faire un idée de l'image que les Québécois se sont faits d'eux-mêmes et les changements dont cette image a été l'objet. En traçant le bilan de l'histoire du français au Québec, il devient patent qu'une identité linguistique spécifique commence à émerger peu après l'arrivée des premiers colons. Par conséquent, le modèle du français québécois, tel qu'on le connaît de nos jours, a subi une forte influence par la place que la variété québécoise a prise après la Conquête des Anglais. (Poirier 1998, p. 145)

« Le processus de la construction identitaire supposait la prise de conscience par les locuteurs de leur(s) langue(s), comme fondement de cette identité et comme moyen de l'exprimer pour la distinguer des autres groupes identitaires. » (voir Arezki 2008, 197 sq.)

Pour cette raison, cette section tente à la fois de montrer la formation et les transformations de l'identité, ainsi que de trouver comment les concepts de l'identité et de la conscience linguistique au Québec se sont traduits dépendamment l'une de l'autre.

Étant donné que le Québec constitue le seul territoire francophone qui a tenté la codification de ses propres normes linguistiques, on présume une forte conscience positive des Québécois par rapport à leur variété linguistique. Aujourd'hui, il semble que ce positivisme des Québécois est un fait acquis, « [...] tant il est vrai que certains linguistes québécois ont insisté sur la transformation collective des mentalités et représentations, réitérant sans cesse leurs affirmations quant à un 'réfèrent interne', [...] voire une 'norme québécoise' qui aurait déjà pris forme. » (Pöll 2005, p. 161)

Il est difficile de faire naître un modèle linguistique pour le Québec étant donné qu'un conflit historique se trouve entre deux mouvements contraires. Le premier courant enhardit les Canadiens francophones sur la voie de l'affirmation de leur identité, l'autonomie et la reconnaissance de la variété du français particulière. Le deuxième produit une incertitude parmi les Franco-canadiens concernant la légitimité de l'usage québécois du français en recommandant de s'aligner inconditionnellement sur la norme parisienne. Un compromis entre ces deux mouvements permettra le fondement d'une politique linguistique réaliste pour le Québec. En analysant les tenants et aboutissants du conflit entre ces idéologies, il devient possible de comprendre les facteurs constitutifs de la conscience linguistique des Québécois. (voir Poirier 2006, p. 84)

«La conscience linguistique et le fait de se sentir à l'aise en utilisant sa langue maternelle se reflètent [...] dans les stratégies qu'emploient les locuteurs pour prendre à leur compte le contenu et la forme de l'énoncé ou, [...] pour en renvoyer la responsabilité à quelqu'un d'autre.» (Hassler 1997, p. 256)

Ce qui est intéressant, en regardant le cas du Québec, c'est de voir si cette conscience des locuteurs se montre dans leur comportement linguistique réel.

5.1.1. Formation et transformations de l'identité québécoise

« L'image [*ancienne est celle*] du dominé, du minoritaire impuissant à changer son statut, du pauvre, de l'ignorant, de celui dont la seule appartenance ethnique détermine un destin médiocre, du dépossédé de tout, de son pays, de son passé, de sa culture et même de sa langue. » (Bouchard 2002, p. 81)

Avant les années 1950, on ne trouve que peu de signes explicites d'une identité résolument négative. Pourtant, dans les discours des élites traditionnelles de la deuxième moitié du XIX^e siècle, sont déjà présentes bon nombre de références

implicites qui manifestent une mésestime profonde. A partir des années 1860, on encourageait le peuple québécois à être fier de ses origines, sa langue, sa culture, etc., et les reproches étaient courants envers à ceux qui éprouvaient de la honte de ce qu'ils sont. (voir Bouchard 2002, p. 81)

5.1.1.1. La perception de la différence

L'évolution de la conscience linguistique des Québécois francophones s'observe d'une part sur le plan de la qualité de la langue, d'autre part sur celui du rôle social de la langue française du Québec. Cette évolution se caractérise premièrement par le fait que les Franco-Québécois sont en voie de passer du sentiment de culpabilité inhibant du dernier siècle à un épanouissement progressivement assuré. (voir Gendron 1990, p. 53)

À la fin du XVIII^e siècle, le français parlé au Québec est un français populaire, marqué par certains traits provinciaux. Dès l'instant où il n'y a plus d'influence française en raison de la cession du Canada à l'Angleterre, la langue se développe et se transforme en vase clos, coupée de sa patrie. Au niveau purement linguistique, cet éloignement coupe les Canadiens des transformations ayant lieu en France autour de la Révolution de 1789. De plus, tandis qu'à la campagne, l'unilinguisme français est la règle, dans les villes, la langue anglaise accentue sa présence. (voir Bouchard 2002, p. 64) Dans les années 1760 à 1850 eurent lieu des changements linguistiques qui influencèrent considérablement l'évolution de la langue.

«La prise de conscience de l'écart qui s'était crée par rapport au français de France [...] est à l'origine d'une grande inquiétude qui se transmettra d'une génération à l'autre à travers une impressionnante collection de manuels correctifs.» (Poirier 2003, p. 173)

Cette partie de l'histoire du français au Québec représente une phase clé pour comprendre l'attachement des Québécois à leur propre langue et les divergences de points de vue qui perdurent concernant la définition de la norme, enfin pour cerner l'identité québécoise. (voir Poirier 2003, p. 173 sq.)

5.1.1.2. La période de 1876 à 1910 : menace identitaire pour les Canadiens français

Durant cette période, les discussions autour de la langue ont été nombreuses. Le discours sur l'universalité de la langue française se heurte au préjugé du patois. De plus, les Canadiens français s'inquiétèrent sérieusement de l'assimilation linguistique

étant donné que leur force politique et sociale était en perte de vitesse. Simultanément, la langue commence à être l'élément central de l'identité franco-canadienne. (voir Bouchard 2002, p. 99 sqq.) Le préjugé du patois représente une attaque contre l'identité québécoise et affecte les franco-canadiens de façon sournoise :

« il est bien inutile d'évoquer la beauté, la richesse, l'usage partout répandu du français, si ce n'est pas cette langue-là qu'on parle, si on s'exprime dans un patois vulgaire et incompréhensible, comme le prétendent les Anglo-Saxons. » (Bouchard 2002, p. 99 sq.)

À la fin du XIX^e siècle, un bouleversement idéologique est lancé afin de légitimer le français du Canada aux yeux des étrangers d'abord, et ensuite aux yeux des franco-canadiens eux-mêmes. Pour parer aux attaques, ils commencèrent en premier lieu à nier les jugements négatifs à leur égard. Puis en rattachement le français canadien à sa source historique, ils essayèrent de le valoriser. Il s'en suit une rupture au sein de la bourgeoisie franco-canadienne et « [...] un certain nombre [eurent] la faiblesse de s'angliciser, comme s'ils rougissaient de leurs origines. » (Bouchard 2002, p. 102) Une partie d'entre eux décida de profiter le plus possible des activités de l'industrie et du commerce, ce qui impliquait à l'époque de se « soumettre » à la domination des Anglo-Saxons qui contrôlaient ces domaines. Ils adoptèrent la langue anglaise, ouvrant les portes de l'économie et du pouvoir, et furent ainsi convaincus d'atteindre le prestige par cette voie. L'autre partie persista dans la défense de leur langue et d'autres aspects de leur culture en rejetant le statut inférieur qui leur était imposé. Les tenants de cette fraction soulignaient que pour eux, la langue représente « [...] le noyau de la nationalité, porteuse des valeurs morales, religieuses et spirituelles, elle est transmise par les ancêtres, [avec] le devoir d'en être fier et de défendre ses droits. » (Bouchard 2002, p. 104) Cette stratégie fut positive: leur discours été dominant dans les journaux puisque les journalistes et les écrivains appartenaient majoritairement à ce courant. (voir Bouchard 2002, p. 103 sq.)

5.1.1.2.1. Les premières traces d'une conscience linguistique

À partir du XIX^e siècle, on trouve au Québec les premiers signes du développement d'une conscience linguistique, essentiellement déclenché par un sentiment de culpabilité linguistique. En général, l'état d'infériorité du français québécois est dû à des écarts distinguant la variété canadienne de la variété française ainsi qu'à l'anglicisation croissante de la langue. Mais jusqu'aux années 1830, seuls les lettrés en avaient pris conscience. (voir Poirier 2003, p. 170) À la dévalorisation des français canadiens s'ajoute pendant le XIX^e siècle le jugement, sévère, que le français parlé au Québec est seulement un « French Canadian Patois ». Avec cette attitude

négative, les anglophones remettent lentement en doute les droits linguistiques des Canadiens français. (voir Remysen 2003, p. 36) À partir de ce moment, d'autres jugements négatifs refirent surface, reprochant au français du Canada d'être plus proche du français classique du roi et que « [...] les archaïsmes de la variété canadienne rappelaient les grands auteurs du XVII^e siècle. » (Remysen 2003, p. 36) En outre, à l'époque, les contacts linguistiques dans les villes commencent à montrer une forte immixtion de l'anglais. Seulement un demi-siècle après la Cession, des voyageurs étrangers remarquèrent que les Canadiens français utilisaient de nombreux d'anglicismes. (voir Bouchard 2002, p. 65) Une chose qui a certainement marqué considérablement la conscience linguistique des Québécois est donc l'anglicisation latente. Les anglicismes qui apparaissent en France

« [...] à l'invite des classes supérieures, seront évalués positivement, alors qu'au Québec, pénétrant par la force des choses dans la langue du commerce et de la politique, dans les terminologies quotidiennes et dans le parlars des travailleurs, ils deviendront des symboles de la domination anglaise. » (Poirier 1998, p. 142)

Les Canadiens n'étaient pas vraiment conscients de l'écart linguistique qui se faisait grandissant avec la langue française usitée en France. Les premières inquiétudes datent au milieu du XIX^e siècle. Puisque les documents antérieurs à 1850 n'abordent guère cette question, il semble que le peuple canadien vivait dans une certaine sécurité linguistique. Au début on trouvait l'inquiétude à cause de la contamination anglaise chez les lettrés, ayant le plus de contact avec la langue anglaise. (voir Bouchard 2002, p. 65 sq.) Néanmoins, la véritable déstabilisation viendra de l'extérieur: à la fin du siècle, en opposant le 'français parisien' au 'français canadien', les anglophones montrèrent leur persuasion que les Canadiens français ne parlent pas un « vrai » français mais plutôt un patois ; le mythe du soi-disant « French Canadian Patois » pénètre la conscience des Québécois :

«[...] accompagné de tous les ingrédients qui caractériseront le débat qu'il va provoquer: le mépris des Anglo-Saxons, le 'Parisian French' en tant que référence, le rejet du 'français de Paris' comme norme, et l'apologie de la langue des paysans canadiens.» (Bouchard 2002, p. 67)

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'intériorisation de la détérioration de l'image franco-canadienne s'aggrave à chaque génération. Néanmoins, à cette époque, il n'existe pas encore de manifestations claires d'insécurité linguistique chez les Québécois. Dès le début du XIX^e siècle, la majorité des Canadiens français repousse vigoureusement les ambitions de nature assimilatrices des Anglo-Saxons. Étant donné que la réputation sociale de l'anglais et du français était très inégale, il y eut la crainte que l'enseignement généralisé de l'anglais oblige les Canadiens à une assimilation irréversible. Le facteur de prestige entre en jeu dans le dernier quart du

XIX^e siècle, et représente un facteur important de préoccupation linguistique des Québécois. Ils n'étaient pas encore conscients de la menace d'assimilation et la bataille linguistique se passait surtout sur le terrain politique puisqu'il fallait assurer les droits de la langue française. Après la prédominance du sentiment de sécurité linguistique, se produit une transformation des mentalités par rapport à la langue française au Québec pendant les années 1860 et 1870. (voir Bouchard 2002, p. 68 sqq.)

5.1.1.3. Le réveil linguistique : les années 1960 et transformation de l'identité québécoise

En atténuant les jugements venant de la part des canadiens anglais, les Canadiens français essaient de cacher un malaise plus profond. À partir des années 1940, cela marquera plus explicitement le développement de la conscience linguistique des francophones au Canada par la formation d'un complexe d'infériorité qui aboutit finalement à une insécurité linguistique globale. La question linguistique occupe une place de premier plan dans les préoccupations dans la société québécoise surtout depuis les années 1960. Il en résulte le désir de développer une politique linguistique cohérente afin de garantir la survie du français québécois. (voir Martel/Cajolet-Laganière 1996, p. 13) Par conséquent, des grammairiens et chroniqueurs linguistiques commencent à publier de nombreux ouvrages pour tenter de corriger le français du Canada. (voir Remysen 2003, p. 36)

Avant la Révolution tranquille, plusieurs symboles façonnent l'identité québécoise et unissent tous les Canadiens français, puis avec le début de la Révolution tranquille

« [...] le français est appelé à jouer un rôle symbolique de premier plan dans la mobilisation politique de la population francophone du Québec et dans la légitimation générale de la construction de l'État québécois et de ses activités. » (Heller 1996, p. 24)

L'histoire du rapport entre la langue, la conscience linguistique et l'identité au Québec de 1960 à 1970 peut être retracée avec le modèle identitaire de la Révolution tranquille telle qu'elle s'est imposée dans l'imaginaire collectif du Québec francophone d'aujourd'hui. Il se présente en tant qu' « [...] homme résolument tourné vers l'avenir assuré, audacieux, conscient de ses capacités et prêt à en maximiser l'application. » (Thériault 2008, p. 318) Pendant cette période, le Québec assiste à une double réaction, de nature politique et linguistique. Sur le plan politique, la Révolution entraîne un affaiblissement notable du pouvoir politique, social et économique des Canadiens anglais dans la province. Sur le plan linguistique, on

remarque le fort désir des Québécois de faire du français la langue commune de leur province ainsi que de promouvoir la qualité de leur langue. À l'aide de ces transformations, le peuple Québécois s'est mis à se libérer de son complexe linguistique. L'affirmation linguistique se développe et se déchaîne dans la période des années 1960 à 1970. Le lien entre langue et identité dans l'histoire des francophones d'Amérique est évident puisque, après les premières affirmations d'une identité transcendant les groupes sociaux, la langue s'impose ensuite comme l'une des caractéristiques fondamentale de la collectivité dans sa globalité. (voir Thériault 2008, p. 318) Au Canada français, à peu près de 1840 à 1960, la langue, même en étant un facteur important de la référence identitaire, est tributaire des caractéristiques culturelles de la société franco-canadienne, notamment de la religion catholique. À partir des années 1960, il y a quelque chose de nouveau :

« l'affirmation de la langue comme élément fondamental d'identité. La langue sera dite délestée de ses attributs, elle devient une valeur en soi, la valeur principale du Québec moderne, et peut-être à certains égards la seule valeur commune» (Thériault 2008, p. 319)

Révéléateur, le mot « joul », qui renvoie aux usages populaires de la variété du français parlé au Québec, fait son apparition. Les intellectuels de cette époque avaient des opinions opposées concernant la qualité de la langue et le joul. D'un côté, la littérature québécoise jouissait d'auteurs respectés, tels que Michel Tremblay et Gerald Godin, qui utilisaient le joul dans leurs œuvres dans le but de revendiquer le droit des Québécois à leur spécificité linguistique. D'un autre côté, des auteurs soutiennent l'idée que le Québec se conforme à la France pour assurer la survie du français en Amérique du Nord. Cette querelle autour du joul montre bien le contexte de controverse, de quête identitaire et de besoin d'affirmation nationale des Québécois dans les années 1960. (voir Remysen 2003, p. 36 sq.)

Une conséquence de la Révolution tranquille a été que la notion de « Québécois » fut réévaluée et portée en symbole positif d'identité. (voir Heller 1996, p. 24) Bien que cette dénomination ait toujours existé, elle est devenue un symbole de l'affirmation de soi, de détermination et de libération nationale. À partir de ce moment, l'identité québécoise est entrée dans une nouvelle phase de son histoire. (voir Oakes/Warren 2007, p. 27 sq.) On put observer que le statut de la langue française progressait constamment d'une commission à l'autre et d'une loi à l'autre. Ayant été une langue dominée par le passé, elle parcourut ensuite les stades de langue prioritaire, puis langue officielle du Québec, tendant ainsi à prendre la place de la langue commune du peuple québécois. (voir Thériault 2008, p. 319)

5.1.1.3.1. *Les répercussions de la Loi 101 sur l'identité québécoise*

Depuis la crise de Saint-Léonard en 1968, la langue s'est élevée au rang d'enjeu politique. « Les Lois 63, 22 et 101 en témoignent. Il en a découlé des questionnements identitaires majeurs chez la majorité des Québécois. » (Bariteau 2008, p. 433) Afin de satisfaire le besoin de reconnaissance et de continuité de la nation québécoise, la Charte de la langue française a fait du français la langue officielle du Québec. La Loi 101 énonce dans son Préambule que la langue française représente le moyen pour les Québécois d'exprimer leur identité et doit être considéré comme tel. Étant donné que la Loi 101 est plutôt de nature affirmative que défensive, l'attachement à la langue française ne pourrait ni être compris comme un repli des Québécois sur eux-mêmes, ni comme une préservation de ce point de vue.

« Les perspectives post-nationales aujourd'hui développées pour sortir d'un débat qui risque de devenir stérile entre souverainistes et fédéralistes soulignent ce qu'il y a de plus positif et dynamique dans l'affirmation identitaire québécoise: l'existence d'un Québec affirmatif, intégrateur, s'inventant et se renouvelant lui-même, plutôt qu'un Québec replié sur lui-même qui de toute façon n'existe plus. » (Zarka 2005, p. 7)

Néanmoins, la Loi 101 représente également une source de tensions. La question identitaire s'est transformée sous l'impulsion de la Charte de la langue française de 1977 et de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. Étant donné que cette constitution proclamait le Canada en tant que pays bilingue et multiculturel, elle instaurait de fait des dispositifs permettant l'encadrement de la Loi 101, par exemple l'article 23 qui modifie la clause Québec en une clause Canada. Ces modifications entraînent des conflits identitaires parmi les Québécois, autant les francophones que les anglophones. (voir Taylor 2008, p. 434) Les anglophones par exemple, sont passés au statut de minorité culturelle protégée. Cet exemple et d'autres questionnements

« [...] se sont déployés [...] dans un contexte national et international des plus perméables à la reconnaissance de la diversité culturelle. Ils ont conduit à des revendications visant à reconnaître aux membres des communautés culturelles le droit d'exprimer leurs particularismes. » (Taylor 2008, p. 435)

Aujourd'hui, le peuple québécois déborde d'une diversité culturelle reconnue. Le français, en tant que langue officielle du Québec, représente le moyen de communication entre Québécois de toutes origines et de toutes langues maternelles. En outre, pour les francophones, la langue française est aussi la langue d'expression culturelle et d'identité. (voir Taylor 2008, p. 435 sq.)

5.1.2. Les conséquences de la nouvelle conscience linguistique québécoise

L'évolution de la conscience linguistique chez les Québécois francophones a engendré une nette transformation des attitudes. Ce bouleversement est dû à plusieurs facteurs dont le développement d'une nouvelle classe moyenne au Québec et une forte poussée linguistique et sociale pour occuper une place respectable dans la société québécoise. (voir Gendron 1990, p. 54)

5.1.2.1. Une nouvelle classe moyenne

La Révolution tranquille fait naître une nouvelle classe moyenne au Québec, représentant un facteur clé, depuis un quart de siècle, de l'évolution de la conscience linguistique des francophones au Québec. Cette classe moyenne se compose de professeurs, fonctionnaires, cadres et employés des secteurs public et privé, soit des gens à l'esprit plutôt citadin et instruits, ouverts à une modernisation de leur instrument linguistique et à donner à la langue française usitée au Québec un statut social conséquent. La nouvelle classe moyenne porte, de part son poids démographique, une influence non négligeable sur la communauté linguistique et sur le rôle social qui lui est associé. (voir Gendron 1990, p. 54 sq.)

5.1.2.2. Une nouvelle conception de la communauté linguistique

Si on évoque l'histoire de la conscience linguistique des Québécois, on voit que

« celle-ci est passée de la non-conscience, sous le Régime français, à une conscience aigüe et quasi malade d'elle-même à partir du milieu du 19^e siècle. Les Québécois développent alors un vif sentiment de culpabilité linguistique. » (Gendron 1990, p. 55)

Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, les Québécois sont passés d'un sentiment de culpabilité linguistique à un épanouissement linguistique affirmé, conférant au Québec une position saillante au sein de la francophonie. (voir Pöll 2005, p. 160 sq.) Evidemment, la crise du sentiment de culpabilité est dû au fait que, au moment où les Québécois développent leur conscience linguistique, ils se rendent compte que leur langue évoque un instrument vieilli avec un retard considérable sur la langue française de Paris et de plus, contient de nombreux anglicismes. Par conséquent, ils développent de plus en plus un sentiment d'aliénation envers la langue française de France. À partir de ce moment-là, se déroule une longue phase de rectification du

langage. Pourtant, la rectification langagière demeure infructueuse, car les dits puristes n'avaient que peu de prise sur la plupart des Québécois. (voir Gendron 1990, p. 55 sq.) Il fallait attendre la Révolution tranquille, et avec lui la naissance d'une nouvelle classe moyenne et d'une nouvelle élite suffisamment nombreuse et prestigieuse, « qu'on [*puisse*] enfin asseoir la réforme projetée depuis si longtemps sur une base sociale susceptible d'en assurer la réussite. » (Gendron 1990, p. 56) Cependant, dès qu'on voulut faire sien le modèle européen, résistance et malaise furent rapidement mis à jour, ce qui rendit nécessaire l'adaptation du modèle selon les possibilités sociolinguistiques de la société québécoise afin de satisfaire le nouveau sentiment linguistique des Franco-Québécois.

En résumé, cette période sensible est marquée par l'adaptation à une nouvelle réalité sociale, représentée par la nouvelle classe moyenne et portée par un éloignement du vieux modèle linguistique du Québec au profit d'un alignement relatif sur le modèle européen. Puisque la révolution linguistique est déjà bien avancée et permet

« à l'élite québécoise de se placer à peu près sur le même pied que les autres francophones, on se tourne de plus en plus vers soi-même pour faire ses comptes linguistiques et voir comment on pourrait organiser l'usage québécois de façon rationnelle [...]» (Gendron 1990, p. 56)

5.1.2.3. Une nouvelle conception de la langue

La langue a été longtemps assimilée – jusqu'à la Révolution tranquille – à un être tiraillé entre à l'image *parfaite* du français standard européen et l'image honteuse de cette langue usitée au Québec, avec un vocabulaire démodé, pénétré par les emprunts à anglais. Ce dilemme évolue en rejetant

«la dépersonnalisation et [*en assumant*] la conscience de plus en plus prononcée de former une communauté originale, on s'oriente lentement vers le développement d'une conception organique de la langue d'ici ». (Gendron 1990, p. 57)

Avec l'instauration graduelle d'un style soigné d'écriture et d'expression orale, les Québécois élaborent leur propre modèle, produisant un classement social de la prononciation et du lexique qui facilite l'intégration des soi-disant québécismes au lieu de les critiquer comme étant patoisants ou dialectaux. Par rapport aux usages langagiers de la nouvelle classe moyenne, l'ensemble lexical québécois, qui a toujours manqué à la langue française usitée au Québec, se développe et représente dorénavant une référence sociale. (voir Gendron 1990, p. 57 sq.)

5.1.2.4. Le rôle sociologique et social de la langue française au Québec

L'évolution de la conscience linguistique contient à la fois un rôle sociologique, en tant que facteur important de l'identité collective des Québécois francophones, et un rôle social, comme moyen de communication au sein de la société. « [//] en résulte souvent des conséquences pour la loyauté et l'affection envers la langue, donc pour son rôle sociologique d'identificateur individuel et collectif primordial. » (Gendron 1990, p. 59) Le rôle social est réévalué avec l'émergence de la nouvelle classe moyenne, à la suite de quoi, le statut même de la langue s'est beaucoup amélioré et provoque à son tour un changement du rôle sociologique de la langue, à savoir que la langue est devenue le dénominateur commun des différentes communautés du Québec et la jonction entre la majorité et les minorités. (voir Gendron 1990, p. 59)

5.1.2.4.1. Les effets au rôle social

La nouvelle classe moyenne montre le besoin d'affirmer sa présence sociale et professionnelle en cohabitation avec les groupes non francophones du Québec. (voir Gendron 1990, p. 59) Les Québécois se sont trop longtemps lamentés sur la très disputée « infériorité » de leur langue, alors qu'à présent,

«[...] les francophones sont promus tout à coup à un véritable statut de majoritaires et constatent que leur langue occupera désormais la première place dans les activités publiques fondamentales, comme le travail et les affaires. » (Bernard 2008, p. 361)

De cette façon, la langue française au Québec est devenue un tremplin social pour accéder à des postes professionnels prestigieux, et plus généralement, un relèvement sensible de la condition économique de la majorité des francophones. Par exemple, la représentation des francophones aux postes de cadres est passée de 38 % à 58 % entre les années 1977 et 1988. Les secteurs culturels, scientifiques et techniques qui gagnent en importance dans le dernier quart du XX^e siècle sont aussi témoins d'un regain de production francophone. (voir Bernard 2008, p. 361 sq.)

Il faut garder à l'esprit qu'une langue a aujourd'hui un besoin profond de prestige et d'utilité pour pouvoir survivre, puisque les individus s'approchent d'une façon instinctive vers ce qui est le plus prestigieux et le plus profitable. La langue française a donc acquis un caractère avantageux et les francophones éprouvent de nouveau fierté et confiance en eux-mêmes. (voir Gendron 1990, p. 60 sq.)

5.1.3. L'état des lieux de l'identité québécoise

Selon l'image qu'on a d'eux, les Québécois sont un peuple

«aux mœurs douces, liées à un haut degré de culture et à une parfaite intégration des procédures démocratiques qui conduisent au compromis plutôt qu'au conflit ouvert, à l'entente plutôt qu'à l'opposition frontale. [...] ils sont hospitaliers, respectueux des manières de penser et de vivre [...] et, pour la plupart, farouchement hostiles aux marques de rejet de l'autre ou de xénophobie que l'on voit si fréquemment ailleurs. » (Zarka 2005, p. 4)

Pourquoi donc ce peuple a-t-il autant le désir d'affirmation de soi ? Il faut en chercher la raison dans son histoire relativement lointaine, de ses racines migratoires, du souvenir d'avoir été abandonné, malmené puis dominé jusqu'à une époque récente. De nos jours, le Québec est un pays en expansion et orienté vers l'avenir, «sur tous les plans et en particulier sur celui de la langue et de la culture, un pays au centre d'un certain nombre d'enjeux majeurs de notre temps.» (Zarka 2005, p. 4)

5.1.3.1. La langue commune d'une collectivité

« La force de caractère des Québécois s'alimente du sentiment de leur identité. » (Zarka 2005, p. 4) Quels sont donc les éléments cruciaux de l'identité québécoise, du sentiment d'être québécois ? Les éléments de réponse dépassent le simple fait d'habiter au Québec, mais celui-ci n'est pas insignifiant. (voir Gagnon 2008, p. 418) L'identité des Québécois, une représentation de soi nettement distinctive dans le contexte canadien est liée à la langue française. Bien que le Québec soit dans la pratique une province bilingue, le français est la langue de la forte majorité, la langue officielle et constitue un élément central de l'identité québécoise. La province québécoise est donc une entité se définissant par la langue. Et c'est surtout cet attachement « à sa langue qui fait la spécificité et tout l'intérêt du Québec. » (Zarka 2005, p. 5)

La langue française joue un rôle clé dans la culture publique commune et le cadre civique commun, puisqu'elle représente la langue commune pour assurer l'harmonie du peuple québécois de toutes les langues maternelles. (voir Gagnon 2008, p. 418) Pour cette raison, la collectivité québécoise doit assurer la continuité de la langue française au Québec, même en vivant dans un environnement majoritairement anglo-saxon. Pour garantir la promotion du statut du français au Québec, il est indispensable d'élaborer des initiatives encourageantes pour l'éducation ainsi que

« par la volonté de faire du français un élément favorisant la pleine participation de tous les citoyens à la vie démocratique. » (Gagnon 2008, p. 422) Dans la Charte de la langue française, on trouve une déclaration claire concernant la défense de la langue française et son illustration, dont dépend l'existence de la différence québécoise :

« L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. » (Office québécois de la langue française 1977)

Avec la perte de rayonnement de l'église, le français prend petit à petit la première place dans la conscience de l'identité québécoise. Si les Québécois n'avaient pas conservé leur langue particulière, ils seraient probablement considérés comme des Nord-Américains, étant donné que nombreux traits de la vie quotidienne les y identifient : la proximité géographique et l'histoire commune, le type de société, le réseau économique, etc. La société québécoise étant multiculturelle et développée en grande partie par l'immigration, elle s'inscrit parfaitement dans le modèle anglo-saxon du Canada. Néanmoins, il y a la langue française, un *détail* qui signifie beaucoup. La langue, c'est une manière de dire et de penser, de percevoir et de se représenter soi-même envers les autres et dans le monde. De plus, elle constitue « l'héritage culturel d'un passé et l'instance de création des formes de vies et de cultures à venir. » (Zarka 2005, p. 6) La langue est la passion des Québécois et elle les rend passionnants ; bref, ils sont uniques sur le continent américain. (voir Zarka 2005, p. 6)

5.1.3.2. La conscience linguistique d'aujourd'hui

Aujourd'hui, les Québécois montrent une puissante émancipation linguistique mais conjointement, leurs attitudes et comportements sont parfois ambigus, voire contradictoires. (voir Remysen 2000, p. 32) Le débat autour de la qualité de la langue française au Québec existe toujours, p.ex. dans les journaux. Pourtant, les québécois parcourent depuis plusieurs décennies une véritable émancipation linguistique.

«Ainsi, les attitudes plus positives des Québécois envers leur variété de français mettent fin, peu à peu, aux accusations négatives à l'endroit de leur variété nationale.» (Remysen 2003, p. 37)

Même si ce français parlé au Québec diffère en plusieurs points d'autres variétés, il en est tout de même une variété légitime. Le fort sentiment identitaire des Québécois joue un rôle clé dans ce processus : la province se présente toujours en tant que société distincte au sein du Canada et les Québécois sont fiers de leur culture différente de celle des anglophones. (voir Remysen 2003, p. 37 sq.) Evidemment, dans l'aménagement de la conscience linguistique des Québécois, il existe une contradiction entre les normes évaluatives⁷ et les normes fictives⁸. Et cela signifie que dans la conscience linguistique des Québécois, la norme fictive est une partie intégrante de ce qui mène encore souvent à la favorisation d'un bon usage du français, «[...] d'où une attitude souvent prescriptive⁹ envers la variété québécoise. » (Remysen 2000, p. 32) Cependant, les Québécois s'auto-évaluent en général de façon positive en affirmant leur droit à la distinction, ce qui représente la norme évaluative. (voir Remysen 2000, p. 32)

Il est sûr et certain que le facteur conscience linguistique est déterminant pour la question de la norme. Les Québécois accordent à la fois une valeur de prestige et une valeur identitaire à leur variété linguistique. Il est parfaitement normal que le peuple québécois ne veule plus donner le contrôle exclusif de la norme de référence aux Européens, étant donné qu'ils s'expriment dans une langue leur identité et que celle-ci porte tout ce «qu'ils ont fait évoluer d'après leur intuition propre depuis quatre siècles [...]» (Poirier 2003, p. 124)

Depuis plusieurs décennies déjà, la langue française se trouve au cœur de l'identité québécoise et elle a été par conséquent en permanence au centre des discussions. Son maintien et son développement représentent l'âme de l'action collective au Québec. (voir Bouchard 2002, p. 40) Dans quelle mesure cette identité, couplée avec la conscience linguistique, a contribué au fil du temps aux enjeux autour des attitudes et sentiments linguistiques des Québécois sera présentée dans la section suivante.

⁷ Les normes *évaluatives* consistent à attacher des valeurs esthétiques, affectives ou morales aux formes préconisées et entretiennent des relations complexes avec les normes prescriptives. De plus, elles contribuent grandement à la hiérarchisation. (<http://creoles.free.fr/sociolinguistique/norme.htm9>)

⁸ Les normes *fictives* sont des discours esthétisant non institutionnalisés. (<http://etudesafricaines.revues.org/index112.html?file=1>) Elles sont constituées des arguments esthétisants, historisants et identitaires (voir Singy 2004 ,p. 13)

⁹ Il s'agit d'un attitude consistant à choisir un niveau [...] en fonction de critères non linguistiques mais socioculturels, à le charger du prestige de la classe qui l'utilise, et à l'imposer au détriment de tous autres. (<http://www.cnrtl.fr/definition/prescriptif>)

5.2. « Est-ce qu'on parle bien, nous autres? » L'insécurité linguistique au Québec

La question de la langue s'est toujours trouvée au centre des préoccupations du peuple québécois et des milieux sociopolitiques.

« L'usage 'régional' du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, ne correspond pas au modèle standard français : les écarts entre le modèle parisien et nos usages ont toujours été source de discussions, d'actions purificatrices et de prises de position diverses. » (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 169)

Le Québec présente une situation unique à l'intérieur de la francophonie; bien que les francophones représentent la majorité au Québec, ils sont fortement minoritaires au Canada et encore plus dans l'ensemble de l'Amérique du Nord qui compte à peine 2 % de francophones. «Le peuple québécois a donc du réagir avec force pour éviter de disparaître en tant que collectivité francophone.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 170) L'appartenance de la langue française à la culture québécoise représente une autre particularité des Québécois : ils sont de véritables Américains à ceci près qu'ils parlent français. Il n'est donc pas une grande surprise que la survie du français au Québec soit souvent menacée ; le peuple québécois a réagi à ces menaces à partir de 1969 avec un véritable plan d'aménagement et de politique linguistiques en adoptant une série de lois linguistiques et en créant des organisations dans le but de promouvoir la langue française au Québec. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 170)

Selon Francard, on parle d'insécurité linguistique

« [...] lorsque le locuteur a, d'une part, une image nette des variations légitimes mais que, d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points.» (Francard 1993, p. 6, cité dans: Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 170)

Des comportements comme l'autodépréciation des pratiques linguistiques jointe à un souci constant de correction et la référence ou la soumission à un modèle extérieur sont souvent liés à l'insécurité linguistique. (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 170) En se basant sur les travaux de Cajolet-Laganière et Martel (1993), je vais essayer de vérifier l'existence de ces comportements chez les francophones du Québec.

5.2.1. Problématique de l'insécurité linguistique au Québec

5.2.1.1. Causes de l'insécurité linguistique des francophones du Québec

Le sentiment d'insécurité linguistique au Québec vis-à-vis de leur façon de parler a divers fondements. D'un côté, la langue française du Québec a été définie pour une longue période dans le droit fil du modèle français standard qui était considérée en tant que norme de prestige. (voir Lopicq/Bourhis 1996, p. 104) Qu'une variété de langue soit désignée comme étant esthétique ou prestigieuse dépend essentiellement du contexte politico-culturel.

« [...] le choix d'une certaine variété en tant que norme est le résultat de l'imposition officielle de cette variété par la classe dominante de la société en question (*hypothèse de la norme imposée*) et n'est pas basé linguistiquement sur des considérations esthétiques inhérentes à la variété elle-même (*hypothèse de la valeur inhérente*). » (Lopicq/Bourhis 1994, p. 423)

En outre, il y a des facteurs de nature sociohistorique qui aident à comprendre le sentiment d'insécurité des francophones du Québec vis-à-vis de leur variété, en comparaison aux locuteurs du français standard ou bien aux membres de la communauté dominante anglophone. Il ne faut pas oublier qu'un français standardisé fut imposé par les gouvernements successifs de la France et servit à tous comme référence et symbole d'unité de la nation. En outre, « la France a eu pour politique d'établir le français standard comme norme de prestige dans tous les pays de la francophonie où elle exerçait son influence. » (Lopicq/Bourhis 1994, p. 424) Du fait des liens culturels entre le Québec et la France, il fut un moment où les Québécois francophones furent confrontés au standard français, représentant la variété prestigieuse. Par conséquent, les francophones du Québec eurent vraisemblablement un sentiment d'infériorité en intégrant l'impression que le français européen était intrinsèquement supérieur au français du Québec. En plus de cette dévalorisation, les anglophones bilingues renforcèrent parfois ce sentiment en disant ne pas être capable de comprendre le français québécois parce qu'ils avaient appris le français standard. Une autre raison trouve probablement sa source dans la vieille tradition québécoise de la critique du vernaculaire et de l'emprunt d'anglicismes envahissant la langue.

« La publicité entourant la diffusion des recherches sur les faiblesses du français écrit et parlé a sans nul doute contribué au sentiment d'insécurité linguistique de bien des francophones. » (Lopicq/Bourhis 1994, p. 424)

Il y a aussi le facteur des mesures politiques portées par l'Office de la langue française dans les années 1960 dans l'aménagement du corpus. Des efforts pour préserver la langue française de l'influence de l'anglais ont entraîné une politique puriste ne tolérant aucun écart au français standard. Ayant peu de ne pas maintenir la pureté et la qualité de la langue s'alignant sur la norme du français standard, les Québécois ont commencé à perdre confiance en leur façon de parler. L'OLF essaya d'attirer l'attention de la population sur les écarts inacceptables au français standard et de nombreuses campagnes furent menées pour encourager la correction de la prononciation des Québécois. (voir Lepicq/Bourhis 1994, p. 424) Grâce à la position dominante du nationalisme dans les années 70 ainsi qu'à la Charte de la langue française le sentiment d'infériorité et d'insécurité linguistique a régressé. Selon Pierre Bourdieu, lorsque le statut d'une langue change, par exemple vers le statut de langue officielle, cela entraîne une transformation d'attitudes des locuteurs vis-à-vis de leur langue. Cela s'est montré par une plus grande tolérance envers la variation linguistique du Québec après la Loi 101 et par la tentative de déterminer une nouvelle norme. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 104)

L'histoire externe du français au Québec est alors marquée d'une part, par la domination de l'anglais et d'autre part, par le débat qui est lié à la qualité de la langue française en Amérique du Nord. Il s'agit donc d'abord d'un danger externe à la langue.

«À priori, parler d'insécurité linguistique au Québec, c'est évoquer la peur d'une expansion de l'anglais et sa résultante, l'extinction du français, la disparition progressive d'une langue au profit d'une autre.» (Samson-Legault/Henrichon 2000, p.2)

La francophonie au Canada doit affronter une double libération: d'un côté, il s'agit de la libération face à l'anglais dont ils se sentent inférieurs et intimidés et d'un autre côté, les francophones au Québec doivent exiger leur droit à une spécificité linguistique, qui est automatiquement liée à une prise de distance par rapport à la France et au modèle du français européen. (voir Giles 1975, p. 63) Ces deux préoccupations reviennent de façon récurrente dans la conscience linguistique des Québécois et sont omniprésentes dans la réflexion sur la langue française au Canada. (voir Remysen 2003, p. 35) L'insécurité linguistique représente également un sentiment de manque de maîtrise de sa propre langue. Étant donné que la langue est le moyen principal de communication, cela est un problème aussi bien collectif qu'individuel. Cet aspect provoque des effets sur l'évolution de la langue elle-même, ainsi que sur la capacité générale de communication et d'expression. Une autre facette de l'insécurité du Québec se provient de la forte influence du catholicisme

autoritaire et du choc des langues lors des différentes colonisations. (voir Samson-Legault/Henrichon 2000, p.2 sq.)

Le sentiment d'insécurité linguistique se développe à partir « [...] d'une situation d'inconfort entre, d'une part, une réalité ou un usage, et d'autre part, un modèle ou une norme difficilement accessible. » (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 177) La langue officielle du Québec est le français, mais un français dont la réalité à l'oral et à l'écrit s'éloigne assez fortement de la norme. « Traditionnellement, l'accent québécois était perçu comme moins prestigieux et moins esthétique que le français standard à la fois par les anglophones et les francophones du Québec. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 104) Les Québécois développent le sentiment de ne pas maîtriser le français, un complexe d'infériorité linguistique et pire encore : ils manquent d'assurance quant à l'emploi de leur langue. (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 178) Un tel complexe linguistique se manifeste par un sentiment de gêne qui est « dû à la pratique du français jugée défectueuse et non conforme, et donc par des jugements épilinguistiques auto-dépréciatifs.» (voir Bretegnier 1996, p. 908)

5.2.1.2. La détérioration de l'image du français québécois

«le statut de la langue est lié à sa qualité et l'amélioration de sa qualité ne fera que renforcer le statut de la langue. [...] le statut de la langue dépend de notre volonté de promouvoir ici, au Québec, un français de qualité qui, tout en prenant en compte nos spécificités, correspond à la norme internationale. C'est à cette condition que les Québécoises et les Québécois seront fiers de leur langue, [...] qu'ils contribueront à verser dans le patrimoine mondial linguistique et culturel une langue de qualité, pétrie des réalités de son continent.» (Gouvernement du Québec 2001, p. 78)

Depuis le 19^e siècle, les Québécois francophones ont toujours été confrontés avec la question de savoir s'ils adoptent le français du Québec, donc le soi-disant «français d'ici» ou le français de France. Tandis que le dernier a toujours été assimilé à un grand prestige social au Québec, cela n'est pas le cas pour le français québécois. On y trouve toujours des doutes concernant la qualité de la langue, comme exprimé dans la citation ci-dessus. La notion de qualité est évidemment relative puisqu'elle ne peut être mesurée qu'en relation à une norme linguistique. Autrefois, l'opinion était répandue que seul le français de France pouvait assumer le rôle d'une norme de prestige social. Cette image a changée au cours des dernières décennies et on commence de réévaluer le français parlé au Québec, ou plus précisément, la variété définie locale du français québécois standard. (voir Oakes/Warren 2007, p. 106 q.)

Les perceptions différentes de la langue française parlée au Québec et de celle de France sont visibles dans les attitudes envers ces deux français. Parler le français de France au Québec est «parler efféminé», «parler comme un Parisien», etc. Parler québécois par contre est vu comme «parler avec du bon sens», voire parler avec virilité. L'origine des attitudes plus positives se trouve sans doute dans le renouveau que le Québec a vécu, la montée en force du Parti Québécois en 1976 et l'introduction de la Charte de la langue française une année après témoignent. Les francophones du Québec montrent le désir d'atteindre l'autonomie en ce qui regarde les affaires linguistiques. Mais cela ne signifie pas que la qualité de la langue française parlée au Québec n'est plus dénoncée par les plus puristes. Cependant, en ce qui concerne le public en général, des recherches effectuées en 1989 et en 1993 tendent à montrer que la perception de la qualité de leur langue s'est améliorée. (voir Oakes/Warren 2007, p. 117 sq.)

5.2.1.3. L'état et le point de vue du français québécois de 1759 à 1960

Depuis l'arrivée des premiers colons au 17^e siècle et à travers le 18^e siècle, les attitudes envers la variété du français parlé en Nouvelle-France étaient de nature positive, étant donné qu'on observait en Nouvelle France un degré assez élevé d'uniformité linguistique, contrairement à la situation en France. (voir Oakes/Warren 2007, p. 107 sq.) Pourtant, en ce temps-là, on pressent déjà la notion de variété dans les textes en constatant des écarts entre la langue française parlée sur le vieux continent et celle parlée outre-Atlantique. À l'époque, on parlait du français québécois en tant que langue très pure et très proche de la norme parisienne, donc les écarts constatés en Nouvelle-France étaient perçus d'une manière positive. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 172)

Avec le traité de Paris de 1763, la Nouvelle-France se trouve tout à coup en possession britannique, coupée de la mère patrie. Cette rupture impacte directement la vie de l'ancienne colonie à plus d'un titre: l'isolation vis-à-vis de la France implique que la variété de la langue française parlée au Canada commence à se différencier significativement au cours de la décennie suivante. Cela fut accentué par le fait que le français au Canada n'était pas influencé par les effets que la Révolution française a eu sur la langue. De plus, le contact avec l'anglais a facilité l'introduction de nombreuses anglicismes dans la forme des mots d'emprunt, des prononciations « à l'anglaise », des imitations de la ponctuation, etc. (voir Oakes/Warren 2007, p. 109) Pendant les années du Régime britannique, on trouve souvent des opinions que le

français de l'époque soit un français acceptable et que les Québécois parlèrent correctement. D'autres auteurs prétendaient au contraire que la prononciation n'était pas soignée, à cause de l'utilisation de plus en plus d'anglicismes, de provincialismes de la France ainsi que d'expressions vieillies. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 172)

Pendant les premières décennies après la Conquête, une forte identité linguistique s'est établie chez les Québécois. Le rapport qu'ils développèrent avec leur langue fut marqué conjointement par un très fort lien affectif et un sentiment d'insécurité paradoxalement profond. (voir Poirier 2003, p. 162) Les premières manifestations d'insécurité linguistique peuvent être datées des années 1860 à 1870, et vers la moitié du XX^e siècle, cette insécurité prendra des proportions énormes. (voir Bouchard 2002, p. 88 sq.) À partir du XIX^e siècle, les écarts entre le français québécois et le celui de France furent donc perçus de façon de plus en plus négative. Les inquiétudes étaient surtout de nature normative que revendicatrice.

«On dénonçait d'une manière très nette l'influence néfaste de l'anglais. [...] On a alors accentué la perception négative du français canadien; on a commencé à parler de «fautes». On a pris en outre conscience d'une évolution interne de la langue.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 172)

On critiqua le caractère archaïque de la langue des Québécois, leur prononciation molle, la grande nombre d'anglicismes, etc. À la fin du XIX^e siècle, le mythe du «French Canadien Patois» affecta le peuple québécois qui dès lors commença à éprouver un sentiment profond d'insécurité linguistique à deux égards: ils ne se sentent pas seulement inférieurs en ne pas parlant la langue anglaise dominante, mais, ils sont également accusés de ne pas parler le français mais plutôt un patois. (voir Oakes/Warren 2007, p. 110) Initialement, les Canadiens français démentirent cette réputation, puis la nièrent. Peu à peu ils commencèrent à se reprocher d'en être responsable et finalement ils furent convaincus qu'ils parlent bel et bien un patois.

«Cette évolution à l'égard du mépris exprimé par les Anglo-Saxons envers eux et à l'endroit de leur langue suit très exactement la courbe descendante de l'estime de soi dont on a observé qu'elle était en corrélation directe avec la détérioration socio-économique qui s'est produite pendant le même période.» (Bouchard 2002, p. 90)

Par peur que les Canadiens français tendent à l'assimilation de l'anglais au lieu de renforcer une identité jusque là stigmatisée, la Société du parler français du Canada fut fondée en 1902 avec pour objectif de mettre en avant la légitimité de la variété locale du français. Tandis que l'emploi de « vrais » anglicismes fut toujours dénoncé, la Société visa à souligner certains particularités du québécois en se servant d'études historiques pour révéler par exemple que beaucoup de termes n'étaient pas des

anglicismes comme on le croyait à tort mais plutôt des vestiges de l'ancien français et certains dialectes parlés en France. Néanmoins, les efforts de la Société du parler français du Canada et d'autres pour améliorer la réputation de français canadien ne suffirent pas à enrayer l'insécurité linguistique éprouvée par la plupart des francophones au Québec. (voir Oakes/Warren 2007, p. 11 sq.)

Vers la fin des années 1950, l'image extrêmement négative du français québécois atteint son paroxysme: la plupart des gens concernés était convaincu que leur langue n'est autre qu'un jargon vulgaire et déstructuré. Ainsi, le nom de « joul » – le parler populaire des Canadiens francophones – fait son apparition et cela augmente encore le choc des Québécois. (voir Bouchard 2002, p. 90)

5.2.1.4. La qualité de la langue québécoise et les circonstances entre 1960 à 1993

Dans les années 1960, le Québec connut la Révolution tranquille. Le mythe du « French Canadian Patois » fut remplacé par des débats concernant le joul. Des auteurs comme André Major, Paul Chamberland et Michel Tremblay utilisèrent le joul dans leurs oeuvres comme moyen d'expression artistique. La décision que ces auteurs ont faite en faveur du joul n'avait pas nécessairement pour but de le légitimer, mais plutôt de souligner la domination et l'aliénation socioéconomique et politique des Québécois francophones qu'il représentait. Cependant, d'autres écrivains comme Turi et Bélanger utilisèrent le joul pour sa propre valeur en tant que symbole d'identité québécoise, c'est-à-dire ce qui distinguait les Québécois à la fois des Américains du Nord anglophones et des Français. Les écrivains essayèrent de réinterpréter le symbole d'identité québécoise pour le monter sous un angle plus positif. Cependant, cela n'était pas l'opinion de la politique. La commission d'enquête sur l'éducation de la Province de Québec dénonça la piètre qualité du français dans les écoles, tandis que le ministre fédéral de la justice, Pierre Trudeau, déclara en 1968 que les francophones du Québec ne devraient pas avoir de droits spéciaux aussi longtemps qu'ils parlèrent ce « lousy French ». L'Office de la langue française – tout juste fondé – sanctionna précisément 62 mots spécifiquement canadiens, donc des « canadianismes de bon aloi », en proposant un ajustement au soi-disant « français international ». (voir Oakes/Warren 2007, p. 111 sq.)

Pendant cette période, lorsqu'il est question de qualité de langue au Québec, c'est presque toujours en termes négatifs. Selon la longue étude de Cajole-Laganière et

Martel, de toutes les opinions concernant la qualité de langue, parues dans le journal *La Presse* entre 1960 et 1993, plus de 90 % sont négatives. (voir Samson-Legault/Henrichon 2000, p. 1) Les sujets de plus forte critique sont l'anglicisation, le jodel, la déformation du français, la mauvaise prononciation et le mauvais accent des Québécois, ce que les citations, tirées de *La Presse*, reflètent très bien:

«La langue est un affreux mélange de termes anglais et français. C'est un lointain idiome dérivé du français. Notre misère linguistique est profonde; les Canadiens français sont vulgaires [...]»(voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 173)

Selon Cajolet-Laganière et Martel, dans certains dossiers trouvés, on peut lire jusqu'à une situation alarmiste du français – oral et écrit – du peuple québécois. Des actions purificatrices sont exigées pour combattre les soi-disant déformations, la pauvreté de la langue et du vocabulaire, la menace de l'anglicisation parce que toutes ces conditions font du français une langue malade et menacée. Enfin, on trouve des comparaisons très négatives entre le français du Québec et celui de France. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 173) La qualité de la langue au Québec est donc «perçue d'une manière négative et renvoie le plus souvent à des textes qui en seraient dépourvus». (Samson-Legault/Henrichon 2000, p. 2)

5.2.2. Le développement d'insécurité linguistique dans des études d'attitudes linguistiques

Une série de recherches en psychologie sociale du langage portant sur les attitudes et les comportements linguistiques des Québécois francophones ont été effectuées depuis les années 1960. On s'en sert pour identifier de quelle manière les sentiments d'insécurité et d'infériorité linguistique qui se sont répandus parmi les francophones du Québec se reflètent dans les résultats.

5.2.2.1. L'étude classique de Lambert et al.: la technique du locuteur masqué

Lambert, Hudgson, Gardner et Fillenbaum effectuent une des premières études sur la perception de la langue française au Québec. Cette recherche a rendu la situation sociolinguistique au Québec, et à Montréal en particulier, très célèbre à l'échelle internationale. (Laur 2002, p. 151) Ils développèrent une nouvelle technique, dite du locuteur masqué, afin de pallier les désavantages du questionnaire direct. Cette technique repose sur le fait que chaque variété de langue est porteuse de

significations sociales qui reflètent les stéréotypes et préjugés liés au groupe qui la parle. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 97) La méthode consiste à présenter aux sujets une série d'enregistrements réalisés par une personne qui utilise successivement des langues, dialectes ou accents différents. (voir Méar-Crine/Leclerc 1976, p. 155) Les sujets participants à l'étude doivent ensuite formuler des jugements au sujet de la personnalité des locuteurs qu'ils écoutent. Puisqu'ils ne savent pas qu'ils évaluent deux fois la même personne, « les jugements différentiels qu'ils émettent au sujet de son honnêteté, de sa gentillesse, de son intelligence, etc., traduisent leurs attitudes face à son langage. » (Méar-Crine/Leclerc 1976, p. 155)

Les participants, francophones et anglophones, évaluèrent des enregistrements audio de passages standards de prose en anglais et en français. (voir Ammon 2005, p. 1590) Il s'avère que les résultats ne correspondirent pas aux attentes. Surtout dans cette situation politiquement chargée dans les années 1960 au Québec, on supposait à priori que les locuteurs du français aient des attitudes négatives uniquement à l'égard de l'anglais, et vice versa. (voir Joseph 2004, p. 70)

Les résultats de cette étude ont été que les auditeurs anglophones révèlent la partialité classique du «in-group», c'est-à-dire en faveur de leur propre groupe, en ce qui concerne sept éléments incluant des traits de statut (intelligence, compétence, ambition) ainsi que de solidarité (amabilité, fiabilité), ils évaluèrent les locuteurs anglophones plus favorablement que les locuteurs francophones. Ces stéréotypes positifs pour leur propre groupe reflètent l'identité sociale des canadiens anglais comme membres de la traditionnelle élite dominante dans la société québécoise. Les auditeurs francophones quant à eux n'ont pas seulement évalués les locuteurs anglais plus favorablement que les français, mais ils ont aussi dévalorisés les membres de leur propre groupe sur les points relatifs à la solidarité. Ce jugement dépréciatif de son propre groupe fut interprété comme étant révélateur de l'image sociale négative des canadiens français qui ont intériorisés les avis défavorables des canadiens anglais envers eux, perçus comme ayant un statut social inférieur dans la société québécoise. (voir Bourhis/Maas 2005, p. 1590)

Étant donné que l'étude focalisait sur la dimension linguistique du rapport social, il ne fut pas étonnant de constater que les auditeurs francophones manifestent une appréciation inférieure de leur groupe comparé aux locuteurs anglophones. Pourtant, cette conclusion n'aide pas à expliquer pourquoi les individus francophones se dévalorisent pour des traits relatifs à la solidarité qui ont peu à voir avec les différences de statut social existant entre les deux communautés linguistiques. (voir Bourhis 1994, p. 333)

5.2.2.1.1. *Discussion des résultats*

Les résultats de l'étude de Lambert et al. sont particulièrement intéressants à la vue de l'histoire sociolinguistique du Québec. Au moment où cette étude fut menée, la situation au Québec était politiquement et socialement très chargée. C'était le début de la Révolution tranquille, les valeurs traditionnelles de la société principalement rurale et catholique du Québec s'effondraient et il s'en suivit une amélioration de la situation économique de la population francophone. Pourtant, les francophones ne tendaient pas pour autant vers une identité biculturelle équilibrée. Lambert et al. expliquaient la dévalorisation des locuteurs du français par les auditeurs francophones par le fait que des groupes dominés adoptent souvent les valeurs stéréotypés du groupe fort. (voir Lambert 1972, p. 301) Les conditions socio-économiques ainsi que le prestige bas de la langue française avaient mis les francophones dans une position inférieure, habituellement caractéristique des groupes minoritaires. Par conséquent, les francophones ont vraisemblablement été influencés par l'image stéréotypée que les anglophones avaient formée de leur groupe. En outre, il convient de mentionner qu'à cette époque,

«the French spoken in Quebec [...] by all but a small academic and professional elite differs at all levels of linguistic analysis from the accepted prestige form spoken in France» (Lambert/Giles/Picard 1975, p. 129)

Des contacts culturels entre le Québec et la France ont accentués la conscience de l'unicité de la forme du français québécois. Des mesures correctives initiées par les «planificateurs linguistiques» du gouvernement québécois ont eues pour conséquence d'exagérer le sujet et de renforcer la dévalorisation du français québécois. (voir Lambert/Giles/Picard 1975, p. 129 sq.) C'est pendant cette période que l'insécurité linguistique devint la plus évidente. Ainsi apparut une nouvelle sensibilité linguistique caractérisée par la sur-correction de son langage et une préférence marquée pour le style européen de la langue française. Cette tendance, habituellement remarquée dans les groupes minoritaires, passe par un déclassement de ses propres modes de comportement, y compris le langage. (voir Lambert/Giles/Picard 1975, p. 130)

La combinaison de ces facteurs explique « une forme d'autodénigrement de la part des francophones qui ont repris à leur compte la perception négative des Anglophones à l'égard de la communauté francophone de statut inférieur dans la société québécoise de l'époque. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 97) Les attitudes linguistiques démontrées dans cette étude désormais classique reflètent le conflit sociolinguistique de l'époque. Par conséquent, on peut soupçonner que les attitudes des gens changent dès lors que la situation socio-économique change.

5.2.2.2. Le point de vue de la population en général en 1970

Normand Beauchemin et Pierre Martel ont publiés en 1970 une enquête sociolinguistique dont on regardera les résultats en détail dans cette section. Les gens au Québec, on l'a vu, sont à cette époque extrêmement critiques et négatifs face à leur performance linguistique. 77 % des interviewés répondent par la négative à la question «Considérez-vous que vous parlez bien?» Les raisons à cela sont surtout le manque de vocabulaire, la mauvaise prononciation et le manque d'instruction. Cependant, «à travers ce jugement sévère se profile une prise de conscience très nette de la norme que la plupart cherchent à reproduire.» Les résultats de cette étude montrent également que les Québécois ont une langue québécoise «standard» dans leur esprit. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 175)

Pour nommer des catégories qui parlent bien, les québécois répondent à 90 % répondaient que les annonceurs, les animateurs ainsi que des comédiens de la télévision et de la radio parlent bien; à peine 11 % citent une personne de leur entourage. Encore moins (2 %) évoquent le modèle de la France en général. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 175) Pour définir l'expression «bien parler», 60 % des gens mentionnent la prononciation et la diction – comme l'expression claire et l'absence de bafouillage – en tant qu'éléments les plus importants. Au deuxième rang se trouvent la richesse du vocabulaire et l'utilisation de termes justes, précis et surtout « français ». Finalement, l'expression claire, la qualité du ton, le respect des normes grammaticales et syntaxiques et l'absence de vulgarité jouent un rôle mineur.

«On remarque toutefois une certaine méfiance devant un français «relevé», dont l'usage est très bien accepté chez les vedettes de la télévision, mais qu'on semble associer au snobisme ou à la prétention lorsqu'il est utilisé par la population en général.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 175)

En résumé, on peut retenir une perception plutôt négative de la performance individuelle des interviewés. Néanmoins, les sondés soutiennent le modèle québécois présenté dans les médias.

5.2.2.3. Après la promulgation de la loi 101 : L'étude de Genesee et Bourhis

Après la promulgation de la Loi 101, deux études utilisant une variante de la technique du locuteur masqué ont été menées à Montréal et à Québec. Pour ces deux études, qui traitent des relations entre clients et employés, plus de 1000

étudiants francophones et anglophones ont écouté des dialogues enregistrés dans lesquels les clients utilisaient soit le français soit l'anglais et qui étaient servis par des employés, eux aussi utilisant alternativement le français ou l'anglais. Le contenu de chacun de ces dialogues étant identique, les auditeurs se faisaient par conséquent une impression de la personnalité des locuteurs selon la langue utilisée. Concernant les dialogues entre bilingues, la langue de communication choisie peut être révélatrice des intentions du locuteur.

« Selon la théorie de l'accommodation interpersonnelle, un locuteur peut adapter ou modifier sa façon de parler pour se rapprocher de celle de son interlocuteur. Ce phénomène de convergence garantit l'efficacité de la communication et trahit le besoin conscient ou inconscient d'être reconnu et approuvé socialement. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 99)

Adopter la langue de son interlocuteur peut introduire un préjugé favorable et ainsi faciliter les échanges. Un individu bilingue a l'avantage de pouvoir maintenir sa propre manière de parler ou bien de s'en détourner en fonction des sentiments envers son interlocuteur. Une raison peut aussi être le désir d'affirmer son identité sociale face à un membre d'un autre groupe. Dans le cas du Québec, de tels choix transportent la langue à une valeur symbolique d'identité et d'appartenance. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 99)

Les résultats de ces deux études de Genesee et Bourhis montrent que la situation volontairement mise en scène influence les évaluations étant donné que, selon la norme sociale, l'employé est censé répondre dans la langue utilisée par le client. Il y est démontré que l'employé est évalué plus favorablement sur les caractéristiques de statut et de solidarité lorsqu'il adopte la langue utilisée par le client plutôt que de maintenir sa langue courante. À Montréal, les anglophones apprenant le français étaient le groupe le moins tolérant à l'égard d'un employé parlant français lorsqu'un client s'adresse à lui en anglais. Cela signifie donc que « les Anglophones de Montréal qui apprennent le français n'en ont pas pour autant une attitude plus tolérante envers des interlocuteurs francophones dans des échanges biculturels. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 100) Par contre, à Québec, les francophones bilingues ne sont pas plus critiques que les auditeurs unilingues envers des employés anglophones qui maintiennent leur langue d'origine face à des clients francophones. Les résultats montrent entre autres que malgré les efforts pour améliorer le statut de la langue française au Québec, l'anglais possède toujours un grand prestige en tant que langue des affaires, tant à Montréal qu'à Québec. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 99 sq.)

5.2.2.4. Recherche de dialogues simulés en 1977 et 1979

En 1977 et 1979 deux études de terrain permettant d'observer les comportements langagiers dans les interactions réelles ont été effectuées pour contourner les inconvénients des sondages d'opinions et la complexité des recherches portant sur les dialogues simulés. Dans les rues et sur le campus de l'université de Montréal, une expérimentatrice parfaitement bilingue demandait aux passants, soit en anglais soit en français, la direction de la station de métro la plus proche. Face à la technique du locuteur masqué, on a ici l'avantage de pouvoir contrôler

«les effets du contenu verbal et de la voix puisque c'est la même enquêteuse qui posait les questions de la même façon dans les deux langues. En outre, on a contrôlé le comportement non-verbal et l'apparence, entre autres l'habillement et l'attrait physique de l'enquêteuse. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 100)

Concernant les résultats du centre-ville, les répondants francophones montraient un taux de convergence de 98 % vers l'anglais tandis que le taux de convergence des anglophones vers le français était de 60 %. Une réponse est considérée comme convergente à partir du moment où le locuteur prononce quelques mots ou bien une formule de salutation. Entre 1977 et 1979, on remarque une légère augmentation du taux de convergences des anglophones de 60 % à 70 % qui est potentiellement une conséquence de la loi 101. Les étudiants anglophones montrent une plus forte tendance à la convergence vers le français que les gens plus âgés : cela est probablement dû au fait que les plus âgés sont moins réceptifs ou plus lents à s'adapter à la politique linguistique en faveur du français. La tendance générale des francophones à la convergence vers l'anglais est due au statut de la langue anglaise au Québec et reflète à la fois un péchant fondamental des francophones à s'adapter aux besoins linguistiques des anglophones.

« En dépit de la politique d'aménagement linguistique, la probabilité pour les anglophones de recevoir de l'aide en anglais de la part des francophones est plus élevée que la probabilité pour les francophones de recevoir de l'aide en français de la part des anglophones de Montréal. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 101)

Le comportement et les attitudes linguistiques des anglophones sont signe de la persistance du statut dominant de la communauté minoritaire d'anglophones au Québec. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 100 sq.)

5.2.3. Les manifestations d'insécurité linguistique dans les années 1990

Depuis l'étude classique de Lambert et al., les circonstances sociales ont changé considérablement. Avec la Révolution tranquille, les valeurs traditionnelles en vigueur au Québec s'effondrent, l'église perd de son influence sociale et la langue devient un moyen d'identification fondamental. C'est aussi la période de changements cruciaux dans la politique linguistique: le français est reconnu comme deuxième langue officielle du Canada et devient plus tard la seule langue officielle du Québec.

5.2.3.1. *L'étude de Genesee et Holobow*

Puisque les comportements linguistiques au Québec ont pu évoluer en raison de la politique d'aménagement linguistique, bouleversant le rapport de forces entre les deux communautés, « une réplique exacte de l'enquête de Lambert et al. de 1960 a été effectuée trente ans plus tard afin de mesurer l'impact des lois linguistiques et surtout de la Loi 101 sur les attitudes des francophones et des anglophones. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 98)

Les résultats furent identiques à ceux de l'étude originale : les auditeurs anglophones montrent une préférence envers les membres de leur propre groupe linguistique, y compris concernant les traits de solidarité, manifestant par conséquent une identité ethnolinguistique plus positive. (voir Pöll 2005, p. 182) De plus, les voix françaises sont toujours dévalorisées par les anglophones et les francophones à l'égard des caractéristiques relatives au statut.

« Comme ailleurs dans le monde, les membres des communautés minoritaires évaluent plus positivement les membres de leur propre groupe sur la solidarité tandis qu'ils accordent la préférence aux membres du groupe dominant sur la dimension de statut. » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 98)

L'anglais ne représente pas la langue dominante dans la province de Québec d'un point de vue officiel, mais elle incarne dans la pratique la langue de la mobilité sociale au Canada. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 98) Les résultats ont aussi mis à jour que les locuteurs francophones ont revalorisé leur évaluation des enregistrements en français concernant les traits de solidarité, en manifestant une identité sociale plus positive du « Québécois ». (voir Bourhis/Maas 2005, p. 1589 sqq.) En somme, non seulement les anglophones mais aussi les francophones continuent à déclasser les extraits en français par rapport à ceux en anglais. Ces résultats reflètent les

connaissances précédemment obtenues dans de nombreuses études sur les stéréotypes linguistiques qui montrent que l'accent ou la variété linguistique du «in-group» peuvent être revalorisés si l'accent ou la langue du «out-group» sont utilisés par une élite ou une majorité dominante. Les résultats montrent de plus que les francophones et les anglophones jugent le français usité en Europe plus favorablement que le français canadien concernant presque tous les caractéristiques de statut. En ce qui concerne les traits de solidarité, il n'y a cependant pas de différence nette dans leur évaluation des deux variétés de français. (voir Bourhis/Maas 2005, p. 1589 sqq.)

La suggestion que les changements cruciaux de la société québécoise entre 1960 et les années 1980 aient entraîné une image plus positive des francophones ne peut pas être appuyée par les résultats de l'étude de Genesee et Holobow. Malgré les nombreuses actions en politique linguistique pour améliorer le statut de la langue française au Québec, les francophones dévalorisent toujours leur propre groupe linguistique et montrent toujours un sentiment d'insécurité linguistique. Apparemment, l'image psychologique très négative des francophones de leur statut est toujours aussi forte et surpasse les changements de l'époque. Le changement de statut officiel de la langue française ne suffit donc pas pour modifier les attitudes des individus envers leur langue étant donné que leurs attitudes négatives se basent sur des images psychologiques inhérentes. Néanmoins, il faut noter une amélioration lente mais constante des francophones vers une image plus positive de leur propre groupe.

5.2.3.2. *L'enquête du Conseil de la langue française de 1990*

En 1990, le Conseil de la langue française a effectué une vaste enquête avec quelques 4000 jeunes d'écoles secondaires et de CEGEP pour examiner les attitudes et usages de la nouvelle génération. À l'aide d'un questionnaire, le Conseil a voulu mesurer l'importance du français et de l'anglais dans la vie des jeunes, leurs attitudes quant à l'usage ainsi que « l'avenir » de ces deux langues. L'enquête suit grossièrement la problématique suivante :

« Les jeunes Québécois sont-ils prêts à devenir les principaux artisans du développement et du rayonnement de la langue française ou sont-ils fatigués des querelles linguistiques ? » (Lepicq/Bourhis 1996, p. 102)

Déjà en 1978, une étude similaire fut effectuée et la comparaison de ces deux études a permis de montrer que le bilinguisme continue d'augmenter tant sur le plan individuel qu'en milieu scolaire. Après des jeunes, le français a beaucoup gagné en

prestige depuis 1978 et ceux-ci accordent leur soutien aux dispositions de la Charte de la langue française. Concernant la vie culturelle, il s'avère que l'usage du français a reculé chez les francophones et les anglophones dans toute la province, même dans les villes de Québec ou de Jonquière. Les jeunes francophones ne sont certainement pas insensibles à l'influence de la télévision qui véhicule la culture anglo-américaine. Malgré ce fait, « il ne faut pas en conclure pour autant qu'ils sont en passe de s'intégrer à la langue et à la culture anglaise [...] puisque le français reste leur langue maternelle et leur langue d'usage. » (Lepic/Bourhis 1996, p. 102) Concernant les contacts avec les anglophones, on observe un fort contraste entre l'orientation sociale des répondants très axée autour de la langue française et leur orientation culturelle très portée vers la culture anglo-américaine. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 103)

5.2.3.3. Le point de vue de la population en général en 1993

Pour observer les changements d'opinion depuis 1970, un autre sondage fut effectué par Cajolet-Laganière et Martel en 1993 avec quelques centaines de personnes choisies dans divers secteurs d'activités, y compris des profs, des étudiants et des ouvriers.

90 % des personnes interrogées répondent qu'ils pensent écrire «très bien» ou «assez bien», et sans beaucoup de fautes. On constate la même perception positive concernant la langue orale. Toutes les personnes interrogées confirment les résultats de l'enquête de 1970 que les animateurs de télévision et de radio parlent bien, sauf certains annonceurs et comédiens, comme par exemple ceux liés à des émissions comiques ou sportives. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 175 sq.) Une autre étude effectuée en 1993 montre des résultats similaires: seulement très peu de Québécois (4 %) veulent parler comme les Français de France, 6 % comme la majorité des politiciens au Québec. La plupart des Québécois ont pour modèle le langage des journalistes de Radio-Canada (44 %) ainsi que des gens ordinaires (47 %). Dans la même étude, on observe que les Québécois anglophones, préférant dans le passé le «français de Paris», ont désormais tendance à favoriser une forme de standard local du français. Par contre, les allophones tendent à préférer un modèle orienté vers la France: 54 %, opposé à 27 % qui favorisent un modèle intermédiaire franco-québécois et 19 % le modèle totalement québécois.(voir Oakes/Warren 2007, p. 118)

Il en ressort que la grande majorité des interviewés confirme que la maîtrise et la

qualité de la langue sont des facteurs très importants, «autant en milieu de travail qu'à la maison, et ce, sans égard au statut social et à la scolarisation.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 176) On peut donc constater que les répondants font référence à l'emploi d'une langue normalisée,

«qu'ils qualifient souvent de 'correcte', c'est-à-dire: choix des mots justes, bonne structure de phrases, emploi correct de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe, expression habile, etc.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 176)

Par conséquent, en réaffirmant et accentuant le modèle québécois, les personnes interrogées se montrent, contrairement aux résultats de 1970, beaucoup plus positifs concernant leur performance linguistique individuelle, tant à l'oral qu'à l'écrit. De plus, il sont plus critiques par rapport au modèle de 1970 en distinguant les émissions, les comédiens, les animateurs, etc. qui parlent bien, moins bien voire mal. Quant à savoir si le Québec devrait suivre une norme comme celle de la France, la grande majorité répond qu'il faut convenir d'une norme adaptée au Québec plutôt que d'adopter le modèle de la langue française de France. En fait, ce modèle français est souvent critiqué :

« Les Français utilisent plus d'anglicismes que nous... La langue de tous les jours utilisée par les Français n'est pas mieux que la nôtre. Nous devons viser la qualité et l'excellence dans la richesse de notre langue d'ici plutôt que de copier une langue qui semble subir des maux aussi néfastes qu'ici, mais sans trop réagir ou apporter des correctifs. » (cité dans Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 176)

La plupart des personnes interrogées est donc majoritairement pour une norme québécoise et justifie la variation avec ses écarts, jusqu'à un certain point :

«C'est correct d'avoir des expressions bien à nous les Québécois. Avoir notre norme, oui... mais tout en visant l'excellence plutôt que la médiocrité. On doit écrire le français selon les règles et normes internationales, ce qui n'exclut pas des expressions québécoises. Notre langue française avec nos accents régionaux, mais sans joual. Se doter d'une norme, oui, mais diminuer les anglicismes et les mots trop québécois.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 176)

5.2.3.4. L'étude longitudinale de Bouchard et Maurais (2001)

En comparant une étude de 1998 avec une autre de 1983, Bouchard et Maurais procèdent à la seule étude longitudinale disponible sur les perceptions du français québécois. Leurs travaux amènent à observer une évolution de ces perceptions entre 1983 et 1998. Les personnes qui pensent que « les mots d'ici constituent une richesse qu'il faut absolument conserver » progressent de 73,2 % à 87,9 %. De plus, la proportion des personnes interrogées qui pensent que les mots du Québec

représentent un obstacle à la communication avec d'autres francophones non québécois diminue de 72,3 % à 42,1 % et seulement un tiers des Québécois sont d'accord avec l'idée qu'il faudrait un vocabulaire commun pour tous les francophones du monde, comparativement à 50 % en 1983. En outre, une ouverture nette concernant les anglicismes se dessine, étant donné que l'élimination des mots issus de l'anglais est approuvé par 79 % des francophones en 1983, et seulement 57,7 % en 1998. (voir Laur 2002, p. 157 sq.)

Bouchard et Maurais constatent également qu'une forte majorité des Québécois se sont montrés favorables à l'utilisation des « québécismes ». On en peut conclure qu'une transformation profonde des attitudes vis-à-vis du français usité au Québec s'est déroulée dans les années 1980 et 1990.

« La perception du français québécois est continuellement en évolution et la tendance semble aller vers un standard québécois en voie de définition. L'émergence du sceau de la qualité se fait sentir. »
(Laur 2002, p. 158)

5.2.3.5. L'étude de Boulé en 2002

En 2002, Boulé a mené une réplique de l'étude d'attitudes linguistiques de Lambert et al. Les locuteurs utilisés dans ses travaux étaient quatre Québécois bilingues (deux hommes et deux femmes) qui avaient des caractéristiques et environnements similaires. Boulé proposa l'hypothèse que les attitudes des jeunes Québécois envers l'anglais et le français devraient être plus équilibrées après les changements socio-économique et sociopolitique importants des dernières décennies. (voir Boulé 2002, p. 10) Pourtant, tous les sondés jugèrent l'anglais plus favorablement que le français concernant tous les traits de statut et de solidarité. (voir Boulé 2002, p 34) Si on prend en considération les changements survenus depuis la Révolution tranquille des années 1960, il est particulièrement déconcertant de constater que les attitudes linguistiques de la population québécoise au début du 21^e siècle sont toujours très similaires à celles observées quarante ans plus tôt. Malgré tous les efforts du gouvernement pour élever le statut du français au Québec, les attitudes linguistiques des Québécois n'ont pas changé significativement.

Comment alors expliquer ce développement? Pourquoi les francophones se jugent-ils toujours « inférieurs » aux anglophones? Les anglophones montrent moins de variations dans leurs évaluations de l'anglais et du français que les francophones. Boulé explique que même si les anglophones favorisent toujours l'anglais, ils donnent l'impression d'avoir l'image la plus homogène. (voir Boulé 2002, p. 45) L'interprétation

ce que Boulé donne de ce fait est très intéressante:

«Perhaps it is possible that, through intensive contact with Francophones, they have noticed that the members of 'the other' group are not that much different from themselves. On the other hand, [...] Francophones [...], they are still very much exposed to the English language and American culture through television, radio, music and the Internet.» (Boulé 2002, p. 45 sq.)

Les francophones sont en effet confrontés à une certaine culture anglophone 'virtuelle' présentant principalement des héros qui ne correspondent pas à l'homme de la rue. En conséquence, les francophones ont une image déformée de l'autre groupe dû à un manque du contact qui peut expliquer en partie pourquoi ils continuent à surévaluer l'anglais par rapport à leur propre langue.

5.2.4. La composition des manifestations d'insécurité linguistique au Québec

La variation linguistique au Québec a toujours été présente dans l'esprit des Québécois.

« On peut déduire également que l'autodépréciation des pratiques linguistiques est un phénomène collectif et constant au Québec depuis au moins le XIX^e siècle et touche autant l'oral que l'écrit. »(Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 177)

Un autre trait marquant ressort dans les efforts désespérés des Québécois de correction.

« [...] les Québécois, [...] sont parmi les plus grands consommateurs de dictionnaires au monde, et c'est sans doute la collectivité qui a le plus investi en argent, en temps et en énergie pour corriger sa langue. » (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 177)

L'autodépréciation des pratiques linguistiques entraîne souvent un souci de correction. Cajolet-Laganière et Martel ont examiné cette préoccupation qui s'est développée et entretenue au Québec depuis plusieurs siècles. Cela représente un bilan de la lexicographie québécoise du XVII^e siècle à aujourd'hui dont une part importante avait «pour but de relever les fautes, les locutions vicieuses et les anglicismes les plus fréquents et d'inciter les Québécois et Québécoises à se corriger.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 173) Une certaine élite est marquée par une forte préoccupation pour la correction et l'épuration de la langue française au Québec à partir du XVIII^e siècle. «Encore aujourd'hui, pour cette élite, la norme est le français tel qu'il est décrit dans les dictionnaires généraux; il en va de même des

dictionnaires de difficultés et des grammaires.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 173) On trouve de nombreux ouvrages normatifs publiés au Québec qui en témoignent.

Dans d'autres oeuvres, dont Cajolet-Laganière ont analysé les introductions, préfaces et avant-propos, on trouve les champs lexicaux de la peur et de la menace qui indiquent l'insécurité linguistique. En utilisant des expressions comme «décolonisation linguistique», «langue corrompue», «idiome défigurée», la honte, la dénonciation ainsi que le mépris deviennent visibles. De plus, un grand nombre de campagnes de sensibilisation visant à l'amélioration de la qualité de la langue étaient tenues, des cours de perfectionnement en français sont offerts, des milliers de chroniques linguistiques sont diffusées dans les médias du Québec, etc. Un bon exemple est illustré par les services de consultation linguistique de l'Office de la langue française qui répondent à plus de 100 000 demandes de renseignements linguistiques et terminologiques par an. (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 174) Les exemples de cette section constituent seulement une partie des projets de correction de la société québécoise et témoignent très clairement d'un degré élevé d'insécurité linguistique.

La composition sociopolitique et démographique du Québec a constitué une menace constante d'anglicisation à laquelle il a réagi mais la dureté avec laquelle le français québécois est critiqué dans de nombreux documents est quand même frappante. Le vocabulaire s'est inspiré de la religion et de la morale en utilisant des expressions comme «nous commettons des fautes» ou en parlant de «dégénérescence» et de «corruption du français québécois», de «dégradation du français parlé au Canada», et enfin en qualifiant la langue de «déchue», «défigurée», etc. Ce qui frappe également est

«[...] l'évolution qui s'est produite en ce sens au Québec. Les jeunes et les moins jeunes se sentent attaqués régulièrement et durement par une certaine élite, mais eux s'évaluent aujourd'hui beaucoup plus positivement. » (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 177)

En résumé, on peut quand même enfin constater que la perception des écarts entre le la langue français du Québec et le français de France est aujourd'hui beaucoup moins négative et le modèle linguistique standard visé est plus recentré sur le Québec. Finalement, le nombre de ceux qui prônent un alignement inconditionnel sur le modèle de France diminue de plus en plus. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 177)

5.2.4.1. Réactions des Québécois face à la situation conflictuelle d'insécurité

«Si les Québécois sont en position d'inconfort, d'insécurité ou d'infériorité linguistique, ils ont aussi le réflexe de sortir de cette situation insoutenable. » (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 178)

Puisque l'inconfort n'est jamais désirable, les Québécois cherchent des moyens qui sont nécessaires pour faire disparaître ce sentiment de malaise. Dans ce cas, on a deux choix pratiques: soit on adopte le modèle standard français et on rejette l'usage courant, soit on fait la norme officielle de l'usage courant. Les uns soutiennent que seul le modèle français peut exister et l'usage de la langue française utilisée au Québec est fondamentalement mauvais. D'autres sont d'avis que les Québécois méritent leur langue qui leur soit propre, différente de la norme française en certains points et acceptée comme la norme officielle. (voir Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 178) Ces auteurs sont d'avis que les lexicographes devraient donc décrire dans les dictionnaires québécois uniquement la langue utilisée au Québec et cette langue devrait être considérée indépendamment du français pratiqué en France.

«Ces nouveaux produits dictionnaires [...] représentent une étape très importante dans l'appropriation de notre langue au Québec; il faut en donner tout le crédit à leurs auteurs et reconnaître la qualité de la description du français québécois.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 179)

Il se pose la question de savoir si cette deuxième option représente une solution viable au malaise linguistique du peuple québécois. Beaucoup d'enseignants sont d'avis que ces dictionnaires s'écartent trop de la norme de la langue française officielle.

Au début des années 1990, se trouvent ainsi deux positions extrêmes face à face. La querelle autour de la qualité de la langue demeure intense et le sentiment d'inconfort linguistique se poursuit chez les Québécois. En même temps, d'autres citoyens s'élèvent pour apporter une alternative plus nuancée: les aménageurs de la langue qui ont pour but de rapatrier la norme officielle au Québec proposent de porter un «français standard d'ici» en tant que nouveau modèle linguistique au peuple québécois. Il s'agit donc du français tel qu'il est parlé et écrit par les francophones au Québec, qui possèdent « un français de qualité tout en incluant dans leur discours des mots, des expressions, des références, des sens différents du français officiel de France. » (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 180) Le seul problème est, qu'en l'absence d'une description normalisée de ce français standard, celui-ci ne puisse être reconnu, enseigné et assumé. (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 179 sq.)

5.2.5. Manifestations d'affirmations linguistiques

Il semble que les Québécois soient en voie de former un consensus sur cette nouvelle norme du « français standard d'ici » et qu'ils sont déjà en train de façonner cette nouvelle norme par la pratique quotidienne de leur langue. Les signes de cette réaction sont nombreux. Premièrement, bien qu'ils aient subi l'influence de l'adstrat anglo-américain et que leur langage familier contient un tas d'emprunts à l'anglais américain, au niveau soutenu, les francophones du Québec rejettent cette marque de dépendance envers l'ancien « conquérant » et évitent les emprunts autant que possible, alors que partout ailleurs, y compris en France et dans d'autres langues, les anglicismes progressent. (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 180) Deuxièmement, on trouve au Québec une forte féminisation des titres et des fonctions: il y a entre autres des premières ministres, des mairesses, etc. Et enfin, les Québécois adoptent un certain nombre de mots et de sens qui n'existent pas officiellement, fait décrit par exemple dans une liste publiée par l'Office de la langue française en 1961 qui témoigne que «les Québécois emploient maintenant avec assurance un bon nombre d'écarts linguistiques parce que ces derniers correspondent à leurs besoins d'expression et de communication.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 181) Les dictionnaires actuels de la France reflètent une vision qu'ont les Français du monde et de leur culture. Malheureusement, on peut y déplorer le manque de représentation de la francophonie mondiale, dont la diversité concerne aussi les Québécois. En repérant ce type d'affirmations langagières propres aux Québécois, Cajolet-Laganière et Martel pointent le caractère commun des adaptations du français québécois standard :

«Toutes ces marques linguistiques québécoises sont considérées par les Québécois comme étant des attestations d'authentiques mots, expressions ou emplois «français». Ils ont comme trait commun d'être des mots véritablement français ou d'être sentis comme tels ; ils sont donc défendables ou valables sur le plan de la norme officielle.» (Cajolet-Laganière/Martel 1993, p. 181)

Cette section a montre que la

« [...] pléthore d'études sur les attitudes qui ont ponctué ces deux décennies montrent une certaine 'stagnation attitudinale' face au français québécois. [...] même si certaines tendances se font sentir. » (Laur 2002, p. 155)

En rassemblant les résultats des études détaillées précédemment, on peut remarquer que les membres de la communauté anglophone jouissent toujours d'un

statut plus élevé au Québec. Étant donné que l'anglais bénéficie du statut de langue puissante en Amérique du Nord, il prendra probablement encore du temps pour que les francophones aient enfin une position similaire. (voir Bourhis 1994, p. 336 sq.) L'évolution des attitudes s'entend surtout «au niveau de la compréhension des dynamiques en jeu concernant l'aspect social des évaluations linguistiques. » (Laur 2002, p. 155) Beaucoup de lois ont vu le jour – la Charte de la langue française en 1977 en étant le symbole le plus fort – et cela prend du temps pour que l'influence exercée par le statut social produise ses effets sur les consciences et la production langagière. En somme, « les attitudes linguistiques semblent être suspendues, en sursis ; c'est le calme avant la tempête. » (Laur 2002, p. 155)

RESUME ET CONCLUSION

Tout au long de ce travail, on a vu que la langue française au Québec a connu une évolution mouvementée. Il est apparu clairement que bon nombre d'événements historiques ont eu un impact notable sur la langue elle-même mais surtout sur les comportements, les attitudes et l'identité linguistique de ses locuteurs. On a vu que toutes ces attitudes, notamment l'insécurité linguistique, sont fortement imprégnées dans l'identité et la conscience linguistique.

Au milieu du XX^e siècle, l'accumulation d'opinions identitaires et linguistiques défavorables devint trop pesante pour les Québécois. On pense notamment à des attributs comme la menace d'assimilation, le complexe d'infériorité, l'insécurité linguistique ou la dépréciation sociale. À l'époque, les anglophones, minoritaires au Québec, dominaient plus ou moins l'économie et les emplois prestigieux, avec pour conséquence une représentation linguistique déséquilibrée dans les classes sociales. La langue anglaise a aussi gagné en influence au niveau culturel et à travers l'attraction des nouvelles générations d'immigrés, la préférant au français. (voir Plourde 2008, p. 531) Sans parler de renversement, la situation s'est néanmoins nettement rééquilibrée en l'espace de trente ans. L'emploi et la rémunération des francophones se sont améliorés et le taux d'enfants d'immigrés fréquentant les établissements francophones a fortement progressé, et est aujourd'hui majoritaire. De fait, les générations d'aujourd'hui ont retrouvé le goût de l'affirmation linguistique, de l'auto-détermination et de la confiance en soi. Bien entendu, cette évolution est à nuancer car on observe dans la société québécoise contemporaine, des répercussions variables selon les générations. La jeunesse est plus fière que jamais de sa langue, alors que la vieille génération, celle adulte ou adolescente dans les années 1950 et 1960, demeure stigmatisée par un inconfort identitaire à fort caractère linguistique et il semble qu'ils ne soient pas vraiment conscients des progrès qui se sont produits depuis et qu'ils ont eux-mêmes initiés. (voir Bouchard 2002, p. 9) Car il a fallu beaucoup de temps et de nombreuses actions sociales et politiques pour atteindre une condition à nouveau positive. (voir Plourde 2008, p. 532) L'évolution du statut et du prestige de la langue française au Québec a pour beaucoup contribué à ce processus.

Dans le discours sur la langue québécoise, une détérioration progressive de l'image que les Franco-Canadiens se font d'eux-mêmes et de leur culture, se manifeste à partir du milieu du XIX^e siècle. Un siècle plus tard, les actions de la collectivité québécoise associées à la Révolution tranquille ont été entreprises pour mener à une

revalorisation de leur langue et leur culture, pour eux-mêmes avant tout, mais aussi vis-à-vis des autres groupes qui revêtent une grande importance à leurs yeux, à savoir les anglophones du Canada, l'ensemble de la communauté nord-américaine, les français et les membres de la francophonie en général. (voir Bouchard 2002, p. 273 sq.) Au fil de l'histoire, on note diverses stratégies qui ont marqué cette évolution parfois chaotique. Tout d'abord, l'élite francophone et les institutions se sont engagés à combler l'écart linguistique grandissant avec la France au XIX^e siècle en espérant que le prestige du français représente un soutien à sa position d'alors, mais sans succès puisqu'elle n'arrivera pas à toucher la population. Ensuite, l'image négative venant des Anglo-Canadiens, principalement axée sur le reproche du prétendu patois, s'insinuait lentement dans la société francophone, débouchant par l'association à d'autres facteurs à une crise identitaire grave. En réaction à un repli néfaste, les francophones durent s'appropriier plus ardemment leur langue jusqu'à la porter au premier plan de leur identité. (voir Bouchard 2002, p. 275 sq.) Cette réaction défensive s'explique par le fait que

« [...] les pressions et les menaces exercées contre l'élément identitaire principal qui définit et différencie une communauté finissent forcément par être perçues comme une grave menace à la survie de cette communauté. » (Bouchard 2002, p. 277)

Le sentiment d'insécurité n'a pourtant fait que s'accroître. Des institutions comme l'Office québécois de la langue française, s'efforçant de préserver la langue française de l'influence de l'anglais, ont voulu encourager les francophones à corriger leur langage, ce qui eu pour effet pervers de stigmatiser la langue usitée au Québec et de renforcer leur complexe par rapport à la France et aux anglophones canadiens. Par conséquent, il est compréhensible que les Québécois aient graduellement perdu confiance en leur façon de parler. (voir Lepicq/Bourhis 1994, p. 424) Avec la Révolution tranquille, la tendance s'est progressivement inversée. Événement majeur, l'établissement de la Charte de la langue française de 1977, en modifiant enfin le statut de la langue française au Québec en tant que langue officielle, a permis d'amorcer une transformation des attitudes, avec notamment une plus grande tolérance envers la variation linguistique après l'instauration de la Loi 101. (voir Lepicq/Bourhis 1996, p. 104) D'une manière générale, la politique d'aménagement linguistique a créé un cadre favorable à l'épanouissement du français dans les divers domaines de la vie publique : administration, travail, enseignement, commerce, médias, etc. Mais cela ne suffit pas, Il faut aussi se donner les moyens de trouver une nouvelle cohésion à l'identité québécoise et véritablement porter la langue française en tant que langue d'expression commune. (voir Conrick 2007, p. 76 sq.)

L'avenir du français: quel français?

Il est difficile de dire que le peuple québécois ne souffre plus du tout d'un complexe d'infériorité linguistique, mais la situation s'est nettement et solidement améliorée. Cela est par exemple dû à des ouvrages comme le « Dictionnaire québécois d'aujourd'hui », qui aident à faire émerger une nouvelle conscience linguistique par l'encouragement à l'affirmation linguistique. Diverses études scientifiques, dont les détails ont été examinés dans le 5^e chapitre, ont montré que l'anglais possède toujours un grand prestige, surtout à Montréal. Néanmoins, en réaffirmant et accentuant le modèle québécois, les résultats ont aussi montré que le développement des attitudes des Québécois envers leur variété du français est devenu beaucoup plus positif. La grande majorité des Québécois est favorable à l'établissement d'une norme adaptée au Québec plutôt que d'adopter le modèle de la langue française de France. De fait, la question de la norme est essentielle à la revalorisation globale des Québécois. Il faut aussi mentionner le besoin d'une ouverture plus massive qu'auparavant des sociétés les unes aux autres, impliquant que la communication avec l'étranger devient incontournable. (voir Langlois 2008, p. 525) Si le Québec veut promouvoir ses compétences et sa culture – films, romans, programmes audiovisuels, etc. – auprès d'autres francophones, il faudrait que le français québécois ne s'écarte pas trop des usages compris et valorisés dans d'autres pays de la francophonie. Il y a donc encore et toujours un dilemme quant à la norme à adopter au Québec : le français québécois, le français standard de France ou bien un français international? L'expérience des dernières décennies ont montré que les Québécois veulent parler et écrire français et non joual, sans pour autant parler comme les Français. Ils souhaitent instaurer leur propre norme, dit du « français standard d'ici », afin d'adapter les richesses de la langue française aux spécificités de la société québécoise, avec son histoire, sa culture, ses traditions et ses propres institutions. (voir Martel 1993, p. 236 sq.) Ce modèle permet d'exprimer l'identité unique des Québécois sans se couper de la francophonie. Parallèlement, cette forme d'expression pourrait libérer les Québécois de leur relation ambiguë vis-à-vis du français de France. (voir Oakes/Warren 2007, p. 106 q.) Le Québec se trouve donc actuellement dans la démarche de promouvoir sa variété de langue, assumée et aimée.

« Leur langue, c'est la langue qui va leur permettre de s'affirmer et de s'affranchir de leur vieux démon, de leur vieux complexe d'infériorité linguistique. La norme qui leur permettrait de se débarrasser de leur inconfort est celle qui est défendable du point de vue d'un 'bon français'. »
(Cajole/Laganière/Martel 1993, p. 182)

Depuis quelques années, on observe réellement la progression d'un consensus autour du français standard québécois. Ce qui manque maintenant, c'est une description solide de cette nouvelle norme dans les ouvrages dictionnaires pour conforter les Québécois dans leur affirmation linguistique en devenir.

Perspectives d'avenir

Quatre siècles se sont écoulés depuis les premiers colons européens, dont les descendants portent l'héritage, avec les conséquences culturelles et linguistiques que l'on connaît.

« Ils sont ce qu'ils n'ont jamais cessé d'être, des francophones d'Amérique. Mais ils le sont maintenant avec toute la prise de conscience et d'identité collective qu'ont provoquée en eux leurs appartenances successives ou multiples [...] en même temps que l'évolution du contexte géopolitique canadien et nord-américain. » (Plourde 2008, p. 534)

Concernant l'avenir, il est difficile d'envisager quoi que ce soit à long terme. Néanmoins, il est certain qu'un aménagement linguistique moderne et durable passe par la continuité. La société québécoise s'évalue dans un contexte géopolitique qui est nettement marqué par la domination de la langue anglaise : « les acquis du français ne peuvent jamais être instantanés ni définitifs. Il faut compter avec les générations et garder le cap sur les objectifs à atteindre. » (Plourde 2008, p. 545) En regardant la situation des transferts linguistique d'aujourd'hui, on peut discerner un léger relâchement. Récemment, le nombre de locuteurs ayant le français pour langue maternelle vient de glisser sous la barre des 80 %. « Le Québec ne pourra éternellement imposer le français comme langue d'usage si le nombre de locuteurs dont la langue maternelle est le français ne cesse de diminuer. » (Cossette-Trudel 2010) À Montréal, la faiblesse relative des locuteurs français de langue maternelle est très significative au point qu'il devienne difficile de parler de majorité éclatante et de fait, l'imposition de la langue française comme langue commune est n'est pas sans poser de problème. Dans ce contexte, la législation linguistique est donc « une nécessité permanente pour soutenir et gérer un bien qui appartient à la collectivité. » (Plourde 2008, p. 545) Pour préserver la culture et l'identité linguistique des Québécois, faut se tourner vers les générations futures et intégrer les populations immigrées, par exemple en incitant les enfants issus de l'immigration à adopter le français comme langue d'usage courante puisque l'emploi de la langue officielle dans le cercle privé est un signe indiscutable d'intégration réussie. La promotion du transfert linguistique vers le français est un atout qui peut compenser la baisse de la natalité dans les groupes francophones et soutenir l'existence d'une majorité claire. (voir Cossette-Trudel 2010)

Le statut du français québécois en tant que langue officielle de la province s'appuie sur les principes de respect des droits constitutifs d'une société démocratique et sur la représentation juste des groupes linguistiques. En d'autres termes, l'édifice de la langue française au Québec n'est pas un acquis définitif: il est possible que le consensus social diminue si le bien-fondé des mesures d'aménagement linguistique n'est plus reconnu. Il faut néanmoins reconnaître, au-delà des principes démocratiques, que la langue française a besoin d'être davantage soutenue par des mesures particulières que la langue anglaise, étant donné le contexte géopolitique canadien et nord-américain. Enfin, il ne faut pas oublier que le statut et l'usage d'une langue sont en définitive conditionnés par la volonté de ses locuteurs. (voir Plourde 2008, p. 532) Ainsi, si la langue française est sortie de sa période sombre, c'est que les québécois francophones, suffisamment représentés, ont réussi à s'orienter vers une forme consensuelle, vers un québécois « standard » capable de rassembler.

« Après le siècle du *French Canadian patois*, après l'épisode du joul, la langue française du Québec, [...] se présente de plus en plus comme un système complet et autonome, capable de s'autoréguler et de répondre en même temps aux exigences d'intercompréhension de l'espace francophone. » (Plourde 2008, p. 533)

Le Québec sera surtout confronté au défi de maintenir une société dans laquelle le rôle de la langue française sera plus que fonctionnel, plus qu'un simple instrument de communication. (voir Langlois 2008, p. 529) Finalement, le bilan d'aujourd'hui est plutôt satisfaisant et il n'est pas interdit d'être optimiste quant à l'avenir du français au Québec. Peut-être pourra-t-on même un jour lire en première page d'un journal québécois le titre que Bouchard a imaginé (voir Bouchard 2002, p. 9): « Les Québécois n'ont jamais si bien parlé le français. »

ZUSAMMENFASSUNG

Die Sprache ist unser wichtigstes Kommunikationsmittel, jedoch besteht niemals eine neutrale Beziehung zwischen einem Sprecher und seiner Sprache. Sprache ermöglicht neben der Interaktion mit anderen auch die Identifikation von uns selbst und von anderen. Die Bedeutung, die Sprache für jeden einzelnen von uns hat, hängt immer von der persönlichen Beziehung zu dieser Sprache ab. Meist wird man sich dessen erst dann bewusst, wenn sich das soziolinguistische Umfeld um uns herum verändert. Zu Beginn der Eroberung haben die französischen und englischen Siedler diese Tatsache am eigenen Leib erfahren, genauso wie ihre Nachkommen heutzutage immer noch mit bestimmten sprachlichen Herausforderungen konfrontiert sind.

Die Streitigkeiten um die Sprachidentität der Quebecer dauern schon sehr lange an. Die Eroberung der Kolonie durch die Engländer 1763 stellt den Beginn der Unruhe bezüglich des Kampfes, das kulturelle Gut der französischen Sprache in Quebec zu erhalten, dar. Die französischsprachigen Quebecer hatten damals große Angst ihre Sprache zu verlieren und sahen dadurch ihre Identität gefährdet. Schon immer war eine Bedrohung durch die englische Sprache gegeben und bis heute ist der Einfluss des Englischen deutlich spürbar. Dazu kommt, dass, so wie überall in der frankophonen Welt, das französische Standardfranzösisch, angesehen als die Prestigeform der französischen Sprache, einen starken Einfluss auf die Entwicklung des Quebec-Französisch darstellt. Durch die räumliche Trennung vom „Mutterland“ hat sich die französische Sprache in Quebec sehr unterschiedlich zu jener in Frankreich entwickelt.

Die Bevölkerung Quebecs ist sich durchaus bewusst, dass ihr Französisch viele Unterschiede zum französischen Französisch aufweist. Die Quebecer haben schon seit jeher eine gesplante Beziehung zu ihrer Sprache. Einerseits, wird oft bemängelt dass das *québécois* sich so sehr von dem in Frankreich gesprochenen Französisch unterscheidet. Andererseits ist gerade diese Einzigartigkeit oft ein Grund, warum die Sprache Quebecs so sehr geschätzt wird. Verfechter des so genannten *québécois* versuchen seit geraumer Zeit die Bevölkerung Quebecs davon zu überzeugen ihre, sehr wohl noch immer bestehenden, Minderwertigkeitskomplexe abzulegen um das Überleben dieser so speziellen Varietät des Französischen zu sichern und sich

gegen den starken Einfluss der englischen Sprache zur Wehr zu setzen. Um das zu erreichen, muss zuerst das Prestige des *québécois* aufgewertet werden, um in weiterer Folge dafür zu sorgen, dass die Einwohner der Provinz Vertrauen in ihre Muttersprache aufbauen und sie der Sprache des englischen Nachbarn vorziehen. Für die Bevölkerung der Provinz ist es natürlich äußerst anstrengend ununterbrochen einer Identitätsbedrohung ausgesetzt zu sein und zwangsläufig um ihr sprachliches Überleben kämpfen müssen. Als Folge entwickelt sich eine so genannte linguistische Unsicherheit welche wiederum der Auslöser dafür ist, dass die Quebecer sich auf die Suche nach einer sprachlichen Berechtigung ihrer Varietät begeben. Das Studium dieser sprachlichen Unsicherheit und seiner Entwicklung, verbunden mit der Identität und anderen Spracheinstellungen stellt das Hauptthema dieser Diplomarbeit dar.

Im Laufe dieser Arbeit wurde dargestellt, wie sich das Prestige und der Status der französischen Sprache in Quebec in den letzten Jahrzehnten entwickelt haben und welchen Einfluss diese Veränderung auf das sprachliche Verhalten hatte. Dabei wurde ein besonderes Augenmerk auf die Rolle der Sprache als identitätsstiftender Faktor für die Quebecer gelegt. Weiters wurden verschiedene Einstellungen und Sprachverhalten sowie die Entwicklung dieser im Laufe der Zeit, vor allem seit der Stillen Revolution, dargestellt, welche die Quebecer gegenüber ihrer Sprache zeigen.

Seit den ersten europäischen Siedlern in Quebec sind nun mittlerweile vier Jahrhunderte vergangen. Die Nachkommen tragen das Erbe, mit allen kulturellen und sprachlichen Konsequenzen. Was die Zukunft der Quebecer, ihrer Sprache und ihrer kollektiven Identität betrifft ist es schwierig langfristige Prognosen zu fassen. Jedoch lässt sich mit Sicherheit feststellen, dass die Provinz Quebec eine moderne und dauerhafte Sprachplanung durchläuft und weiterhin durchlaufen wird. Trotzdem dürfen die Errungenschaften des *québécois* auf keinen Fall als etwas Endgültiges angesehen werden.

Gerade kürzlich ist der Anteil der französischen Muttersprachler in Quebec knapp unter die 80%-Grenze gefallen. In Montreal ist die frankophone Bevölkerung am schwächsten vertreten. Die Sprachgesetzgebung stellt deshalb eine permanente Notwendigkeit dar um die französische Sprache als kulturelles und kollektives Gut zu schützen und zu fördern. Um die kulturelle und die sprachliche Identität der Bevölkerung Quebecs zu erhalten ist es von entscheidender Wichtigkeit, sich sowohl an die zukünftigen Generationen als auch an die Einwanderer zu wenden. Zum Beispiel wäre eine Maßnahme, die Kinder von Einwanderfamilien zu ermuntern das Französische als Sprache des täglichen Gebrauchs zu verwenden.

Die französische Provinz Quebec sieht sich also mit der Herausforderung konfrontiert, eine Gesellschaft zu erhalten, in der die französische Sprache mehr als ein reines Kommunikationsinstrument ist.

Obwohl sicher noch einiges an Arbeit getan werden muss um den Status der französischen Sprache in Quebec längerfristig zu festigen, zeigt sich die heutige Bilanz sehr zufrieden stellend und man kann ohne größere Bedenken optimistisch in die Zukunft des *québécois* blicken.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de référence

Ammon, Ulrich (2002): Sociolinguistics: an international handbook of the science of language and society - Soziolinguistik: ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft. Berlin [u.a.]: de Gruyter. 2., vollständig neu bearb. u. erw. Aufl. Bd. 1.

Ammon, Ulrich (2005): Sociolinguistics: an international handbook of the science of language and society - Soziolinguistik: ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft. Berlin [u.a.]: de Gruyter, Bd. 2.

Bahl, Anke (1997): Zwischen On- und Offline: Identität und Selbstdarstellung im Internet. München.

Bariteau, Claude (2008): Langue et dynamiques identitaires au Québec. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 433-439.

Bartholy, Heike (1992): Sprache, kulturelle Identität und Unabhängigkeit, dargestellt am Beispiel Maltas. Weiden: Schuch.

Benoît, Jacques (1990): Joual ou français québécois? Dans: Corbett, Noël: Langue et identité: le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec: Les Presses de l'Université Laval, p. 19-28.

Bernard, André (2008): Les répercussions sociales et politiques de la Loi 101. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 360-368.

Berry, John W. (1994): Ethnicity and culture in Canada: the research landscape. Toronto [u.a.] : Univ. of Toronto Press.

Bibeau, Gilles (1990): Le français québécois : évolution et état présent. Dans : Corbett, Noel : Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec : Les Presses de l'Université Laval, p. 11-18.

Bouchard, Chantal (2008): Anglicisation et autodépréciation. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 255-264..

Bouchard, Chantal (2002): La langue et le nombril: une histoire sociolinguistique du Québec. [Québec]: Éd. Fides.

Boulé, Julie J (2002): Attitudes of young Quebecers towards English and French. Master thesis, Concordia University.

Bourhis, Richard Y. (1994): Ethnic and Language Attitudes in Québec. Dans: Berry, John W.: Ethnicity and culture in Canada: the research landscape. Toronto [u.a.]: Univ. of Toronto Press, pp. 322-353.

Bourhis, Richard Y./Maas, Anne (2005): Linguistic Prejudice and Stereotypes/Linguistisches Vorurteil und Stereotyp. Dans: Ammon, Ulrich: Sociolinguistics: an international handbook of the science of language and society - Soziolinguistik: ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft. Berlin [u.a.]: de Gruyter, Bd. 2, p. 1587-1601.

Bretegnier, Aude (1996): L'insécurité linguistique: objet insécurisé? Essai de synthèse et perspectives. Dans: De Robillard Didier et Beniamino Michel, Le français dans l'espace francophone, vol. 2, Paris, Champion, p. 903 – 919.

Brétegnier, Aude (2002): Regards sur l'insécurité linguistique. Dans: Brétegnier, Aude/Ledegen, Gudrun: Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques – en hommage à Nicole GUEUNIER. Paris: L'Harmattan/Université de la Réunion, p. 7 – 33.

Brétegnier, Aude (2002a): Vers la construction d'une modélisation de la sécurité/insécurité linguistique. Dans: Brétegnier, Aude/Ledegen, Gudrun: Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques – en hommage à Nicole GUEUNIER. Paris: L'Harmattan/Université de la Réunion, p. 123 – 151).

Brétegnier, Aude/Ledegen, Gudrun (2002): Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques – en hommage à Nicole GUEUNIER. Paris: L'Harmattan/Université de la Réunion.

Cajolet-Laganière, Hélène/Martel, Pierre (1993): Entre le complexe d'infériorité linguistique et le désir d'affirmation des québécois et québécoises. Dans: Francard, Michel: L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. 1^e: actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 - 12 novembre 1993, p. 169 – 183.

Cajolet-Laganière, Hélène/Martel, Pierre (2008): Le français au Québec: un standard à décrire et des usages à hiérarchiser. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 459-474.

Calvet, Louis-Jean (1993): La sociolinguistique. Paris: Presse Universitaire de France.

Chambers, Gretta (2008): Les relations entre anglophones et francophones. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 389-397.

Cichon, Peter (2001): Mehrsprachigkeit als gesellschaftliche Herausforderung: Sprachenpolitik in romanischsprachigen Ländern. Wien: Ed. Praesens.

Cichon, Peter (1995): Sprachbewußtsein und Sprachhandeln: Bedingungen und Formen des Umgangs von Romands mit Deutschschweizern in verschiedenen urbanen Kontexten, Wien: Braumüller.

Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001): Le français, une langue pour tout le monde – Une nouvelle approche stratégique et citoyenne. Québec: Dépôt légal.

Conrick, Maeve/Regan, Vera (2007): French in Canada: language issues. Oxford ; Wien [u.a.]: Lang.

Conseil de la langue française (1991): L'aménagement de la langue. Pour une description du français québécois. Rapport et avis au ministre responsable de la Charte de la langue française. Québec: Conseil supérieur de la langue française. [en ligne] <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis116/a116.htm> (consulté le 19 juin 2010)

Conseil de la langue française (2009): Suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec au XXI^e siècle. Québec: Conseil supérieur de la langue française. [en ligne] <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf301/cslfevolutionsituation/linguistique.pdf> (consulté le 20 août 2010)

Corbeil, Jean-Claude (1980): L'aménagement linguistique du Québec. Montréal: Guérin.

Corbett, Noël (1990): Langue et identité: le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Coulombe, Pierre A. (1995): Language rights in French Canada. New York; Vienna: Lang.

Dor, Georges (1996): Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré) - essai sur le langage parlé des Québécois, Outremont : Lanctôt.

Döring, Nicola (2003): Sozialpsychologie des Internet: die Bedeutung des Internet für Kommunikationsprozesse, Identitäten, soziale Beziehungen und Gruppen. Göttingen.

Dumont, Micheline (2008): Les filles du roi. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 73-74.

Edwards, John R. (1985): Language, society and identity. Oxford: Blackwell [u.a.].

Erfurt, Jürgen (1996): De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada. Leipzig: Leipziger Univ.-Verl..

Erikson, Erik H. (1966): Identitaet und Lebenszyklus: drei Aufsätze. Frankfurt am Main: Suhrkamp.

Fix, Tina (2001): Generation @ im Chat: Hintergrund und explorative Motivstudie zur jugendlichen Netzkommunikation. München.

Francard, Michel (1997): Insécurité linguistique. Dans: Moreau, Marie-Louise: Sociolinguistique: les concepts de base. Sprimont: Mardaga, p. 170 176.

Gagnon, Alain-G. (2008): La diversité québécoise. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 417-422.

Gauger, Hans-Martin (1976): Sprachbewußtsein und Sprachwissenschaft. München: Piper.

Gendron, Jean-Denis (1990): La conscience linguistique des Franco-Québécois depuis la Révolution tranquille. Dans : Corbett, Noël: Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec: Les Presses de l'Université Laval, p. 53-62.

Giles, Howard (1975): Speech style and social evaluation.. London: Acad. Press.

Grosjean, Francois (1982): Life with two languages. An Introduction to Bilingualism, Cambridge: Harvard University Press.

Gumperz, John J. (1975): Sprache, lokale Kultur und soziale Identität: theoretische Beiträge und Fallstudien. 1. Aufl, Düsseldorf: Schwann.

Hassler, Gerda (1998): «... Il dit 'Coudon', il dit 'elle parle pas beaucoup elle». Étrangeté et discours rapporté dans le français québécois. Dans: Kolboom, Ingo: Le Québec - société et cultures: les enjeux d'une francophonie lointaine. Dresden [u.a.]: Dresden Univ. Press, pp. 255-271.

Heller, Monica (1996): Langue et identité: l'analyse anthropologique du français canadien. Dans: Erfurt, Jürgen: De la polyphonie à la symphonie: méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada. Leipzig: Leipziger Universitätsverlag, p. 19-36.

Hoerkens, Waltraud (1998): Die Renaissance der französischen Sprache in Quebec, Bonn, Romanist. Verlag.

Houdebine, Anne-Marie (1993): De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique: aspects théoriques et méthodologiques. Dans: Francard, Michel: L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. 1. actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 - 12 novembre 1993, p. 31 – 40.

Janson, Tore (2003): Eine kurze Geschichte der Sprachen. München: Elsevier Verlag.

Joseph, John Earl (2004): Language and identity: national, ethnic, religious. Basingstoke [u.a.]: Palgrave Macmillan.

Keupp, Heiner (1997): Identitätsarbeit heute: klassische und aktuelle Perspektiven der Identitätsforschung.. 1. Aufl., Frankfurt am Main: Suhrkamp.

Kolboom, Ingo (1998): Le Québec - société et cultures: les enjeux d'une francophonie lointaine. Dresden [u.a.]: Dresden Univ. Press.

Kremnitz, Georg (1994): Gesellschaftliche Mehrsprachigkeit: institutionelle, gesellschaftliche und individuelle Aspekte; ein einführender Überblick. Wien: Braumüller.

Kremnitz, Georg (1995): Sprachen in Gesellschaften: Annäherung an eine dialektische Sprachwissenschaft. Wien: Braumüller.

Kremnitz, Georg (2004): Mehrsprachigkeit in der Literatur. Wie Autoren ihre Sprachen wählen. Wien: Edition Praesens.

Kresic, Marijana (2006): Sprache, Sprechere und Identität. Studien zur sprachlich-medialen Konstruktion des Selbst. München: Iudicium Verlag.

Laforest, Marty (1997): États d'âme, états de langue: essai sur le français parlé au Québec. Québec: Nuit Blanche Éd.

Lambert, Wallace E. (1972): Language, psychology, and culture: essays. Stanford, Calif: Stanford Univ. Press.

Langlois, Simon (2008): L'avenir de la langue française. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 517-529.

Lasagabaster, David (2002): Attitude/Einstellung. Dans: Ammon, Ulrich: Sociolinguistics: an international handbook of the science of language and society - Soziolinguistik: ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft. Berlin [u.a.]: de Gruyter: 2., vollständig neu bearb. u. erw. Aufl. Bd. 1, p. 399-405.

Lepicq, Dominique/Bourhis, Richard Y. (1994): Psychologie sociale et aménagement linguistique: le cas du Québec. Dans: Martel, Pierre: Langues et sociétés en contact: mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil. Tübingen: Niemeyer, pp. 409-430.

Lepicq, Dominique/Bourhis, Richard Y. (1996): Attitudes et comportements linguistiques dans les zones bilingues du Canada. Dans Jürgen Erfurt: De la polyphonie à la symphonie: méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le fait français au Canada, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 89-117.

Linteau, Paul-André/Durocher, René/Robert, Jean-Claude/Ricard, François (1990): La question linguistique, de 1960 à nos jours. Dans: Corbett, Noël: Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec: Les Presses de l'Université Laval, p. 65-75.

Martel, Pierre (1993): La problématique actuelle du plan d'aménagement de la langue au Québec. Dans Niederehe, Hans-Josef/Wolf, Lothar: Français du Canada – français de France: actes du troisième Colloque international d'Augsbourg, du 13 au 17 mai 1991, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, collection « Canadiana Romanica », no 7, p. 231-242.

Martel, Pierre (1994): Langues et sociétés en contact: mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil. Tübingen: Niemeyer.

Martel, Pierre/Cajolet-Laganière, Hélène (1996): Le français québécois: usages, standard et aménagement. Québec: Institut Québécois de Recherche sur la Culture.

Mathieu, Jacques (2008): La naissance d'un nouveau monde. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 47-55.

Maurais, Jacques (1996): Etat de la recherche sur la description de la francophonie au Québec. Dans : Le français dans l'espace francophone: description linguistique et sociolinguistique de la francophonie, Paris: Champion, TOME I, p. 79-99.

Mead, George Herbert (1968): Geist, Identität und Gesellschaft: aus der Sicht des Sozialbehaviorismus. Frankfurt am Main: Suhrkamp.

Mufwene, Salikoko (1997): Identité. Dans: Moreau, Marie-Louise: Sociolinguistique: les concepts de base. Sprimont: Mardaga, p. 160-165.

Noël, Danièle (2008): Une langue qui ne capitule pas (la justice et les tribunaux). Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 121-130.

Oakes, Leigh/Warren, Jane (2009): Language, Citizenship, and Identity in Quebec.. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Oppenrieder, Wilhelm/Thurmair, Maria (2003): Sprachidentität im Kontext von Mehrsprachigkeit. In: Thim-Mabrey, Christiane/Janich, Nina (Hrsg.): Sprachidentität – Identität durch Sprache. Tübingen: Narr, S. 39- 60.

Plourde, Michel (2008): La langue, ancre et moteur d'un monde en mutation. Dans : Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 531-550.

Poirier, Claude (2006): Les fondements historiques de la conscience linguistique des Québécois. Dans: Giovanni Dotoli: Canada: le rotte della libertà. Atti del Convegno internazionale Monopoli, 5-9 ottobre 2005, [Fasano], Schena Editore, p. 77-85.

Poirier, Claude (2003): Perception et maîtrise de la norme de référence dans le monde francophone: un essai d'explication des différences. Dans: Boudreau Annette/ Dubois, Lise/ Maurais, Jacques/McConnell, Grant : Colloque international sur l'Écologie des langues, Paris, L'Harmattan, p. 113-130.

Poirier, Claude (2008): Une langue qui se définit dans l'adversité. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 161-174.

Pöll, Bernhard (2005): Le français langue pluricentrique?: études sur la variation diatopique d'une langue standard. Frankfurt an Main, Wien: Lang.

Razafimandibimanana, Elatiana (2005): Français, français, québécois-quoi? Les jeunes Québécois et la langue française: enquête sociolinguistique, L'Harmattan, Paris.

Remysen, Wim (2000): La variation linguistique et l'insécurité linguistique: le cas du français québécois. Dans Pierre Bouchard : La variation dans la langue standard. Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70e Congrès de l'ACFAS, Québec, Office québécois de la langue française, p. 23-36.

Reutner, Ursula (2010): 400 Jahre Québec: Kulturkontakte zwischen Konfrontation und Kooperation. 1. Aufl., Heidelberg, Neckar: Universitätsverlag Winter GmbH Heidelberg.

Riley, Philip (2007): Language, culture and identity: an ethnolinguistic perspective. London: Continuum.

Rioux, Marcel (1990): Se différencier, se définir et s'affirmer. Dans: Corbett, Noël: Langue et identité: le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec: Les Presses de l'Université Laval, p. 7-10.

Robert, Jean-Claude (2008): La langue, enjeu politique du Québec. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 301-309.

Ryan, Ellen Bouchard/Giles, Howard/Sebastian, Richard J. (1982): An Integrated Perspective for the Study of Attitudes towards Language Variation. in Ryan, Ellen Bouchard/Giles, Howard : Attitudes Towards language Variation. London: Arnold. p. 1 - 19.

Saint-Jacques, Bernard (1990): Le français québécois : langue de communication et symbole d'identité. Dans : Corbett, Noel : Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec : Les Presses de l'Université Laval, p. 229-244.

Santerre, Laurent (1990): Le français québécois : langue ou dialecte ? Dans : Corbett, Noël: Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec: Les Presses de l'Université Laval, p. 20-33.

Saywell, John (1994): Canada: pathways to the present. 1. publ., Toronto: Stoddart.

Scherfer, Peter (1983): Untersuchungen zum Sprachbewusstsein der Patois-Sprecher in der Franche-Comté. Tübingen: Narr.

Schlieben-Lange, Brigitte (1991): Soziolinguistik: eine Einführung. 3., überarb. und erw. Aufl., Stuttgart: Kohlhammer.

Schwarze, Sabine (2006): Identitätsbewahrung und Identitätsbegründung durch Sprache: aktuelle Beiträge zum frankophonen Raum. Hamburg: Kovač.

Singy, Pascal (2004): Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique. Bern/New York: P. Lang.

Smit, Ute (1996): A new English for a new South Africa?: language attitudes, language planning and education. Wien: Braumüller.

Smith, Donald (1990): Pour l'établissement d'une norme québécoise dans l'enseignement du français. Dans : Corbett, Noël : Langue et identité : le français et les francophones d'Amérique du Nord. Québec : Les Presses de l'Université Laval, p. 47-51.

Strauss, Anselm L. (1968): Spiegel und Masken: die Suche nach Identität. Frankfurt am Main: Suhrkamp.

Swiggers, Pierre (1993): L'insécurité linguistique: du complexe (problématique) à la complexité du problème. Dans: Francard, Michel: L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. 1^e actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 10 - 12 novembre 1993, p. 19 – 29.

Taylor, Charles (2008): Langue, identité, modernité. . Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 427-433.

Thériault, Joseph Yvon (2008): La langue, symbole de l'identité québécoise. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p. 318-324.

Thim-Mabrey, Christiane/Janich, Nina (2003): Sprachidentität - Identität durch Sprache, Tübingen: Narr, S. 1-18.

Thim-Mabrey, Christiane (2003): Sprachidentität - Identität durch Sprache. Ein Problemaufriss aus sprachwissenschaftlicher Sicht. Dans: Thim-Mabrey, Christiane/Janich, Nina (Hrsg.): Sprachidentität - Identität durch Sprache, Tübingen: Narr, S. 1-18.

Tupin, Frédéric (2002): De quelques sources potentielles de l'instabilité du « concept » d'insécurité linguistique: notion précaire ou méthodologies fragiles? Dans: Brétegnier, Aude/Ledegen, Gudrun: Sécurité/insécurité linguistique – Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques – en hommage à Nicole GUEUNIER. Paris: L'Harmattan/Université de la Réunion, p. 77 – 104.

Vaugeois, Denis (2008): Une langue sans statut. Dans: Plourde, Michel: Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie. Québec: Fides, p.109-121.

Vogelgesang, Waldemar (2000): "Ich bin, wen ich spiele." Ludische Identitäten im Netz. Dans: Thimm, Caja: Soziales im Netz: Sprache, Beziehungen und Kommunikationskulturen im Internet. Opladen, S. 240-261.

Wolf, Lothar (2006): Über Sprachnorm und Identität. Dans : Schwarze, Sabine/Werner, Edeltraut: Identitätsbewahrung und Identitätsbegründung durch Sprache: aktuelle Beiträge zum frankophonen Raum. Hamburg:Kovač, pp. 169-181.

Zimmermann, Klaus (1992): Sprachkontakt, ethnische Identität und Identitätsbeschädigung: Aspekte der Assimilation der Otomí-Indianer an die hispanophone mexikanische Kultur. Frankfurt (Main): Vervuert.

Articles

Arezki, Abdenour (2008): L'identité linguistique: une construction sociale et/ou un processus de construction socio-discursive? Dans: Synergies Algérie n° 2, pp. 191-198. [en ligne] <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Algerie2/abdenour.pdf> (consultée le 30 août 2010)

Beaudin, Jean (2010): Libre opinion – Le Québec, uni par quoi ? Dans : Le Devoir [en ligne]. Publié le 17 mai 2010. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/289106/libre-opinion-le-quebec-uni-par-quoi> (consulté le 30 août 2010)

Berthou, Yasmine (2008): Québec, quatre cents ans de batailles linguistique. Dans : La Croix [en ligne] Publié le 7 juillet 2008. <http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2342801&rubId=1094#> (consulté le 4 septembre 2010)

Bourhis, Richard (1994) : Introduction and overview of language events in Canada, International Journal of the Sociology of Language, 106: 5-34.

Cossette-Trudel, Alexis (2010): Un peuple, une langue. Dans : Le Devoir [en ligne] Publié le 8 juin 2010. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/290417/un-peuple-une-langue> (consulté le 2 septembre 2010)

Körber, Christian/Schaffar, Andrea (2002): Identitätskonstruktionen in der Mediengesellschaft. Theoretische Annäherungen und empirische Befunde. Medienimpulse Heft 41, September 02. S. 80-86.

Lambert, Wallace E/Giles, Howard/Picard, Omer (1975): Language attitudes in a french-american community. In: international Journal of the Sociology of Language, Band 1975, Heft 4, p. 127-152.

Lavallée, Martin (2010): Affaiblie, la loi 101 n'est plus d'aucune utilité. Dans: Cyberpresse [en ligne]. Publié le 10 avril 2010. <http://www.cyberpresse.ca/opinions/201004/09/01-4268887-affaiblie-la-loi-101-nest-plus-daucune-utilite.php> (consulté le 23 août 2010)

Laur, Elke (2002): La qualité, le statut et la perception du français au Québec. Dans: Bouchard, Pierre/Bourhis, Richard Y: L'aménagement linguistique au Québec: 25 ans d'application. Invited thematic issue Editor of Revue d'aménagement linguistique, Hors série, automne 2002. Les Publications du Québec, pp. 147-162.

Méar-Crine, Annie/Leclerc, Thérèse (1976): Attitudes des adolescents canadiens-français vis-à-vis du franco-québécois et du français académique. In: Cahier de linguistique, n°6, p. 155-170.

Meney, Lionel (2010): Agora : Parler français comme un vrai Québécois ? Dans : Le Devoir [en ligne]. Publié le 7 avril 2010. <http://www.ledevoir.com/non-classe/44254/agora-parler-francais-comme-un-vrai-quebecois> (consulté le 30 août 2010)

Poirier, Claude (1998): De la défense à la codification du français québécois: plaidoyer pour une action concertée. In Revue québécoise de linguistique, vol. 26, n°2, p. 129-150. [en ligne] <http://id.erudit.org/iderudit/603157ar> (consulté le 12 août 2010)

Poulin-Litvak, David (2007): La langue française et l'identité québécoise. Dans : Tribune libre de Vigile [en ligne] Publié le 28 Octobre 2007. <http://www.vigile.net/La-langue-francaise-est-l-identite> (consulté le 25 août 2010)

Remysen, Wim (2003), « Le français au Québec : au-delà des mythes », Dans : Romanesque, vol. 28, n° 1, p. 28-41.

Samson-Legault, Daniel/Henrichon, Marie (2000): L'insécurité linguistique au Québec. Paru dans le magazine Recto Verso, mars-avril 2000. [en ligne] <http://panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27154&lang=1> (consulté le 21 avril 2010)

Turp, Daniel (2010): Avenir de la langue française – Un geste d'éclat pour protéger le français. Dans : Le Devoir [en ligne]. Publié le 1 juin 2010. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/289962/avenir-de-la-langue-francaise-un-geste-d-eclat-pour-protoger-le-francais> (consulté le 29 août 2010)

Zarka, Yves Charles (2005): Éditorial. Langue et identité, Dans : Cités: Le Québec: une autre Amérique - Dynamismes d'une identité, 23:2005, Paris.

Sources d'internet

Gouvernement du Québec (2001): Le français, une langue pour tout le monde. (Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et L'avenir de la langue française qu Québec). Québec: Gouvernement du Québec. [en ligne] http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/COM1-021_Rapport_final.pdf (consulté le 15 juin 2010)

Hazael-Massieux, Marie-Christine (2010): Cours de sociolinguistique. 28 septembre 2008. [en ligne] <http://creoles.free.fr/sociolinguistique/norme.htm> (consulté le 2 septembre 2010)

Leclerc, Jacques (2010) : Les frontières du Québec au cours de l'histoire. Dans : L'aménagement linguistique dans le monde, Québec, TLFQ, Université Laval. [en ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/amnord/Qc-frontieres-maps-HST.htm> (images consultée le 12 août 2010)

Office québécois de la langue française (2010): La Charte de la langue française. <http://www.olf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html> (consulté le 4 février 2010)

Remysen, Wim: L'insécurité linguistique des Québécois. [en ligne] <http://www.canadastudies.be/canadianisten/remysenverslag.html> (consulté le 18 avril 2010)

Secrétariat à la politique linguistique.: Politique linguistique au Québec. (2010) [en ligne] <http://www.spl.gouv.qc.ca/languefrancaise/politiquelinguistique> (consulté le 6 août 2010)

Statistique Canada (1995) : Referendum du 30 Octobre 1995. Résultats pour l'ensemble du Québec. La démocratie sous tous ses angles. Ed. Marcel Blanchet. Directeur général des élections du Québec. [en ligne] http://www.dgeq.qc.ca/information/referendum/refe_1995 (consulté le 19 mai 2010)

Statistique Canada (1995) : Referendum du 30 Octobre 1995. Résultats pour l'ensemble du Québec. La démocratie sous tous ses angles. Ed. Marcel Blanchet. Directeur général des élections du Québec. Tableaux : [en ligne] <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/tableaux/referendum-1995-8481.php> (consulté le 22 mai 2010)

Statistique Canada (2001): Recensement de 2001 - définitions. [en ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/notes-fra.cfm> (consulté le 29 mai 2010)

Statistique Canada (2006): Recensement de 2006 : Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006: résultats [en ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/index-fra.cfm> (consulté le 7 mars 2010)

Geburtsdaten: 16. November 1982 in Amstetten/NÖ

Staatsbürgerschaft: Österreich

Ausbildung

- Okt 03 – März 09 **Bakkalaureatsstudium der Publizistik- und Kommunikationswissenschaften**, Universität Wien
- Sep 06 – Jun 07 Studium der **französischen Sprach- und Literaturwissenschaft**, Université Sorbonne Nouvelle, Paris (im Rahmen des europäischen Austauschprogramms Erasmus)
- seit Okt 02 **Diplomstudium Romanistik/Französisch**, Universität Wien
- Juni 2002 Abschluss der **Handelsakademie Ybbs/Donau**, NÖ

Berufserfahrung

- Mai - Aug 09 **Octopus DMC, Quebec, Kanada**
Event Coordination
- seit Aug 08 **Eli Lilly Regional Ges.m.b.H., Wien**
Event Coordination
- Aug 07 – Aug 08 **Eli Lilly Regional Ges.m.b.H., Wien**
Area Quality
- Jul - Sep 05/06/07 **Werbeagentur Plan B, Wien**
Freie Mitarbeit
- Jul 03 – Jun 05 **Kunsthistorisches Museum Wien**
Ausstellungsbetreuung und Besucherinformation

Sprachen und weitere Kenntnisse

Deutsch Muttersprache
Französisch fließend in Wort und Schrift
Englisch fließend in Wort und Schrift
Spanisch Basiskenntnisse

PC-Kenntnisse: Word, Excel, Access, PowerPoint

Interessen

Literatur, Fotografie, Reisen, Sprachen, Kino, Musik